LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 26 n°26 Edmonton, le vendredi 26 juin 1992 16 pages 60¢



• Par solidarité

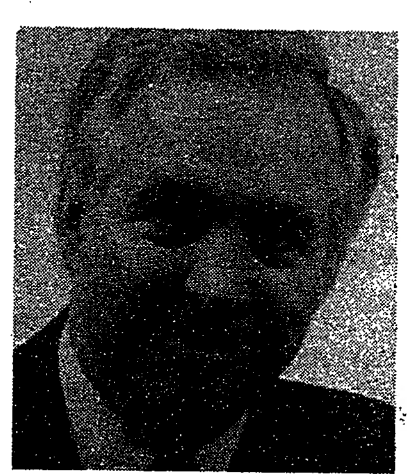
L'ACFA reste membre de la FCFA

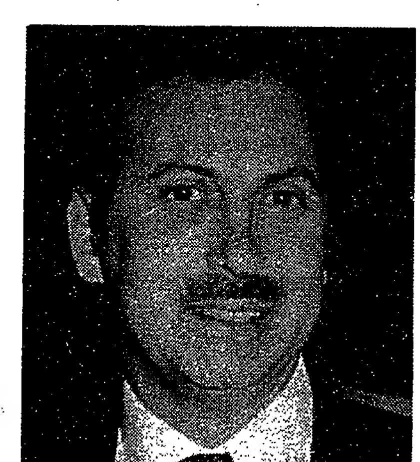
par PIERRE BRAULT

EDMONTON - L'ACFA maintiendra son adhésion à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). Elle veut toutefois conserver sa liberté de parole et d'action.

De retour à Edmonton après avoir participé en fin de semaine dernière à l'assemblée générale annuelle de la FCFA, à titre d'observateurs, les représentants de l'ACFA, le vice-président, Léo Piquette et le directeur général, Georges Arès, ont présenté leur rapport à l'Exécutif provincial lundi matin.

Suite à une réunion de ce dernier durant toute la matinée, le président de l'ACFA a émis un bref communiqué de presse donnant la position de son organisme suite à cette épreuve de force avec la FCFA du Canada à Ottawa.


Georges Arès


Léo Piquette

C'est une véritable guerre de tranchées que se sont livrée les deux présidents et les deux directeurs généraux de ces organismes francophones durant la dernière fin de semaine à Ottawa. Il faut aussi dire que la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique n'a pas caché son appui à l'association franco-albertaine. Madame Marie Bourgeois a participé à une entrevue à l'émission Ontario 30, jeudi midi, en compagnie du président de l'ACFA, M. Denis Tardif.

Le président de l'ACFA soutient qu'il est important pour un organisme comme l'ACFA de pouvoir exprimer publiquement son accord ou ses divergences de vues comme tout groupe faisant partie d'une société démocratique. «Nous avons choisi de demeurer dans la FCFA pour démontrer notre solidarité, mais nous conservons, comme tout groupe dans une société démocratique, le droit d'exprimer nos positions, de maintenir notre liberté d'action», a déclaré M. Tardif. L'ACFA veut conserver le droit d'exprimer publiquement son désaccord «...si en aucun temps notre association nationale semble perdre de vue les intérêts des francophones de notre province», spécifiait M. Tardif.

L'ACFA ne laisse planer aucun doute sur ses intentions à venir et démontre bien qu'elle est constante dans son approche habituelle. «Nous resterons fidèles à notre politique sur les relations inter-communautaires et nous allons maintenir nos liens privilégiés avec le Conseil national des autochtones», soulignait M. Tardif.

Selon toute évidence, le comité de stratégie de l'ACFA continuera d'être très actif dans le dossier constitutionnel et sera ouvert à recevoir les commentaires et les suggestions de toutes les associations qui veulent bien les faire parvenir à l'association provinciale.

M. Tardif s'est de plus dit ouvert à rencontrer le bureau de direction de la FCFA pour discuter de stratégies constitutionnelles et d'orientations dans divers autres dossiers.

Il a fait remarquer que «le travail acharné des francophones de l'Alberta a été récompensé la semaine dernière avec le dépôt d'un projet de loi sur la gestion scolaire. Nous fournirons, ajoutait-il, le même engagement pour faire en sorte que les Franco-Albertains et les Franco-Albertaines ne soient pas oubliés lors des négociations constitutionnelles. Nous nous sommes souvent distingués par le passé par notre fermeté et nous continuerons de le faire».

Fermeture du journal l'Aurore Boréale au Yukon

OTTAWA- Faute d'obtenir un financement suffisant pour maintenir l'ensemble de ses activités au sein de la communauté, L'Association des franco-yukonnais a décidé de fermer son journal francophone, l'Aurore Boréale.

Cette fermeture du seul outil de communication en français au Yukon est reliée à l'intention du Secrétariat d'Etat du Canada de ne financer qu'une partie des projets soumis cette année dans le cadre du plan de développement de la communauté. Plutôt que d'accorder une somme de 120 000$ comme ce fut le cas au cours des deux premières années de ce plan, le Secrétariat d'Etat a décidé de ne financer cette fois que 6 projets, dont un projet de garderie, pour un montant total de 51 000$. Tous les projets touchant les secteurs culturel et social ont été rejetés.

Forum Jeunesse à Shaw's Point

...à lire en page 5

Les parents obtiennent la gestion

...à lire en page 3

Solutions à la crise financière à la STC

...à lire en page 11

En bref...

SRC diffusera les Jeux du Commonwealth

MONTRÉAL- La Société Radio-Canada a obtenu les droits d'être le radiodiffuseur officiel canadien pour les Jeux du Commonwealth de 1994, qui se dérouleront du 18 au 24 août 1994 à Victoria (C.-B.).

La SRC fournira les signaux de télévision et de radio de base à tous les radiodiffuseurs internationaux qui achèteront les droits de diffusion des Jeux pour les nations du Commonwealth. Elle préparera un montage quotidien des Jeux donnant les points saillants de la journée, pour distribution aux titulaires des droits.

Un premier jury Musicaction

CAMPBELLTON- La Fondation Musicaction s'est engagée à établir un jury formé d'intervenants de l'industrie acadienne de la musique, afin que les artistes de la chanson de ce coin de pays puissent être jugés selon des critères musicaux autres que ceux de l'industrie montréalaise de la chanson, pour l'obtention d'une aide financière à l'enregistrement sonore. Et cette pratique pourrait s'étendre à l'ensemble du pays dans un avenir rapproché.

Deux collèges en Ontario

OTTAWA- C'est décidé! Le Conseil des ministres du gouvernement de Bob Rae accordera l'argent nécessaire pour la mise sur pied des deux collèges communautaires francophones du centre-sud et du nord de l'Ontario. C'est le 13 juin dernier, sous un tonnerre d'applaudissements, que le ministre délégué aux Affaires francophones, Gilles Pouliot, et le ministre des Collèges et Universités de l'Ontario, Richard Allen, en faisaient l'annonce officielle à l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario, qui avait lieu à l'Université d'Ottawa.



Agence de presse francophone Ottawa

AU NATIONAL

• *L'ACFA blâmée pour son manque de solidarité*

Les francophones représentés au sein de la délégation fédérale

OTTAWA(APF): Les francophones canadiens feront partie de la délégation canadienne lorsque les Premiers ministres se réuniront pour conclure un nouveau pacte constitutionnel.

Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a finalement accepté de faire une place aux représentants de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), l'organisation porte-parole du million de francophones de l'extérieur du Québec.

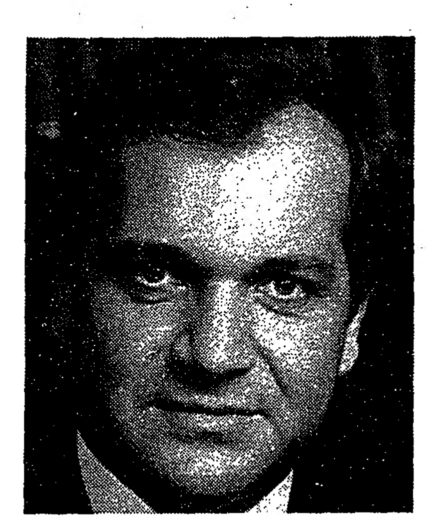
C'est sans tambour ni trompette que le gouvernement fédéral a profité de la tenue de l'assemblée annuelle de la FCFA, qui avait lieu en fin de semaine à Ottawa, pour annoncer la nouvelle. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Bernard Valcourt, a transmis le message aux dirigeants de la FCFA lors d'une rencontre privée et a laissé au président de l'organisme, Raymond Bisson, le soin d'en faire l'annonce aux délégués.

Cette nouvelle ne pouvait arriver à un meilleur moment pour les dirigeants de la FCFA. La veille, l'Association canadienne-française de l'Alberta émettait un communiqué dénonçant «l'absence de véritables stratégies politiques nationales» dans le dossier constitutionnel. Mécontente du leadership exercé par son association nationale, l'ACFA faisait connaître «sa déception et son impatience» et remettait même en question son appartenance à la fédération nationale.

Les Albertains estiment que les francophones hors Québec n'ont aucun poids dans le dossier constitutionnel et réclament des interventions plus musclées de leurs porte-parole nationaux. «Le fédéral devrait être le premier à nous défendre. Il y a moyen de leur dire avec fermeté», croit le directeur général de l'ACFA, George Arès.

Sans rejeter du revers de la main la stratégie de lobbying adoptée par la FCFA, M. Arès est d'avis qu'il faut «accoter le fédéral au mur publiquement pour qu'il ne nous oublie pas». L'ACFA se propose d'ailleurs de faire une tournée au Québec «pour informer les Québécois de la façon dont le fédéral nous traite ou nous maltraite», selon les résultats qui seront obtenus lors des négociations constitutionnelles.

Mais plus encore, il existe «de sérieux différends» avec la FCFA sur des questions de fond, comme les relations des francophones hors Québec avec les groupes ethnoculturels, avec


Bernard Valcourt

les autochtones, et sur tout ce qui concerne la promotion de la communauté anglo-québécoise.

D'abord, les Albertains ne veulent pas être mis dans le même panier que les anglophones du Québec et estiment que ce sont d'abord et surtout les communautés francophones au pays qui ont le plus besoin de se développer et de s'épanouir et donc, de recevoir l'aide des gouvernements.

Ensuite, ils ne comprennent pas pourquoi la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a refusé le siège que lui avait offert le Conseil national des autochtones à l'époque où les francophones hors Québec cherchaient par tous les moyens à participer activement aux discussions constitutionnelles. «On peut travailler avec les autochtones sans être d'accord avec tout ce qu'ils véhiculent. Nous, nous l'avons fait». M. Arès croit d'ailleurs que l'ACFA doit continuer de siéger côte à côte avec les autochtones, même si Ottawa a maintenant accepté de faire une place aux francophones hors Québec.

Mais la mauvaise humeur de l'ACFA n'avait d'égal que celle du président de la FCFA, Raymond Bisson qui, lors d'une entrevue avec l'APF, a blâmé les porte-parole albertains pour avoir publiquement mis en doute la stratégie de la fédération nationale. «Il aurait été important pour l'ACFA d'attendre que l'on discute du dossier constitutionnel à notre réunion».

C'est donc à huis clos que les associations francophones membres de la FCFA ont débattu du dossier constitutionnel. A défaut d'analyser les offres fédérales qui tardent toujours à être déposées par Ottawa, les discussions ont tourné autour d'hypothèses de travail.

Au sortir de la réunion les deux représentants albertains, qui participaient à titre d'observateurs, ne tiraient pas les mêmes conclusions. Le vice-président de l'ACFA, Léo Piquette, parlait «d'une bonne réunion» et se disait heureux de la discussion à huis clos. «Je sors d'ici assez optimiste. On s'est bien entendu et les lignes de communication sont ouvertes». Il estimait même que la FCFA avait pris une direction «plus ferme qu'avant» dans le dossier constitutionnel.

Le directeur général de l'ACFA, George Arès, était par contre beaucoup moins optimiste. «Il n'y a rien qui a changé en fin de semaine pour modifier notre position en ce moment». Selon lui, il n'y a pas eu de discussions portant sur les stratégies à employer pour «aller chercher le maximum». M. Arès a toutefois noté que toutes les associations francophones veulent, elles, pousser les négociations à leur extrême limite pour obtenir le plus possible lors des négociations constitutionnelles. Seul motif de satisfaction de M. Arès: les exécutifs de l'ACFA et de la FCFA se rencontreront bientôt pour solutionner les différends.

Quant au président de la FCFA, Raymond Bisson, il estimait que la réunion s'était «très très bien déroulée» et soutenait que la position constitutionnelle des francophones hors Québec avait été adoptée par les délégués «à presque l'unanimité». M. Bisson croit que la stratégie utilisée par la FCFA à ce jour, une stratégie axée sur le lobby politique, a porté fruit et qu'il n'y a pas lieu de la modifier.

• *Contestation judiciaire*

Un comité en recommande le rétablissement

OTTAWA(APF): Le Programme de contestation judiciaire devrait être rétabli et placé à l'abri des caprices de la politique fiscale et financière du gouvernement en place.

Dans un rapport unanime, le Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande au gouvernement fédéral de remettre sur les rails ce programme qui date de 1978 et de le restructurer sous la forme d'une fondation dotée d'un capital de départ d'un maximum de 10 millions de dollars et ce, au plus tard le 1er novembre prochain.

Le Comité recommande aussi que le Centre des droits de la personne de l'Université d'Ottawa administre cette fondation et que les gouvernements provinciaux, le Barreau canadien et les groupes de défense des droits linguistiques et des droits à l'égalité soient invités à contribuer financièrement à ce fonds de fiducie.

On recommande aussi que le Programme, qui a été aboli le 27 février lors du dernier budget fédéral, continue de recevoir des fonds jusqu'à ce que la fondation soit opérationnelle. Enfin, le Comité recommande au gouvernement de faire connaître ses intentions dans deux mois, c'est-à-dire au plus tard le 16 août.

Adoptant parfois le ton de la remontrance, le Comité ne cache pas sa frustration. D'entrée de jeu le Comité écrit dans son rapport qu'il a examiné «sans grand enthousiasme» la décision d'abolir le Programme de contestation judiciaire, surtout après avoir constaté que le gouvernement n'avait pas pris au sérieux «le temps et l'énergie» consacré en 1989 lors de son évaluation. A l'époque, les membres du Comité avaient unanimement recommandé la reconduction du Programme jusqu'à l'an 2000.

Le Comité démolit complètement les raisons invoquées par le gouvernement pour justifier l'abolition du Programme. C'est une erreur, écrit le Comité, de croire que les contestations judiciaires ne sont plus nécessaires. Cela repose, ajoute-t-il, sur «la croyance erronée» que tous les droits linguistiques et les droits à l'égalité ont été réglés une fois pour toutes et que la Charte des droits et libertés restera inchangée.

Le Comité ajoute que le Programme a permis aux groupes désavantagés de se faire entendre et que sans lui, l'accès aux tribunaux serait réservé à ceux qui ont des avantages financiers et politiques.

...suite en page 5

AU PROVINCIAL

• Victoire!

Les parents obtiennent la gestion

par YVES LUSIGNAN ET CAROLE THIBEAULT

OTTAWA: Dix ans après l'adoption de la Charte des droits et libertés, deux ans après un jugement de la Cour suprême, les francophones de l'Alberta obtiennent la gestion de leurs écoles françaises.

Le 19 mai dernier, le gouvernement albertain déposait en première lecture un projet de loi qui prévoit la création possible de sept «autorités régionales», qui auront les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les commissions scolaires existantes, sauf le pouvoir de taxation. Ce projet de loi est, à quelques détails près, conforme au rapport Pazkowski; rapport qui avait été soumis en mai 1991 au ministre de l'Éducation Jim Dinning, et qui portait sur la concrétisation de la gestion scolaire pour les francophones.

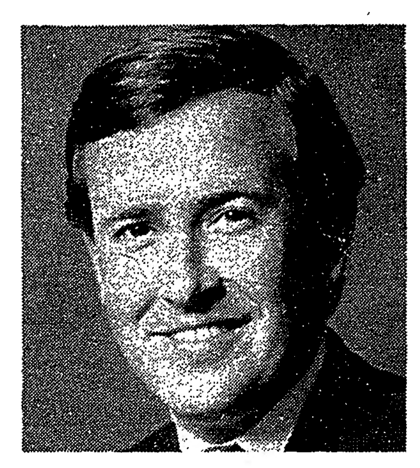
Un minimum de trois régionales seront créées dès l'adoption du projet de loi dans les régions d'Edmonton, de Rivière-la-Paix et de Saint-Paul. Sept des huit écoles homogènes francophones sont situées dans ces trois régions. Deux autres écoles francophones doivent ouvrir leurs portes en septembre prochain.

Le projet de loi, qui est présenté comme une solution «made in Alberta» par le ministre de l'Education Jim Dinning, divise la province en sept territoires. Dès qu'une école francophone verra le jour dans un territoire vierge, même une école de niveau maternelle, les parents pourront demander au ministre la création d'une autorité régionale pour gérer leur école. Il n'y aura cependant qu'une seule autorité régionale, ou commission scolaire, par territoire.

Dans les régions où il y a peu de francophones et aucune école française, les parents pourront quand même créer dès maintenant un «conseil de coordination». Il s'agit dans les faits d'un super comité de parents, qui aura le pouvoir de travailler avec les commissions scolaires anglophones pour l'établissement de programmes en français, et de conseiller le ministre de l'Education sur tout ce qui concerne l'éducation en français.

Le gouvernement albertain s'est engagé à travailler avec les parents pour assurer «une transition en douceur» vers le nouveau modèle de gestion scolaire. Pour sa part, la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) entend veiller elle aussi à ce que les parents soient tout à fait impliqués dans cette transition. D'ailleurs, elle prévoit entreprendre une tournée provinciale qui permettra aux parents d'être mieux informés et préparés.

En ce qui concerne les coûts, Ottawa et Edmonton ont déjà conclu une entente qui prévoit un partage égal des frais administratifs et des frais entourant la création de nouvelles écoles et de nouveaux programmes en français.


Jim Dinning

En déposant son projet de loi, le ministre de l'Education de l'Alberta a indiqué que ce modèle de gestion scolaire répondait non seulement aux exigences de la Charte, mais collait bien aussi au système d'éducation de l'Alberta, d'où cette référence à un modèle «made in Alberta». Il s'est dit heureux d'avoir développé ce qu'il a appelé «a reasonable and balanced model».

Il y a présentement 2 795 élèves dans les huit écoles francophones de l'Alberta. En accordant aux parents le droit de gérer leurs écoles françaises, l'Alberta ouvre ainsi la porte à une augmentation des effectifs. Plus de 28 000 élèves fréquentent en effet les écoles d'immersion de la province et il n'est pas dit que les parents ne seront pas encouragés maintenant à inscrire leurs enfants dans une école française s'ils sont éligibles.

Le directeur général de la FPFA, Yvan Beaubien, a déclaré que le projet du gouvernement albertain répondait aux revendications des parents francophones. «Je pense qu'on peut fêter». Dès septembre 1992, dit-il, les parents pourront déclencher le processus menant à la création d'autorités régionales. Mais ce n'est pas avant 1993, et même beaucoup plus tard dans certaines régions estime avec réalisme M. Beaubien, que les parents seront prêts à demander au ministre de l'Education la création d'une commission scolaire.

A Calgary toutefois, les parents n'ont pas encore manifesté leur intention de gérer leur futur centre scolaire et communautaire. C'est que, explique M. Beaubien, la commission scolaire de Calgary a déjà informé les francophones qu'elle se retirerait du projet, si les parents aspiraient à gérer cet édifice.

L'Alberta devient la première province de l'Ouest à offrir la gestion scolaire aux parents francophones, même si la Saskatchewan a longtemps eu une longueur d'avance dans ce dossier. Il faut dire que le gouvernement albertain n'avait guère le choix puisque la Cour suprême avait reconnu en 1990 le droit des parents francophones d'Edmonton à gérer et à contrôler leurs écoles. En se conformant finalement au jugement, l'Alberta donne ainsi le signal aux autres provinces qui, à des degrés divers, étudient la question depuis deux ans.

D'autre part, les rumeurs vont bon train dans la capitale fédérale à l'effet que le gouvernement s'apprêterait à débloquer entre 150 et 200 millions pour permettre à toutes les provinces récalcitrantes d'offrir aux francophones la gestion de leurs écoles. Plutôt que de signer des ententes à la pièce avec chaque province, le gouvernement donnerait un grand coup en jetant des millions dans la balance, de façon à ce que toutes les provinces respectent enfin la Charte des droits et libertés, dix ans après son adoption.

• Coopératives francophones

On mise sur le développement économique

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- Dans la province, les coopératives sont importantes pour le développement économique des communautés francophones. Mais bien que la situation financière des caisses et des coopératives francophones en Alberta se porte bien (actif de 135 millions $ en 1991), le Conseil albertain de la coopération par l'entremise du Conseil canadien de la coopération (CCC), tente de trouver une solution aux différents problèmes identifiés dans l'Ouest.

Un membership de plus en plus anglais, certains services spéciaux rarement offerts en français; voilà ce à quoi les coopératives doivent faire face. Cela, en plus de toujours chercher à augmenter leur actif. «On aimerait, dans la mesure du possible, garder le français et les services en français dans nos organisations. C'est une façon de s'assurer qu'on puisse avoir des services et des ressources qui nous sont nécessaires», explique le représentant de l'Alberta au conseil d'administration du CCC et directeur général de la Caisse populaire St-Vital de Beaumont, M. Camille Bérubé.

L'idée d'ouvrir un bureau du CCC dans l'Ouest avait été avancée, mais les ressources financières étant limitées, il serait difficile de la mettre à exécution. Les consultants embauchés pour étudier le dossier, la firme Denis Tardif et Associés d'Edmonton, recommandent plutôt des interventions ponctuelles et ciblées. «Pour l'Alberta et la Colombie-Britannique, [...] il est urgent de développer un plan réaliste et réalisable qui permette d'embaucher au moins une personne compétente pour appuyer une structure regroupant des intervenants représentatifs et crédibles», ajoute Maurice Therrien, président du CCC, dans le bulletin d'information Cooppresse.

Depuis, les principaux intervenants dans le dossier se sont réunis. Il semble donc qu'un comité de développement coopératif et économique soit la meilleure solution. «Ainsi, si nous obtenons les ressources financières du Secrétariat d'État, nous souhaiterions pouvoir offrir des sessions de formation aux employés des caisses populaires et des autres coopératives au cours de l'automne 1992. De plus, les associations francophones de l'Alberta et de la Colombie-Britannique vont présenter à leur structure décisionnelle respective l'idée de mettre sur pied un comité sur le développement économique», dit encore M. Therrien, toujours dans le Cooppresse.

Selon M. Georges Arès, di-

...suite en page 5

• ACFA

Les francophones ont de quoi fêter

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- «Il fait bon être Albertain aujourd'hui. Il fait bon être francophone en Alberta aujourd'hui». Voilà ce que le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta, Denis Tardif, a déclaré à la suite du dépôt du projet de loi concernant la gestion scolaire pour les francophones.

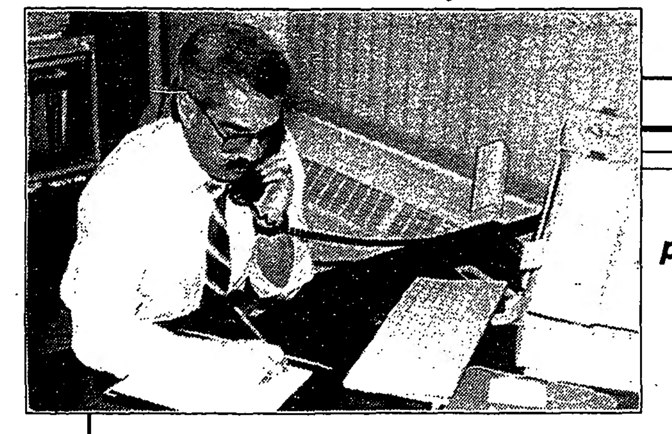

Denis Tardif

Après avoir passé dix ans dans l'illégalité, la province de l'Alberta reconnaît enfin le droit de sa minorité à être éduquée dans sa langue maternelle. Pour l'ACFA, «le dépôt du projet de loi est l'aboutissement d'une lutte longue et pénible. Notre communauté est extrêmement heureuse du geste du gouvernement de l'Alberta. Nous apprécions grandement sa collaboration. C'est un beau geste pour l'unité de notre pays», de dire M. Tardif.

Cependant, le président de l'ACFA reconnaît que la gestion scolaire ne serait pas à deux pas d'être concrétisée sans le travail acharné des parents. La cause Mahé, qui a été jugée en Cour suprême, a été un élément majeur dans l'avancement du dossier.

Enfin, le projet de loi, une fois accepté, représentera un pas important dans la marche de la minorité de langue française vers la reconnaissance de ses droits. «La gestion, c'est la clé de notre survie. Cela indique clairement l'importance des droits constitutionnels. Sans des garanties constitutionnelles, nous pouvons prendre des années avant de jouir des mêmes droits que les anglophones du Québec. Cela nous conforte dans notre décision de travailler encore plus fort pour que nos communautés puissent se développer et s'épanouir ensemble au Canada», a ajouté Denis Tardif.

La communauté franco-albertaine a de quoi se réjouir en ce début de saison estivale. Mais attention! il faut s'assurer de l'adoption du projet de loi!



EDITORIAL

par Pierre Brault

Enfin, on l'a, la gestion!

Enfin, on l'a, la gestion scolaire. Les francophones de l'Alberta ont toutes les raisons du monde de se réjouir et de fêter. Après des années de luttes incessantes pour l'obtention de leur droit à une éducation dans leur langue et de qualité égale à celle de la majorité anglophone, les parents francophones devront maintenant se retrousser les manches et s'impliquer à mettre sur pied la gestion de leurs écoles et du système scolaire qui les administrera.

Ça fait longtemps que la communauté francophone de l'Alberta attendait ce grand jour. La date du 19 juin 1992 marquera dans l'histoire franco-albertaine le point de départ d'une lutte sans merci à l'assimilation qui n'a cessé, à ce jour, de décimer nos rangs. L'éducation et l'économie deviennent les deux éléments de base du plan de développement et d'épanouissement de notre communauté auxquels nous travaillerons tous ensemble au cours des prochains mois et des prochaines années.

Plus nous aurons de jeunes qui fréquenteront les écoles françaises, plus nos chances de réussite sont bonnes. Plus nous aurons de parents qui s'impliqueront à tous les niveaux de cette gestion, plus nous aurons une éducation de qualité. Il y va de l'avenir de notre belle jeunesse et de la communauté franco-albertaine.

Le gouvernement albertain a posé ce qu'on appelle «un beau geste». Il a enfin montré sa générosité envers la minorité francophone de langue officielle. Il ne nous a pas fait la charité. Il a tout simplement reconnu officiellement un droit inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés sous l'article 23. Il reconnait par ce fait même l'existence de la communauté franco-albertaine qui a fondé cette province. Les francophones de l'Alberta se sentent, aujourd'hui plus que jamais, des citoyens à part entière de cette province. Nous avons maintenant raison d'être fiers de vivre en Alberta, d'être de vrais Albertains, de vrais Franco-Albertains.

Ça fait chaud au coeur de constater que le Premier ministre Don Getty et le ministre de l'Éducation, Jim Dinning, ont tenu promesse. Il ont fait preuve de courage et ont aussi posé un geste fort important en faveur de l'unité nationale. C'est le genre de leadership que les politiciens devraient exercer en tout temps. Ils faut absolument qu'ils cessent d'avoir peur de prendre des initiatives qui feront avancer le pays, favoriseront son développement et son épanouissement de par le monde. Comme Canadiens, ce qui fait notre force, c'est notre courage et celui de nos convictions.

Il ne reste plus aux autres provinces qu'à emboîter le pas au cours des prochains mois.

OPTIMISME

On a toutes les raisons du monde d'être optimiste pour l'avenir et plein d'enthousiasme. On a maintenant l'outil le plus important pour contrer l'assimilation: l'éducation, ainsi qu'un système scolaire bien à nous. Il faudra se donner un système qui répondra spécifiquement à nos besoins afin de continuer à développer chez nos jeunes l'amour de la langue et de la culture françaises. Tous ceux qui, présentement, croient en un système d'éducation francophone et envoient leurs enfants à une école française doivent devenir, au cours des prochains mois, des ambassadeurs, des promoteurs de ce nouveau système scolaire.

Il faut créer un effet d'entraînement. Plus notre système sera professionnel et bien organisé, plus cela incitera ceux qui ne sont pas encore convaincus du bien fondé d'envoyer leurs enfants dans une école française. En terminant, rendons hommage et félicitons ceux et celles qui, durant des années, ont lutté inlassablement pour obtenir ce droit. Il faut penser à tous les parents qui ont des enfants qui fréquentent les écoles françaises, à l'Association Mahé-Bugnet qui a obtenu gain de cause en Cour suprême, à l'ACFA qui n'a pas cessé de faire du lobbying politique comme porte-parole de la communauté francophone, à la FCFA qui travaille très étroitement et efficacement avec les parents et à tous ceux de près ou de loin ont eu leur mot à dire pour diriger ce dossier dans la bonne direction.

COURRIER DES LECTEURS

Alerte aux francophones!

Depuis plus de deux siècles, nous avons dû comme peuple francophone lutter sans cesse pour assurer la survie de notre langue et de notre culture. Nombreux sont nos compatriotes qui au fil des années se sont illustrés à cette tâche.

Aujourd'hui, comme au temps de nos prédécesseurs il faut continuer les efforts. Nous sommes un peuple vivant qui a le droit de grandir et de s'épanouir au sein de la communauté canadienne. Cependant pour vraiment atteindre nos sommets il faut, comme peuple, s'unir et travailler ensemble. Nous avons su faire reconnaître certains de nos droits mais est-ce vraiment là une réussite collective ou est-ce tout simplement le fruit du labeur d'un petit groupe qui, inspiré par le courage de leurs ancêtres ne cesse de s'acharner à la cause. Pouvons-nous, tous et chacun, se dire avec fierté: «J'ai fait ma part». Si oui, bravo! Je vous félicite. Si non, et bien il n'est pas trop tard pour le faire même si nous approchons dangereusement la onzième heure.

Nous avons maintenant dans plusieurs régions du Canada des écoles francophones. Dans plusieurs de ces écoles, il est difficile d'y maintenir le sois disant «nombre suffisant». Pourtant dans ces mêmes régions il y a plusieurs francophones qui se qualifient selon la Charte des droits.

Comment se fait-il que nous ne pouvons pas remplir nos écoles? La réponse est évidente. Plusieurs de nos francophones ne prennent pas avantage des droits qui leur sont accordés. Ceci ne veut tout de même pas dire que plusieurs de nos francophones sont anti-francophones. Je suis d'avis qu'il y a bien peu de francophones qui se classent dans cette catégorie. Par contre, il y en a beaucoup qui n'ont pas encore compris le vrai sens de l'école francophone et qui par le fait même ne peuvent pas s'y intégrer.

L'école francophone n'est pas tout simplement un endroit où l'on apprend les matières en français. C'est également un lieu où l'enfant apprend à vivre sa culture, à améliorer sa langue sans toutefois négliger la langue majoritaire du pays.

À l'école francophone l'enfant se découvre lui-même, il s'identifie et développe une fierté pour sa langue et sa culture. Comme francophone valorisé il n'aura pas peur d'affirmer son héritage francophone.

Le temps est arrivé Franco-Albertains d'unir nos efforts pour assurer à nos enfants une éducation complète en français.

Pour terminer, laissez-moi vous citer la philosophie de notre école, l'École Citadelle:

«Le but principal de l'École Citadelle est d'aider l'élève à se développer au maximum en tant qu'individu et membre de la société franco-albertaine de façon à acquérir une pensée claire, une sensibilité vive et un comportement avisé dans une une atmosphère chrétienne de partage et de valorisation individuelle et collective».

Raymond Tremblay, directeur
École Citadelle
Legal



Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Correspondant national: Yves Lusignan
Journaliste: Carole Thibeault
Graphiste: Marc Vaillancourt

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581
Télécopieur: (403) 465-3647

Abonnement d'un an: 19,26 $ - Étranger: 34,24 $
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881
Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de GAZETTE PRESS LTD, à St-Albert, Alberta.

Nous voulons votre opinion!

N.D.L.R. - Nous invitons nos lecteurs et nos lectrices à nous écrire pour nous donner différentes opinions sur les sujets qui les intéressent ou sur les éditoriaux du journal. Écrivez-nous. Soyez concis dans votre présentation et vos idées (max. 300 mots). Signez votre lettre et incluez votre numéro de téléphone. Nous publierons toutes les lettres signées, pourvu qu'elles respectent l'éthique professionnelle du journal.

• *Forum Jeunesse 1992*

Une fin de semaine de plaisir assuré



Les jeunes auront un plaisir fou lors du Forum Jeunesse 92, à Shaw's Point. La beauté du site et la proximité du lac réservent des surprises à profusion.

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- Dans moins d'une semaine, la grande activité de l'été pour les jeunes aura lieu à Shaw's Point dans la région de Rivière-la-Paix: le Forum Jeunesse 92.

En effet, Francophonie jeunesse de l'Alberta a décidé de faire de sa fête annuelle, la Clac au Lac, un événement d'une plus grande envergure cette année, pour célébrer son vingtième anniversaire. Tous les jeunes francophones et francophiles de la province, âgés de 14 à 25 ans, sont invités à fêter cette occasion spéciale.

Différentes activités et ateliers sont prévus au cours de cette fin de semaine de quatre jours: ballon-volant, soccer sur plage, triathlon, improvisation, forum de discussion, planche à voile, tye-dye (dessins sur t-shirts), tir-à-l'arc, auto-défense et bien d'autres encore. Pour les soirées, des activités spéciales sont prévues: soirée spectacle-amateur et une soirée commémorative. Lors de cette dernière, FJA entend souligner le travail effectué par les bénévoles qui ont aidé l'organisation depuis les vingt dernières années. Évidemment, tous les ex-bénévoles sont invités à participer. Le groupe «Freaké ben raide» de la Saskatchewan sera aussi sur place. Les jeunes pourront également se divertir à la danse/casino.

Pour l'occasion, FJA a décidé de mettre un bar payant à la disponibilité des jeunes de 18 ans et plus. Ce bar sera contrôlé par un système de bracelets que les participants porteront à leur poignet. «Les jeunes sont une clientèle difficile à saisir, de dire Lise Hamel, coordonnatrice du Forum Jeunesse. C'est embêtant pour les parents des jeunes de 14 à 17 ans intéressés à venir. Mais d'un autre côté, les 18-25 ans y trouvent un intérêt particulier.» Ainsi, avec le système de bracelets, les deux groupes d'âge trouveront du plaisir à être de la fête. FJA fait confiance aux jeunes: «C'est la première fois qu'on a un bar payant. Tout va dépendre de la responsabilité que les jeunes vont prendre pour savoir si on va continuer avec cette formule à l'avenir. C'est un privilège; c'est à eux à ne pas en abuser et d'agir avec responsabilité», ajoute Mme Hamel.

FJA a également pensé à une autre formule pour inciter les jeunes de 18 ans et plus à participer: ces derniers sont invités à apporter leur tente et à camper sur le site. Pour les plus jeunes, un dortoir sera mis à leur disposition.

Étant donné que quelque 150 personnes provenant de partout dans la province sont attendues pour l'événement, FJA propose un système d'autobus qui emmèneront les jeunes à Shaw's Point. Les points de départ seront Calgary, Lethbridge, Banff, Edmonton, Medicine Hat, Jasper, Fort McMurray, Bonnyville, St-Paul et Plamondon.

Les jeunes, les bénévoles et ex-bénévoles qui sont intéressés à participer au Forum Jeunesse 1992 peuvent encore s'inscrire auprès du bureau provincial de Francophonie jeunesse de l'Alberta. Adressez-vous à Lise Hamel au 469-1344.

Coopératives

...suite de la page 3

recteur général à l'ACFA provinciale, un tel comité existait déjà au sein de l'association, mais il était inactif. Il reprendrait donc vie grâce aux subventions du Secrétariat d'État. Pour M. Camille Bérubé, il est important que les sept coopératives (3 caisses, 2 coop. d'habitation, 1 coop. de conservation, 1 coop. d'investissement) de l'Alberta aient leur mot à dire dans ce processus de concertation. «Le développement économique n'est pas nécessairement de créer d'autres coopératives, affirme-t-il. On aimerait voir des entreprises privées, des gens d'affaires et tout le contrôle économique se développer dans la province. Il ne faut pas avoir peur de s'afficher en français.»

Dans un autre ordre d'idées, le Conseil canadien de la coopération tiendra son 46e Congrès annuel à Régina du 27 au 30 juin. «Sous le thème, «L'intercoopération, un outil pour l'avenir», les congressistes seront invités à échanger sur les différents moyens et actions qui pourront permettre de contribuer avec force à la pérennité des coopératives francophones du Canada», décrit-t-on dans Cooppresse.

Contestation

...suite de la page 2

Pour ce qui est des coûts du Programme, le Comité souligne «qu'à compétence égale» la rémunération des avocats travaillant pour le Programme est «très inférieure» à celle des avocats du ministère de la Justice! S'appuyant sur son rapport de 1989 et sur des commentaires reçus lors de ses audiences publiques, le Comité confirme que les avocats ne se remplissent pas les poches au détriment de la justice.

Alors que les avantages du Programme de contestation judiciaire en matière de jurisprudence sont évidents aux yeux du Comité, les économies qu'on peut réaliser en l'abolissant le sont beaucoup moins. Conclusion: «Nous ne sommes pas convaincus que le gouvernement a fait un choix éclairé ni qu'il réalisera ainsi des économies dans un avenir prévisible».

Les francophones de l'extérieur du Québec ont amplement profité du Programme de contestation judiciaire pour faire reconnaître leurs droits linguistiques, notamment au chapitre des droits en éducation. Sur les 77 causes-types subventionnées par le Programme depuis 1985, 39 portaient sur les droits à l'instruction. C'est par le biais du Programme de contestation judiciaire que les francophones ont obtenu gain de cause dans le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé, qui a reconnu le droit des parents à gérer et à contrôler leurs écoles. Lors de l'abolition du Programme, 20 causes-types étaient toujours devant les tribunaux, dont trois devant la Cour suprême.

Pour la Fédération des communautés francophones et acadienne, (FCFA) le gouvernement fédéral n'a maintenant d'autre choix que de se rallier au consensus et de rétablir le Programme de contestation judiciaire, avant qu'il ne disparaisse complètement le 30 septembre prochain.

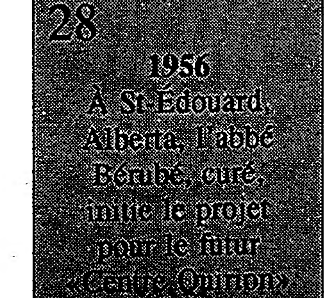
La Commission nationale des parents francophones (CNPF) abonde dans le même sens. Le directeur général de la CNPF, Paul Charbonneau, se demande toutefois comment les parents pourraient contribuer financièrement à un fonds de fiducie, alors qu'ils consacrent déjà énormément de temps et d'énergie sous forme de bénévolat pour préparer les causes.

Selon M. Charbonneau, avec un fonds de fiducie de 10 millions et des taux d'intérêt qui sont en chute libre, les groupes défavorisés disposeraient finalement de moins de un million de dollars en intérêt par année, pour financer toutes les causes sur les droits linguistiques et les droits à l'égalité.

Selon l'actuelle directrice du Programme, Mme Andrée Côté, le gouvernement fédéral devrait investir non pas 10 mais plutôt entre 20 et 25 millions de dollars dans une fondation de ce genre.

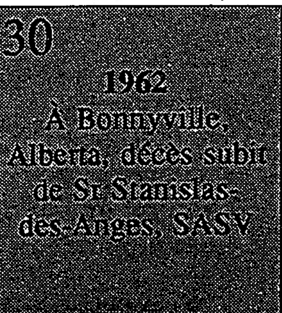
ÉPHÉMÉRIDES DES SASV

Juin et Juillet



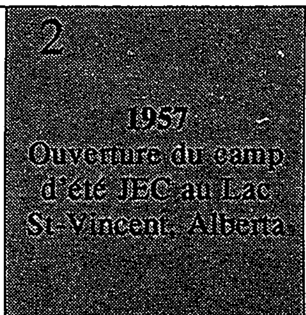
28
1956
À St-Édouard, Alberta, l'abbé Bérubé, curé, initie le projet pour le futur «Centre Quirion»

29
1903
Examens de fin d'année à l'école «des blancs» à Delmas, Sask.



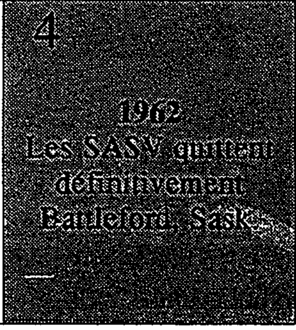
30
1962
À Bonnyville, Alberta, décès subit de St Stanislas-des-Anges, SASV

1
1930
Départ de Angéline Tétreau et Anne-Marie Mireault pour le Noviciat de Nicolet, Qué.



2
1957
Ouverture du camp d'été JEC au Lac St-Vincent, Alberta

3
1930
Ordre est donné: «Tout emblème religieux est interdit dans les écoles de la Saskatchewan»



4
1962
Les SASV quittent définitivement Battleford, Sask.

• Dorimène Desjardins

Un modèle pour notre société contemporaine

par DANYÈLE LACOMBE

LÉVIS, QC- Le 15 juin dernier, un groupe de leaders féminins de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (CCPEDQ) ont célébré le 60e anniversaire du décès d'une Québécoise exceptionnelle, connue aujourd'hui pour le rôle primordial qu'elle a joué dans l'établissement de coopératives d'épargnes et de crédit du début du siècle : il s'agit de Dorimène Desjardins.

Historique

C'est le 6 décembre 1900 à Lévis que la première caisse populaire Desjardins a ouvert ses portes. Son fondateur, Alphonse Desjardins, s'inquiétait beaucoup des conséquences sociales du capitalisme sur les classes populaires. Plus particulièrement, il recherchait un outil collectif qui permettrait aux masses de survivre aux effets destructifs des grandes entreprises capitalistes et des inégalités sociales; il comptait ainsi freiner le mouvement d'exil vers les États-Unis. Selon lui, la coopération était la meilleure solution. Si le peuple canadien-français parvenait à regrouper son capital, de façon à rendre du crédit accessible à tous, aux riches comme aux pauvres, il deviendrait sans doute plus autonome au niveau économique.

Un mouvement prolifique

Ce projet de coopération, bien qu'il connût des débuts modestes, devait devenir l'un des mouvements les plus prolifiques du XXe siècle: aujourd'hui, il représente plus que des caisses populaires: il comporte aussi 13 fédérations, dont trois sont des fédérations hors Québec (Acadie, Ontario, Manitoba), une société de porte-feuille, une société immobilière ainsi qu'une société d'investissements. Alphonse Desjardins est donc reconnu aujourd'hui comme un des plus grands hommes de son époque.

Rôle primordial de Dorimène

Pourtant, son épouse Dorimène a joué elle aussi un rôle primordial dans l'établissement du mouvement. Comme le travail d'Alphonse exigeait qu'il séjourne à Ottawa plusieurs mois par année - il était sténographe français à la Chambre des communes - c'est Dorimène qui assumait le rôle de gérante de la Caisse de Lévis; et cela, en plus d'élever ses dix enfants! C'est ainsi qu'à la mort de son époux en 1920, elle avait acquis une grande autorité morale auprès des leaders des quatre unions régionales existantes.

À sa mort, survenue le 14 juin 1932, on a reconnu l'importance de son rôle dans le mouvement. Entre autres, *L'Action catholique* a affirmé que «sans elle, les caisses populaires Desjardins n'existeraient probablement pas».

Épouse incomparable, compagne admirable

Le 15 juin dernier, on a souligné le 60e anniversaire du décès de Dorimène Desjardins. Dans les locaux de la Société historique Alphonse Desjardins (qui se trouvent précisément dans la maison qui avait appartenu à Alphonse Desjardins), plusieurs leaders féminins de la Confédération ont célébré cet événement en rendant hommage à leur pionnière.



Dorimène Desjardins

La rencontre a débuté par une visite guidée de la maison d'Alphonse Desjardins. Par la suite, les femmes se sont regroupées dans le salon où elles ont visionné des extraits du film *Desjardins, la vie d'un homme, l'histoire d'un peuple*. À la surprise de toutes, la comédienne qui a interprété le rôle de Dorimène, Annette Garant, s'est présentée pour faire part de l'expérience qu'elle a vécue en incarnant le personnage de Dorimène, et pour parler de la vie de cette «grande dame».

«J'ai eu le privilège de présenter Madame Desjardins comme une mère aimante et dévouée à sa famille, a-t-elle dit, comme une épouse incomparable et surtout comme une compagne admirable qui a toujours pris part aux travaux intellectuels de son mari».

Femme de vision, porteuse d'un grand projet de société

Après ce témoignage, M. Jocelyn Proteau, président du Conseil d'administration et vice-président du Comité exécutif de la CPEDQ, a remis une plaque-souvenir à Mme Rachelle Brassard Mercure, membre fondatrice et membre honoraire du Conseil d'administration de la Société historique Alphonse Desjardins. Elle l'a acceptée au nom «des femmes qui ont en commun avec Dorimène Desjardins ce même choix d'engagement personnel et qui partagent un mode d'implication sociale volontaire, encore si valable de nos jours».

Finalement, la rencontre s'est terminée par une courte intervention de l'historienne connue, Mme Marie Lavigne, qui a parlé du rôle que les femmes jouent au sein du mouvement Desjardins aujourd'hui.

Enfin, c'est sans doute le texte qu'on retrouve sur la plaque- souvenir qui résume le mieux l'hommage qu'on a voulu rendre à Mme Dorimène Desjardins:«Par un engagement quotidien, Dorimène Desjardins a participé de riche façon à la naissance puis à la croissance d'une grande institution, la caisse. Faisant de son propre foyer une source d'idées et de solidarité pour la communauté de Lévis et d'ailleurs, Madame Desjardins joua un rôle clé qui fit d'elle une grande coopératrice et une pionnière déterminée.

«Femme de vision, porteuse avec son mari d'un grand projet de société dont les gens d'ici ont su faire un outil de croissance et une richesse collective, Dorimène Desjardins a laissé un message d'espoir, de solidarité et d'équité. À son image, engageons-nous à contribuer pleinement à l'évolution sociale et économique des individus et des collectivités».

• En écoutant le Café Show

Elle gagne un voyage à Régina



EDMONTON- C'est Mme Candide Poitras de Grande Prairie qui a gagné le voyage à Régina pour assister au Gala interprovincial de la chanson qui a eu lieu le vendredi 29 mai dernier.

Claude Bernatchez, animateur de l'émission Au Café Show à CHFA/Radio-Canada a rencontré Mme Poitras à l'aéroport municipal d'Edmonton le matin de son départ pour Régina.

• ONF

Des documentaires sur l'analphabétisme et le bilinguisme

OTTAWA(APF): Ce n'est pas d'hier que l'Office national du film propose aux cinéphiles des documentaires traitant des communautés francophones au pays. Et cette année ne fera pas exception à la règle.

Pour une deuxième année consécutive l'ONF a lancé son édition d'Avant première ONF, qui donne un aperçu des productions qui feront partie de la programmation en 1992-1993.

C'est le cas, par exemple, du film **Parlons franc** du réalisateur Georges Payrastre de l'Ouest, qui se veut un «témoignage choc» sur le bilinguisme d'un océan à l'autre et les moyens d'y parvenir en milieu minoritaire.

Les problèmes de l'analphabétisme des Franco-Ontariens ont incité la réalisatrice Claudette Jaiko de Toronto à produire le film sur la question dont le titre provisoire est «**Alpha**». Ce documentaire, qui doit sortir cet automne, se veut «un film du coeur» selon la productrice Mikale-Andrée Joly, qui nous fera découvrir le pouvoir de la lecture et de l'écriture. L'analphabétisme étant un grave problème au sein des communautés francophones, on peut croire que ce film circulera beaucoup dans les centres d'alphabétisation au pays.

Plus accessible grâce à l'électronique

En donnant un avant-goût de la saison 1992-1993, l'ONF a aussi annoncé l'ouverture en octobre de son premier centre de consultation robotisé. Situé a Montréal dans le quartier latin, le centre **ONF Montréal** inaugure à l'Office l'ère de la distribution électronique. Dans trois ans, les cinéphiles auront accès grâce à une cinémathèque robotisée, à tous les films produits par l'ONF depuis ses débuts il y a 53 ans.

Mieux encore tous les Canadiens pourront acheter grâce à un service téléphonique sans frais, et peu importe où ils se trouvent au pays, des copies vidéos de tous les titres produits par l'ONF.

• *Canada 125*

De la visite de l'Est!

par LUCIE LAVOIE

BONNYVILLE- Dans le cadre du 125e anniversaire du Canada, le programme d'échange étudiant, Voyageur 92, permet à plusieurs jeunes de 16 à 21 ans de visiter différentes régions du Canada et ainsi apprendre à mieux connaître leur pays. Ce programme a permis à neuf Montréalaises de niveaux collégial et universitaire de venir visiter Edmonton et ses environs. Le lendemain de leur arrivée en Alberta, le mardi 2 juin, elles se sont rendues à l'école secondaire Notre-Dame de Bonnyville.

Le directeur-adjoint, M. Richard Fortin, leur a parlé des aspects économiques, historiques et culturels de la région de Bonnyville. Il leur a venté les avantages qu'offre l'Ouest canadien. En fin d'après-midi, les élèves de la 9e année francophone leur ont présenté leur pièce de théâtre «X=A», avec laquelle ils ont remporté un premier prix au Festival Théâtre Jeunesse à Edmonton.

En tout, elles ont passé huit jours dans notre belle province. Elles ont visité l'Association canadienne-française de l'Alberta, le village Ukrainien, le Fort Edmonton et bien sûr, le West Edmonton Mall. Leur voyage comprenait également un rapide coup d'oeil sur Jasper, Lac Louise, Banff et Calgary. Finalement, elles ont eu la chance de rencontré notre ministre de la santé, Nancy Betkowski, à la législature albertaine.



(Photo Lucie Lavoie)

Elles ont surtout apprécié leur visite à Bonnyville à cause de l'accueil chaleureux qu'elles y ont reçu et du paysage. Une étudiante a d'ailleurs mentionné: «ils sont bien chanceux d'avoir une école près d'un lac», parlant du Jessie Lake.



(Photo Marielle Paquin)

Une fin de semaine de camping

par MARIELLE PAQUIN

LETHBRIDGE- C'est en pleine nature que quelques membres de la régionale de Lethbridge se sont rencontrés vendredi le 5 juin 1992 pour une fin de semaine de camping.

Sept familles sont arrivées au parc de Writing on Stone dans la soirée de vendredi. La fin de semaine s'est passée à faire des excursions, préparer de bons repas et à jouer avec les enfants. Samedi soir, nous avons chanté des chansons françaises et nous avons beaucoup chanté!

Pour clôturer le tout, dimanche matin, nous avons pris le déjeuner tous ensemble. Une vraie belle rencontre!

LA PAGE DE L'ACFA

par Lyne Lemieux, directrice-adjointe, information/Politique

CALENDRIER CULTUREL DE JUILLET 1992

Vous voulez faire connaître vos activités socio-culturelles?
Veuillez nous faire parvenir vos renseignements avant le 15 de chaque mois
soit par courrier ou en composant le 466-1680. Nous acceptons les frais d'appel.
Ce calendrier est un service gratuit de l'A.C.F.A. provinciale.

30 juin - ST-ALBERT - Camp franco-fun, l'A.C.F.A. régionale de Centralta accepte les inscriptions pour leur camp de jour qui aura lieu en juillet-août. Les enfants de 7 à 11 ans peuvent s'inscrire en appelant Andrée au 961-3665.

1er juillet - JASPER - Ouverture du local de la régionale, Pour plus de renseignements: 857-5875.

2 juillet - EDMONTON - Les têtes brûlées, spectacle de Jazz à 20 h 30 au Westin Hotel Ballroom. Coûts 17$ par personne. Pour plus de renseignements: 433-3333 (Jazz City).

2-5 juillet - EDMONTON - Francophonie Jeunesse de l'Alberta, Forum Jeunesse de F.J.A. et célébration de 125e anniversaire de Canada ainsi que le 20e anniversaire de F.J.A.. Pour plus de renseignements : Sylvie Francoeur 469-1344.

2-12 juillet - CALGARY - Crystal Plamondon au Stampede de Calgary Scène Canada, tous les jours (3 spectacles par jours). Gratuit. Surveillez votre horaire du Stampède.

3 -17-31 juillet - CALGARY - Copains de jeux, rencontres estivales au parc Riley de 10 h 00 à 13 h 00. Pour plus de renseignements: 282-1630.

3-6-10- juillet - EDMONTON - Camp Soleil organisé par l'A.C.F.A. régionale pour les jeunes francophones de 6 à 10 ans et les francophiles de 7 à 10 ans. Coût: 65$/membres de l'A.C.F.A. , 70$/non-membres, par enfant par semaine. Si plus d'un enfant par famille s'inscrit: 60$/membres, 65$/ non-membres. Pour plus de renseignements: 469-4401.

5 au10 juillet - EDMONTON - Centre de plein air Lusson, camp résidentiel pour les enfants de 8 à 13 ans. Coût 149,80$/ membre, 160,50$/non-membre (T.P.S. non-inclus) Pour plus de renseignements: 469-4401 (A.C.F.A. régionale).

5 au 10 juillet - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp résidenttiel à Shaw's Point organisé par l'A.C.F.A. régionale en collaboration avec le Centre de l'éducation permanente et le Conseil régional de l'éducation française. Pour les enfants de 7 - 8 ans. Pour plus de renseignements: 837-2296.

6 au10 juillet - EDMONTON - Camp Soleil organisé par l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

6 juillet au 21 août - ST-PAUL - Camp Beaujour, pour les enfants de 5 - 12 ans. Coût 20$ par semaines, 50$ par semaines pour 3 enfants et plus. Pour plus de renseignements: Martine, 645-4800.

7 juillet - EDMONTON - La double vie de Véronique, (France / Pologne 1991), film qui raconte l'histoire de deux jeunes femmes qui mènent des vies parallèles. Le film a gagné le prix du Festival de Cannes et Irène Jacob celui de meilleure comédienne. Cinéma Princess, 10337 Whyte avenue, à 19 h 00. Pour plus de renseignements: 433-0979

10-11 juillet - EDMONTON - L'Argent, gagnant du Grand Prix de la Création à Cannes en 1983, L'Argent est basé sur la nouvelle La Fausse note de Tolstoi. Réalisateur Robert Bresson. Pour plus de renseignements: 425-9212.

11 juillet - EDMONTON - Voyage de rafting sur la rivière Red Deer organisé par le Club de plein air francophone. Coût: 854 pour membres de l'A.C.F.A., 95$ pour non-membres (dîner, souper, équipement et guide compris). Pour plus de renseignements: 469-4401 (A.C.F.A. régionale).

11-12 juillet - EDMONTON - Madame Bovary avec Isabelle Hubert adaptation de la scandaleuse nouvelle de Gustave Flaubert écrite au XIXe siècle qui met en vedette une femme passionnée, qui se rebelle contre les conventions sociales de son époque. Réalisateur Claude Chabrol. Cinéma Princess à 18 h 45.

12 au17 juillet -EDMONTON - Centre de plein air Lusson organisé par l'A.C.F.A. régionale. Pour plus de renseignements: 469-4401.

12 au 17 juillet - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp résidentiel à Shaw's Point, pour les enfants de 9 - 10 ans. Voir plus haut. Pour plus d'informations: 837-2296.

13 juillet - EDMONTON - Monsieur Hire avec Sandrinne Bonnaire et Michel Blanc. L'histoire d'un énigmatique voyeur et la complicité qui se crée avec une jeune femme lorsqu'un crime est commis dans leur quartier. Réalisé par Patrice Leconte, présenté au Cinéma Princess à 21 h 15. Pour plus de renseignements: 433-0979.

12 juillet - FORT McMURRAY - Camp de vacances, "On parle français, on vit français, on s'amuse en français". Coût 35$ non-membres, 33$ membres. Pour plus d'informations: 791-7700.

13 au 17 juillet - EDMONTON - Camp soleil,organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

14 juillet - EDMONTON - Fête nationale des Français et des Françaises, organisé par le Centre Culturel Marie-Anne Gaboury. Pour plus de renseignements: 468-6983.

17 juillet - EDMONTON- Déjeuner du Stampede avec Crystal Plamondon à Shaw Cable, 7612-50e rue, Edmonton, 7 h 00 à 9 h 30 le matin.

18 juillet - EDMONTON- Crystal Plamondon donne un spectacle au South County Fair à Fort McLeod. Grande scène à 23 h 00.

19 au 24 juillet - EDMONTON - Centre de plein air Lusson organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

19 au 24 juillet - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp résidentiel à Shaw's Point, pour les enfants de 11 - 12 ans. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 837-2296.

20 au 24 juillet - EDMONTON - Camp soleil, organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

24-25-26 juillet - LEGAL - Fête au village, venez célébrer avec nous le 30ième anniversaire de la Fête au village. Une fin de semaine remplie d'activités, parade, crêperie, spectacle... Pour plus d'informations : 961-3665 (bureau régionale de la Centralta.)

25 juillet - EDMONTON - 2e lave-auto provincial à Edmonton pour Francophonie Jeunesse de l'Alberta. Pour plus de renseignements appeler Sylvie Francoeur , 469-1344.

26-31 juillet - EDMONTON - Centre de plein air Lusson (réservé aux francophones) organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

27 au 31 juillet - EDMONTON - Camp soleil, organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

28 juillet - EDMONTON - Trop belle pour toi, un film de Bertrand Blier, avec Gérard Depardieu, Carole Bouquet et Josiane Balasko. Cette comédie fantaisiste raconte les aventures d'un prospère vendeur de voitures marié à une femme splendide qui tombe amoureux de sa secrétaire au physique plutôt quelconque. Cinéma Princess à 21 h 15. Pour plus de renseignements: 433-0979.

31 juillet - EDMONTON - Cyrano de Bergerac ,un film de Jean-Paul Rappeneau, avec Gérard Depardieu , adaptation de l'oeuvre d'Edmond Rostaud. Un mousquetaire/poète favorise les amours d'un de ses collègues avec une de ses cousines dont il est lui même éperdument amoureux. Cinéma Princess à 21 h 00. Pour plus de renseignements: 433-0979.

CALENDRIER CULT

1-2-3 août - JASPER - Venez vous amuser au Folk Festival , avec le groupe de danse Manigance., Vente de sucre d'érable. Centre d'information disponible durant le festival. Pour plus d'informations: 852-5875.

2 et 3 août - EDMONTON - Festival Patrimoine. Pour information , 469-4401.

3 août - EDMONTON - Camille Claudel, ce film de Bruno Nuytten relate la vie de Camille Claudel, sculpteure talentueuse, élève, puis maîtresse et muse d'Auguste Rodin pendant 14 ans. Cette tragédie sensuelle et riche est rehaussée par la performance extraordinaire d'Isabelle Adjani et Gérard Depardieu. Cinéma Princess à19 h 30. Pour plus d'informations: 433-0979.

3 au 7 août - EDMONTON - Camp soleil, organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

3 au 7 août - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp de jour, atelier d'improvisation. Pour plus de renseignements: 837-2296.

7 et 21 août - CALGARY- Copains de jeux,, rencontres estivales au Riley Park de 10 h 00 à 13 h 00. Pour plus de renseignements: Rachel, 282-1630.

7-8-9 août - EDMONTON - Spectacle de Crystal Plamondon au Camrose Exhibition de 21 h 00 à minuit.

7-8-9- août - RIVIÈRE-LA-PAIX - Foire agricole à Donnelly, compétition de force de tracteur et sciage de billot de bois, exposition artisanale, Gymkhana, défilé, tournoi de balle, amusement pour enfants, ect,. Pour plus de renseignements: Rita, 925-3913 ou 359-3978.

9 au 14 août - EDMONTON - Centre de plein air Lusson organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

10 août - EDMONTON - 37,2e le matin (Betty Blue), un film de Jean-Jacques Beineix. Ce drame érotique relate l'histoire d'un jeune écrivain qui a peu d'ambition jusqu'à ce qu'il rencontre Betty, une jeune femme impulsive incapable de trouver le bonheur. Cinéma Princess à 21 h 15 (pour adultes seulement). Pour plus de renseignements: 433-0679.

10 au 14 août - EDMONTON - Camp soleil organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

10 au 14 août - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp de jour, atelier d'artisanat. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 837-2296.

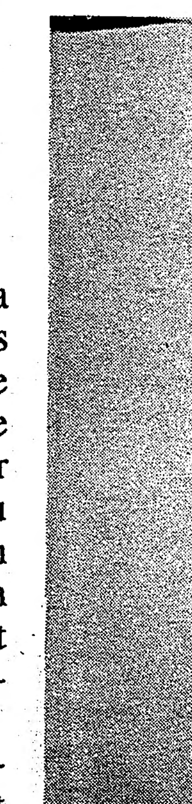
Dévoué au clergé depuis 50 ans

par NOËLLA FILLION

MCLENNAN- Le 31 mai, les paroissiens de la cathédrale de McLennan ont voulu souligner les noces d'or d'ordination de leur dévoué pasteur, le révérend père Raphaël Lessard, o.m.i. Une messe spéciale a eu lieu à 16h30 en présence de Mgr Henri Légaré. La première troupe de scouts du père Lessard assumait la garde d'honneur à son entrée au sanctuaire. MM. Gérard Béland et John OMahony ont fait le panégyrique du jubilaire et ont offert les voeux d'usage au nom de l'assemblée.

Deux de ses nièces sont venues de l'Est spécialement pour l'occasion. Après la messe un banquet a eu lieu au sous-sol de la cathédrale.

Ad multos et faustissimos annos!



...yne Lemieux, directrice-adjointe, Information/Politique

...UREL DE JUILLET 1992

...vos activités socio-culturelles?
...seignements avant le 15 de chaque mois
...66-1680. Nous acceptons les frais d'appel.
...gratuit de l'A.C.F.A. provinciale.

12 au17 juillet -EDMONTON - Centre de plein air Lusson organisé par l'A.C.F.A. régionale. Pour plus de renseignements: 469-4401.

12 au 17 juillet - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp résidentiel à Shaw's Point, pour les enfants de 9 - 10 ans. Voir plus haut. Pour plus d'informations: 837-2296.

13 juillet - EDMONTON - Monsieur Hire avec Sandrinne Bonnaire et Michel Blanc. L'histoire d'un énigmatique voyeur et la complicité qui se crée avec une jeune femme lorsqu'un crime est commis dans leur quartier. Réalisé par Patrice Leconte, présenté au Cinéma Princess à 21 h 15. Pour plus de renseignements: 433-0979.

12 juillet - FORT McMURRAY - Camp de vacances: "On parle français, on vit français, on s'amuse en français". Coût 35$ non-membres, 33$ membres. Pour plus d'informations: 791-7700.

13 au 17 juillet - EDMONTON - Camp soleil,organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

14 juillet - EDMONTON - Fête nationale des Français et des Françaises, organisé par le Centre Culturel Marie-Anne Gaboury. Pour plus de renseignements: 468-6983.

17 juillet - EDMONTON- Déjeuner du Stampede avec Crystal Plamondon à Shaw Cable, 7612-50e rue, Edmonton, 7 h 00 à 9 h 30 le matin.

18 juillet - EDMONTON- Crystal Plamondon donne un spectacle au South County Fair à Fort McLeod. Grande scène à 23 h 00.

19 au 24 juillet - EDMONTON - Centre de plein air Lusson organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

19 au 24 juillet - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp résidentiel à Shaw's Point, pour les enfants de 11 - 12 ans. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 837-2296.

20 au 24 juillet - EDMONTON - Camp soleil, organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

24-25-26 juillet - LEGAL - Fête au village, venez célébrer avec nous le 30ième anniversaire de la Fête au village. Une fin de semaine remplie d'activités, parade. crêperie, spectacle... Pour plus d'informations : 961-3665 (bureau régionale de la Centralta.)

25 juillet - EDMONTON - 2e lave-auto provincial à Edmonton pour Francophonie Jeunesse de l'Alberta. Pour plus de renseignements appeler Sylvie Francoeur , 469-1344.

26-31 juillet - EDMONTON - Centre de plein air Lusson (réservé aux francophones) organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

27 au 31 juillet - EDMONTON - Camp soleil, organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

28 juillet - EDMONTON - Trop belle pour toi, un film de Bertrand Blier, avec Gérard Depardieu, Carole Bouquet et Josiane Balasko. Cette comédie fantaisiste raconte les aventures d'un prospère vendeur de voitures marié à une femme splendide qui tombe amoureux de sa secrétaire au physique plutôt quelconque. Cinéma Princess à 21 h 15. Pour plus de renseignements: 433-0979.

31 juillet - EDMONTON - Cyrano de Bergerac ,un film de Jean-Paul Rappeneau, avec Gérard Depardieu , adaptation de l'oeuvre d'Edmond Rostaud. Un mousquetaire/poète favorise les amours d'un de ses collègues avec une de ses cousines dont il est lui même éperdument amoureux. Cinéma Princess à 21 h 00. Pour plus de renseignements: 433-0979.

CALENDRIER CULTUREL D' AOÛT 1992

1-2-3 août - JASPER - Venez vous amuser au Folk Festival , avec le groupe de danse Manigance., Vente de sucre d'érable. Centre d'information disponible durant le festival. Pour plus d'informations: 852-5875.

2 et 3 août - EDMONTON - Festival Patrimoine. Pour information 469-4401.

3 août - EDMONTON - Camille Claudel, ce film de Bruno Nuytten relate la vie de Camille Claudel, sculpteure talentueuse, élève, puis maîtresse et muse d'Auguste Rodin pendant 14 ans. Cette tragédie sensuelle et riche est rehaussée par la performance extraordinaire d'Isabelle Adjani et Gérard Depardieu. Cinéma Princess à19 h 30. Pour plus d'informations: 433-0979.

3 au 7 août - EDMONTON - Camp soleil, organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

3 au 7 août - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp de jour, atelier d'improvisation. Pour plus de renseignements: 837-2296.

7 et 21 août - CALGARY- Copains de jeux., rencontres estivales au Riley Park de 10 h 00 à 13 h 00. Pour plus de renseignements: Rachel, 282-1630.

7-8-9 août - EDMONTON - Spectacle de Crystal Plamondon au Camrose Exhibition de 21 h 00 à minuit.

7-8-9 août - RIVIÈRE-LA-PAIX - Foire agricole à Donnelly, compétition de force de tracteur et sciage de billot de bois, exposition artisanale, Gymkhana, défilé, tournoi de balle, amusement pour enfants, ect,. Pour plus de renseignements: Rita, 925-3913 ou 359-3978.

9 au 14 août - EDMONTON - Centre de plein air Lusson organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

10 août - EDMONTON - 37,2e le matin (Betty Blue), un film de Jean-Jacques Beineix. Ce drame érotique relate l'histoire d'un jeune écrivain qui a peu d'ambition jusqu'à ce qu'il rencontre Betty, une jeune femme impulsive incapable de trouver le bonheur. Cinéma Princess à 21 h 15 (pour adultes seulement). Pour plus de renseignements: 433-0679.

10 au 14 août - EDMONTON - Camp soleil organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

10 au 14 août - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp de l'amitié, camp de jour, atelier d'artisanat. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 837-2296.

14 août - EDMONTON - Aca d'ici, organisé par le Centre Culturel Marie-Anne Gaboury. Pour plus de renseignements: 469-6983.

15 et 16 août - EDMONTON - Crystal Plamondon est en spectacle au City Media Club, 8906 - 99e rue.

16 au 21 août - EDMONTON - Centre de plein air Lusson organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

16 au 21 août - RIVIÈRE-LA-PAIX - Camp résidentiel à Shaw's Point, pour les enfants de 13 - 14 ans. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 837-2296.

17 au 21 août - EDMONTON - Camp soleil organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

18 août - EDMONTON - Jean de Florette/Manon des sources, avec Gérard Depardieu, Yves Montand, Emmanuelle Beart et Daniel Auteuil, ces films relatent l'histoire d'un gentleman -farmer venu s'installer à la compagne en 1920, ses aventures. sa vie tragique et la revanche de sa fille. Un film de Claude Berry produit en 1986. Cinéma Princess à 21 h 30. Pour plus de renseignements: 433-0679.

23 au 28 août - EDMONTON - Centre de plein air Lusson organisé par l'A.C.F.A. régionale. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

24 au 28 août - EDMONTON - Camp soleil organisé par l'A.C.F.A.. Voir plus haut. Pour plus de renseignements: 469-4401.

25 août - EDMONTON - Le retour de Martin Guerre,un film de Daniel Vigne produit en 1982, avec Gérald Depardieu et Nathalie Baye, ce film raconte l'histoire véridique d'un paysan qui retrouve dans son village après une absence de 7 ans. Cependant après un certain temps, les villageurs se demandent si ce n'est pas un imposteur. Cinéma Princess à 21 h 30. Pour plus de renseignements: 433-0679.

27 au 30 août - RIVIÈRE-LA-PAIX - Fête Franco-albertaine, une fête pour toute la population EN FRANÇAIS;

- -spectacles d'envergure national/provincial/régional;
- -rencontre des troupes de danse folklorique de l'ouest;
- -opéra historique
- -camping gratuit
- -service de transport entre le site (gratuit);
- -hébergement à prix réduits;
- -activités artistiques

Dévoué au clergé depuis 50 ans

par NOËLLA FILLION

MCLENNAN- Le 31 mai, les paroissiens de la cathédrale de McLennan ont voulu souligner les noces d'or d'ordination de leur dévoué pasteur, le révérend père Raphaël Lessard, o.m.i. Une messe spéciale a eu lieu à 16h30 en présence de Mgr Henri Légaré. La première troupe de scouts du père Lessard assumait la garde d'honneur à son entrée au sanctuaire. MM. Gérard Béland et John OMahony ont fait le panégyrique du jubilaire et ont offert les voeux d'usage au nom de l'assemblée.

Deux de ses nièces sont venues de l'Est spécialement pour l'occasion. Après la messe un banquet a eu lieu au sous-sol de la cathédrale.

Ad multos et faustissimos annos!



(Photo Noëlla Fillion)

Père Lessard en compagnie de ses deux nièces.

ARTS ET SPECTACLES

• *Musique*

Au clair de la lune

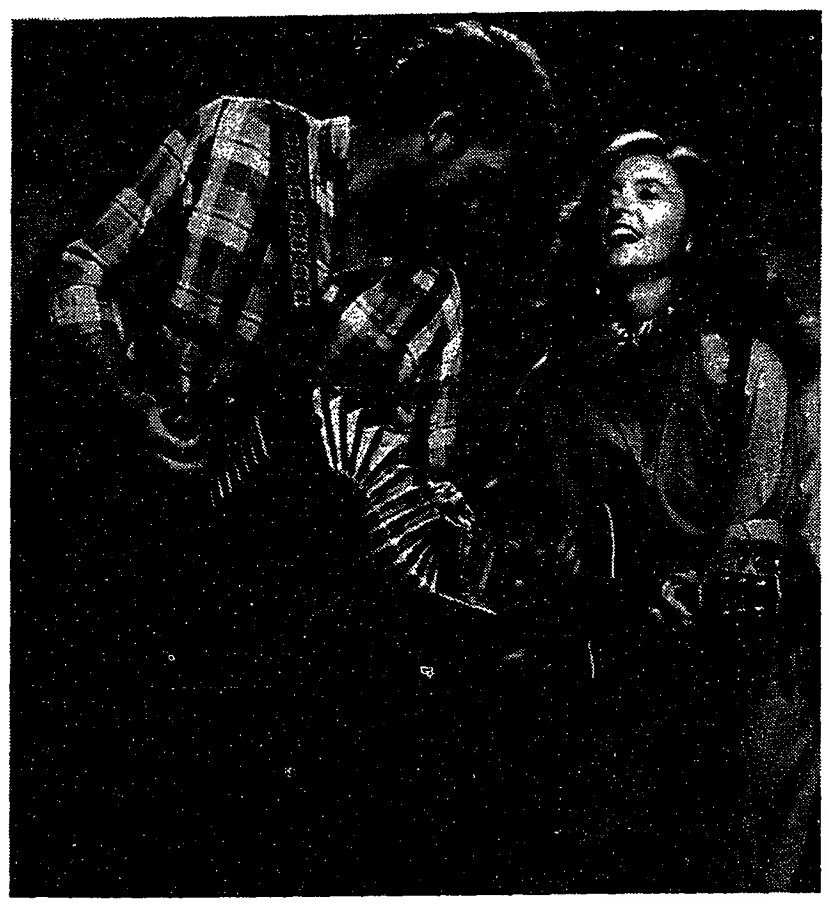
par ALAIN BERTRAND

CALGARY- Dans le petit univers francophone à Calgary, on a parfois l'impression d'être oublié par les tournées d'artistes de langue française. Le «Calgary International Children's Festival» vient de remédier à cela en offrant à aux plus jeunes, le spectacle de Claire de Lune.

La guitariste Claire Throness (alias Claire de Lune), accompagnée par Marc de Basile à la percussion et à l'accordéon sont deux personnalités attachantes, vibrant d'une joie de vivre contagieuse.

Dès le début du spectacle, ce duo endiablé entraîne sont jeune auditoire dans de folles épopées de voyageurs en canot et de rituels du Mardi gras. L'influence cajun est omniprésente: Marc de Basile, qui fait partie du fameux groupe de Hadley Castille, nous dévoile les mystères de la musique zydeco et des danses cajuns.

Claire offre un répertoire qui reflète son héritage riche en musique canadienne-française et anglaise. Ses spectacles incarnent son enthousiasme pour sa culture et la vie en général. Les jeunes, provenant principalement d'écoles d'immersion, concentrent leur attention sur chacun de ses gestes. Emballés dès le début, ils chantent avec entrain et sont partie prenante du spectacle.



Marc de Basile et Claire de Lune

La musique a toujours été une partie intégrante de la vie de Claire Throness. Elle a, entres autres, étudié avec le ténor John Martens à l'Université de Winnipeg. Pendant plusieurs années, elle a été membre de la chorale Vancouver Cantata Signers sous l'égide de James Fankhauser. En 1988, elle a lancé son premier microsillon «Claire de Lune and Company» suivi de deux autres en 1990 dont «Rendez-vous Soleil» où elle explore différents styles tels que le jazz, le blues et la musique cajun. Après Calgary, Claire de Lune et Marc de Basile se dirigeaient vers Winnipeg où ils étaient attendus au 10e Festival de l'Enfant. Prochain spectacle francophone à Calgary: Crystal Plamondon lors du Stampede!

• Société de théâtre de Calgary

On trouve des solutions à la crise financière

par **ALAIN BERTRAND**

CALGARY- Les problèmes financiers de la Société de théâtre de Calgary étaient à l'ordre du jour lors de sa dernière assemblée annuelle tenue le 17 juin dernier à Calgary.

La vingtaine de membres présents a été mise au courant de la crise financière que traverse présentement la Société. Dans son rapport annuel, M. Luc Tousignant, président de la Société depuis janvier, a dénombré les différentes causes de cette crise financière et les étapes entreprises par le Conseil pour les surmonter. Celles-ci incluent la hausse du prix de la cotisation annuelle des membres et du coût des billets de spectacles, un gel temporaire des projets spéciaux auxquels pourrait participer la Société et une restructuration de l'organigramme de la STC. Ne pouvant plus se permettre le salaire d'une employée à plein temps, l'agente de développement, Mme Antoinette Hallett, a été remerciée de ses services le 31 mai dernier. Les membres du conseil se répartiront les tâches qu'occupait autrefois Mme Hallett.

À part la crise financière, la saison 1991-1992 aura été un succès au point de vue artistique. La Société a présenté sept pièces dont une en collaboration avec l'Alliance française de Calgary. Cette dernière initiative, le Misanthrope, a occasionné une certaine perte d'argent à la Société. Les rapports des différents comités (ligue d'impro, radio, télévision), se sont avérés très positifs. Par contre, un manque de publicité a été démontré comme étant la cause probable d'une faible cote d'écoute.

Cette année, il y avait six postes à combler au sein du conseil exécutif. Les trois membres qui ont optés pour un autre mandat sont Gilles Gagnon, Benoît St-Amour et Danielle Robidoux. Se joignent à eux, nommés par acclamation: Nicole Gratton, Rémy Martin, Jovette Deschênes, Lise Leroux, Diane Martel et Jean Raymond. Ce nouveau conseil devra concentrer ses énergies sur l'élaboration d'un solide plan d'action pour la saison 1992-1993.

• Le portfolio

Un moyen pour les femmes de faire valoir leurs acquis

OTTAWA- L'Université Laurentienne de Sudbury offrira dès septembre 1992, un cours par correspondance sur la production du portfolio. En effet, grâce aux efforts de concertation entre le Collectif des femmes du nord-est ontarien et le Réseau national d'action éducation femmes, les femmes de partout au Canada pourront avoir accès à ce cours.

Le portfolio est un outil permettant aux femmes, ou aux hommes, d'acquérir une plus grande confiance en soi en plus d'être un guide d'orientation personnel et professionnel. C'est aussi un excellent moyen pour les femmes ou les hommes de faire valoir leurs acquis expérienciels et de vie.

À l'aide de ce cours les femmes seront plus en mesure de suivre des études répondant à leurs besoins, de se réorienter au travail ou encore d'accéder au marché du travail. Il faut toutefois garder en tête, que c'est une longue démarche et qu'il faudra y consacrer du temps. Il est important de réaliser que c'est une processus assez nouveau et qu'il reste encore beaucoup à faire pour convaincre les employeurs et les Universités à reconnaître les acquis expérienciels des femmes. Toutefois plus il y aura de femmes possédant leur portfolio plus elles seront pour revendiquer des services ou des promotions.

Ce cours est coté au département de psychologie, de l'Université Laurentienne, et procurera 6 crédits aux personnes le terminant avec succès. Les personnes désirant s'y inscrire devront faire une demande d'admission à l'Université Laurentienne pour ensuite s'inscrire à l'éducation permanente, d'où le cours sera dispensé. Les personnes voulant suivre ce cours devront avoir terminé la 13e année de l'Ontario ou l'équivalent. Les personnes âgées de plus de 21 ans peuvent être admises en tant qu'étudiant(e) adulte. Les frais d'inscriptions, pour les 2 semestres sont de 421$.

Le Comité reconnaissance des acquis du Réseau national d'action éducation femmes, encourage les femmes de tout âge à s'inscrire à ce cours. Les femmes ont beaucoup à dire et leur vécu est là pour le prouver. C'est aussi l'occasion unique pour faire le point et de vous réorienter vers l'avenir.

Pour de plus amples détails n'hésitez pas à contacter Rolande Savoie au (613) 741-9978.

CONSEIL SCOLAIRE DE ST-ISIDORE no 5054

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE)

Le Conseil scolaire de St-Isidore no 5054 est à la recherche d'un(e) candidat(e) au poste de secrétaire-trésorier(ère)

FONCTION: La personne devra assumer les tâches de secrétaire-trésorier(ère) pour un Conseil scolaire albertain tel que contenu dans la description de tâches acceptée par le Conseil scolaire.

FORMATION: Posséder une formation professionnelle en comptabilité et gestion des affaires. Connaissance de l'informatique. Posséder une connaissance fonctionnelle du français et de l'anglais.

La partie dans l'expérience et la formation technique pourra être considérée.

SALAIRE: À négocier

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: Dès que possible

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Yvon Mahé, directeur général adjoint
C.P. 1220
St-Isidore, Alberta
T0H 3B0

Tél.: 624-8855
Fax: 624-8554

CONSEIL SCOLAIRE DE ST-ISIDORE no 5054

SECRÉTAIRE

Le Conseil scolaire de St-Isidore no 5054 est à la recherche d'une secrétaire pour son bureau central situé à St-Isidore (Alberta)

COMPÉTENCES RECHERCHÉES: Formation en secrétariat bilingue et expérience reliée au poste; vif intérêt dans l'éducation; amour et respect du public; excellente maîtrise du français parlé et écrit; connaissance de l'anglais; connaissance du traitement de texte et autres techniques en informatique; vivre intensément la culture française; ouverture au cheminement spirituel dans la foi chrétienne

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: Dès que possible

SALAIRE: À négocier

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Yvon Mahé, directeur général adjoint
C.P. 1220
St-Isidore, Alberta
T0H 3B0

Tél.: 624-8855
Fax: 624-8554

OFFRES D'EMPLOIS

JOURNAL LE VOYAGEUR
LE DEUXIÈME PLUS GRAND JOURNAL VENDU DANS LA RÉGION

est à la recherche d'un(e)

Directeur(trice) général(e)

Le (la) directeur(trice) général(e) est responsable du secteur administratif et rédactionnel du journal. Expérience dans la gestion des affaires et une connaissance du milieu francophone sont requises.

Le salaire est en fonction de l'expérience. Bénéfices sociaux intéressants.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 9 juillet 1992 à:

M.R. Hébert, prés. du C.A.
a/s Le Journal Le Voyageur
1314, boulevard Lasalle
Sudbury (Ontario)
P3A 1Y8



L'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean
est à la recherche d'un(e)
Coordonnateur(trice) aux programmes

Ce poste déterminé d'une durée initiale de dix (10) mois est ouvert à toute personne répondant aux exigences suivantes:
- connaissance du français et de l'anglais
- diplôme universitaire ou équivalent
- expérience en coordination et/ou en administration de projets ou de programmes

Le(la) coordonnateur(trice) assumera la gestion de dossiers spécifiques de formation, y inclus l'identification des besoins, la conception d'activités de formation et l'administration de l'offre.

Salaire: à négocier selon les compétences et l'expérience.

Veuillez, s.v.p., faire parvenir votre demande ainsi qu'une copie de votre curriculum vitae à:

Christine Marchand
Préposée à l'administration/finances
Éducation permanente
Faculté Saint-Jean
8404, rue Marie-Anne Gaboury (91e rue)
Edmonton (Alberta)
T6G 3M9
tél.: (403) 468-1582
fax: (403) 466-8827

Des renseignements plus complets sur le poste sont disponibles en communiquant au bureau de l'Éducation permanente. Les demandes seront reçues jusqu'au 10 juillet 1992.

L'Éducation permanente adhère aux principes de l'équité en matière d'emploi.

• École Notre-Dame

Inauguration du terrain de jeux

par GUY SCHERRER

EDMONTON- Le jeudi 14 mai dernier, avait lieu l'inauguration du terrain de jeux de l'école Notre-Dame. C'est par une belle soirée chaude de mai que parents, élèves, membres du personnel et représentants de la commission scolaire se sont réunis pour célébrer l'ouverture officielle du nouveau parc. C'est à l'automne que les travaux de construction ont débuté. Le 3 octobre des parents sont venus préparer le terrain pour les grands travaux. Le 4 et le 5 c'est la construction du parc. Le lundi 6 octobre tous les élèves ont une belle surprise à leur retour à l'école, le parc est terminé. Il ne manquait plus que les belles journées de mai pour festoyer la réalisation de ce parc. Il y avait une centaine de personnes au rendez-vous ce soir-là. Après les petits discours de circonstance, tous les gens présents ont pu se régaler en mangeant les deux beaux gros gâteaux spécialement préparés pour remercier tous les parents qui ont bénévolement travaillé pour l'accomplissement de ce beau projet. La prochaine étape pour le comité de parents de l'école Notre-Dame, c'est la construction d'un espace asphalté et l'installation de paniers de basket-ball.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10h30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Sainte-Anne
9810 - 165 Rue
Dimanche: 10h30

Saint-Thomas d'Aquin
8410 - 89 Rue
(juillet et août)
Samedi: 16h30
Dimanche: 10h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30
Lundi au vendredi: 17h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré. n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

L.D.

• Radio-Canada

Nouveauté en radiodiffusion

MONTRÉAL- Le président-directeur général de la Société Radio-Canada, Gérard Veilleux, a annoncé que la Société établira, à titre expérimental, des émetteurs de radio numérique pour l'ensemble de l'industrie de la radiodiffusion.

«Cette initiative de la SRC est simplement une nouvelle étape dans le processus de collaboration qui existe entre la radio publique, la radio privée et le gouvernement», a déclaré M. Veilleux.

Cela représente une occasion autant pour la SRC que pour les radiodiffuseurs privés d'expérimenter directement en ondes la transmission numérique, de façon à établir un cadre qui garantira l'avenir de la radio comme service vital et efficace. La société estime que les améliorations techniques offertes par la radio numérique sont essentielles si l'on veut satisfaire les normes auxquelles le public est en droit de s'attendre depuis l'apparition des disques compacts.

La diffusion radio numérique sera le premier nouveau service radiophonique à voir le jour depuis l'introduction de la diffusion en modulation de fréquences (FM) dans les années 1960. Ce service offre une qualité équivalente à celle des disques compacts.

Les émetteurs seront installés successivement à Toronto et à Montréal. Un troisième pourra se déplacer entre les autres villes canadiennes.



Radio-Canada Alberta

Semaine du 27 juin au 3 juillet 1992

Samedi
17h00 Le Téléjournal
17h30 Baseball des Expos: Pittsburgh à Montréal
20h00 Pour tout l'art du monde
21h00 Samedi P.M.
22h00 Le Téléjournal
22h21 Les nouvelles du sport
22h38 Télé-sélection: Le retour du grand blond

Dimanche
17h00 Visions d'ici
18h00 Le Téléjournal
18h12 Découverte
19h00 Les héritiers de l'histoire
20h00 Les beaux dimanches: Ginette Reno l'essentiel
21h00 Les beaux dimanches: Un flirt sans conséquence
22h21 Le Téléjournal
22h42 Les nouvelles du sport
23h00 Ciné Club: Ruy Blas

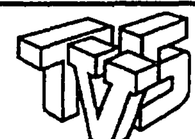
Lundi
17h00 Il était une fois
17h30 Les années coup de coeur
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 Plus
19h00 L'enfer c'est nous autres
19h30 Des jardins d'aujourd'hui
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
21h00 L'or et le papier
22h00 La loi de Los Angeles
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h28 L'enfer c'est nous autres
00h00 Cinéma: L'heure des sortilèges

Mardi
17h00 ALBERTA CE SOIR
17h30 Baseball des Expos: Montréal à Phil.
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
20h45 La météo
20h50 Les nouvelles du sport
21h00 À communiquer
21h30 Il était une fois
22h00 Les années coup de coeur
22h30 L'enfer c'est nous autres
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h30 Cinéma: La Fureur du danger

Mercredi
17h00 Il était une fois
17h30 Les années coup de coeur
18h00 Plus
18h30 Voeux fédéraux
18h40 À communiquer
19h00 Fête du Canada
20h30 Le Téléjournal
20h50 Le Point
21h00 Par lui même
22h00 Film: Un monde animagerie
23h00 L'enfer c'est nous autres
23h30 Cinéma: Isaac, nuage fougeux

Jeudi
17h00 Il était une fois
17h30 Les années coup de coeur
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 Plus
19h00 L'enfer c'est nous autres
19h30 Ma maison
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
21h00 Espion de père en fils
22h00 Passeport
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h30 L'enfer c'est nous autres
00h00 Cinéma: Cinq jours ce printemps-là

Vendredi
17h00 Il était une fois
17h30 Voyage grandeur nature
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 Plus
19h00 L'enfer c'est nous autres
19h30 Le clan Campbell
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
21h00 Les grands films: Faux témoin
23h30 CE SOIR EN REPRISE
00h00 L'enfer c'est nous autres
00h30 CinémaL le chat des sirènes



L'EUROTÉLÉ ★★★★★

Semaine du 27 juin au 3 juillet 1992

Samedi
17h00 Journal télévisé de A2
17h35 Vision 5
18h00 Thalassa
19h00 Le monde est à vous
20h30 Kaléidoscope
21h30 Le divan
22h00 Journal télévisé Suisse
22h30 Thalassa
23h30 Le monde est à vous
01h00 Radio France internationale

Dimanche
17h00 Journal télévisé de A2
17h35 Vision 5
18h00 7 sur 7
19h00 Caractères
20h05 Faut pas rêver
21h00 Musique classique
21h30 Les cordes de Strasbourg
22h00 Journal télévisé Belge
22h30 7 sur 7
23h30 Caractères
00h35 Ramdam
01h00 Radio France internationale

Lundi
17h00 Journal télévisé de A2
17h35 Vision 5
18h00 Résistances
18h55 Hôtel
19h15 L'affaire Saint-Romans
20h10 Courts métrages et vidéos
20h35 Mémoires d'un objectif
21h30 Carré vert
22h20 Journal Télévisé de FR3
22h00 Résistances
23h25 Hôtel
23h45 L'affaire Saint-Romans
01h05 Radio France internationale

Mardi
17h00 Journal télévisé de A2
17h35 Vision 5
18h00 Envoyé spécial
19h00 Tous à la une
20h30 Ciel, mon mari!
22h45 Journal télévisé de FR3
23h15 Envoyé spécial
00h10 Radio France internationale

Mercredi
17h00 Journal télévisé de A2
17h35 Vision 5
18h00 Tell quel
19h00 Ex libris
20h20 Montagne
20h45 Santé à la une
22h00 Journal télévisé de FR3
22h30 Tell quel
23h30 Ex libris
00h45 Montagne
01h15 Radio France internationale

Jeudi
17h00 Journal télévisé de A2
17h35 Vision 5
18h00 Chassés-croisés
19h00 L'enfant
20h05 Espace francophone
20h30 Cinérama
21h35 Télétourisme
22h00 Journal télévisé de FR3
22h30 Chassées-croisés
23h30 L'enfant
00h35 Espace francophone
01h05 Radio France internationale

Vendredi
17h00 Journal télévisé de A2
17h35 Vision 5
18h00 Au nom de la loi
19h00 Bouillon de culture
20h30 Le foyer
22h15 Journal télévisé de FR3
22h45 Au nom de la loi
23h45 Bouillon de culture
01h10 Radio France international

Alberta:		*Position*
Edmonton	*Shaw Cable*	*35*
Edmonton	*Vidéotron*	*38*
Saint Paul	*Northern Cable*	*35*
Red Deer	*Shaw Cable*	*31*
Medicine Hat	*Cablev. Medicine Hat*	*18*
Calgary	*Rogers Cablesystems*	

DÉCÈS

DERVAL

Est décédée le 12 juin dernier, à l'âge de 66 ans, Mme Rita Derval de Kelowna (C.B.) retraitée de l'Université de l'Alberta.
Née le 1er juillet 1925 à Vimy elle était la fille aînée de Stella Cinnamon, autrefois d'Edmonton.
Elle laisse dans le deuil son époux Raymond; sa mère Stella, sa soeur Maxine, son beau-fère, Paul Belter; quatre nièces, Alixe, Margot, Zoé Anne et Stacey, cinq arrière-nièceses et un arrière-neveu, tous d'Aylmer au Québec et de nombreux parents et amis de la région d'Edmonton. Les funérailles ont été célébrées le 27 juin au Connelly-McKinley Memorial Chapel .

DESMARAIS

Est décédé le 13 juin, à l'âge de 52 ans, M. Gaston Desmarais d'Edmonton.
Il laisse dans le deuil quatre frères et deux soeurs, Fernand, Germain, André et Christian; Carole et Manon, tous de Québec; sa mère, Mme Fernande Desmarais de Rigaud (Québec) et de nombreux parents.
Les funérailles ont été célébrées le 17 juin dernier par le père Léo Cordeau au Connelly McKinley Funeral Home.

HOGUE

Est décédé le 9 juin dernier, à l'âge de 87 ans, Mme Rose Alma Hogue d'Edmonton, autrefois de Morinville.
Elle laisse dans le deuil ses enfants, Gilberte (Raymond) Brealt de Westlock, Marie-Louise (Germain) Fortier de Vimy, Jean (Germaine) de St-Paul, Mariette, Thérèse (John) Leman, Anne-Marie d'Ottawa, Claire et Adrienne (Claude) de Québec, Michel (Denise) de Morinville, Lucienne (Emile) Mandin de St-Albert, Hélène d'Edmonton; 20 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants; un frère, André Sabourin de Morinville.
Les funérailles ont été célébrées le 13 juin dernier à l'église Immaculée Conception par le père Clément Gauthier.

BLOC-NOTES

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT**. L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

BONNYVILLE

Rencontre tous les lundis et vendredis au centre culturel pour jouer aux cartes, au bingo et jeux libres. Le lundi de 13h à 15h: jeux de cartes et à 15h jeux libres. Le vendredi à 13h: bingo, suivi de jeux libres. Nous invitons tout spécialement les personnes du 3e âge (aînés) à venir s'amuser avec nous. Info. 826-1909 (J.A.)

Réunion mensuelle du Club de l'Aurore pour les aînés à Bonnyville le 1er jeudi du mois. Info. 826-1909 (J.A.)

Réunion mensuelle du comité de la Société historique, le 3e mercredi du mois à 19h30, au musée. Info. 826-5275 (J.A.)

L'école Notre-Dame accepte maintenant les inscriptions pour l'année scolaire 1992-93. Les parents intéressés à inscrire leur enfant sont priés d'appeler Roland Lajoie au 826-3485. (29-5)

CENTRALTA

L'École Citadelle accepte maintenant les inscriptions pour l'année scolaire 1992-93. Pour obtenir plus d'informations, appeler Raymond ou Marie Tremblay au 961-2548. A votre service tous les soirs entre 19h et 21h. (26-6)

EDMONTON

Bridge tous les mercredis au sous-sol de l'église St-Joachim organisé par le Club de l'Age d'Or de St-Joachim. Inf. Églande Mercier au 489-4417. (J.A.)

Réunion mensuelle de C.A.F.E. (Cercle d'Artisanat Francophone d'Edmonton) le 2e jeudi de chaque mois, à 19h39, au sous-sol de l'église St-Joachim. Inf.: Gerry Dupont au 452-0032 ou 492-4186. (J.A.)

Rencontres ENTRE FEMMES - Millwoods, le mercredi de 9h à 11h chez Manon (461-8222). Près de l'école Notre-Dame, le mercredi de 13h à 15h chez Sylvie (483-1124). Autres quartiers, adressez-vous à Christiane au 466-5012 (en soirée) pour vous inscrire. (J.A)

Paroisse Notre-Dame de Lorette, Lancaster Park, messe tous les samedis à 16h30. Info: 973-418 3 (J.A.)

Service Évangélique offert en français le dimanche de 9h30 à 10h30 à Capilano Christian Assembly, 4725 - 106 Avenue, Edmonton. Info: André ou Hélène au 484-6789 ou Alain ou Georgine au 457-2118 (J.A.)

Sessions d'information et de support. Groupe Prévenir la violence familiale, #300, 9119, 82 Avenue. Rencontres les mercredis à 19h. Info: 428-2625 (J.A.)

L'École Enfantine accepte maintenant les inscriptions (enfants de 3 et 4 ans). Cours commençant le 1er septembre. Deux programmes: français/accueil. Info: Sylvianne au 462-2529. (J.A.)

La pré-maternelle Bobino/Bobinette (située au 15425 - 91 Avenue) accepte maintenant les inscriptions (enfants de 3 et 4 ans) pour les cours commençant le 1er septembre 1992. Info: Claire au 988-5892.

Service de pré-maternelle et/ou garderie cet automne à l'école Père-Lacombe. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à Mme Thom au 973-3654 ou Denis au bureau de FPFA au 468-6934. (J.A.)

La Société canadienne de la Croix-Rouge est à la recherche de Joseph Ernest Antoine Rivest, né le 11 septembre 1933 à Québec. Sa dernière adresse connue était le 11349, 130e Rue à Edmonton. Si vous connaissez M. Rivest, veuillez appeler M. Gary Heisler au 423-2880, télécopieur 423-7092. Les renseignements fournis seront traités de façon confidentielle. (26-6)

Chevaliers de Colomb, Conseil La Verendrye, réunion mensuelle le 2e lundi de chaque mois. Inf.: Dr André Lizaire au 434-6551

Chevaliers de Colomb, Conseil St-Thomas d'Aquin, réunion mensuelle le 2e mardi de chaque mois. Inf.: Émile Amyotte au 465-3225 (J.A.)

Chevaliers de Colomb, Assemblée Jacques Cartier, réunion mensuelle le 4e mardi de chaque mois. Inf.: Guy Ouellette au 465-2091 (J.A.)

Le Centre d'expérience pré-scolaire est ouvert tout l'été pour les enfants de 2 1/2 ans à 8 ans. Un repas chaud est servi chaque jour. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à Ginette Allaire au 465-7651. (28-8)

Pique-niques dans les parcs cet été. Surveillez Le Franco dans les prochaines semaines.

L'ACFA régionale recherche des bénévoles pour aider au pavillon des Canadiens français lors du Festival du Patrimoine qui aura lieu les 1er, 2 et 3 août. Si vous êtes prêts à nous donner un coup de main, veuillez communiquer avec Kevin Ouimet au 469-4401 ou DeAne Lorieau au 478-5480. (10-7)

JASPER

Les réunions du bureau de direction ont lieu tous les 2e et 4e jeudis du mois. Pour de plus amples renseignements, appeler au 852-5875 (3-7)

Réunion du comité culturel les 1er et 3e lundis de chaque mois. Pour de plus amples renseignements, appeler au 852-5875. (3-7)

Le club social est à la recherche de bénévoles. Pour de plus amples renseignements, appeler au 852-5875. (3-7)

PROVINCIAL

Préparons l'avenir de nos enfants... à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 à 4 ans dont au moins un des parents est francophones. Pour info: communiquer avec la Fédération des parents francophones de l'Alberta 468-6934

La Société généalogique du Nord-Ouest accepte les dons d'ouvrages généalogiques et d'histoires de familles ainsi que les documents généalogiques pour sa bibliothèque ou pour ses archives. Heures d'ouverture: du lundi au samedi, de 9h à 16h. Adresse: pièce 200, 10008, 109e Rue, Edmonton. Info: Georgette Brodeur au 489-8864 ou Hilaire Fortier au 476-5807.

RIVIÈRE-LA-PAIX

Chevaliers de Colomb Conseil Grouard no 3025 Réunion mensuelle, le 2e mercredi de chaque mois. Pour informations, Gérard Nicolet au 837-2461. (J.A.)

ST-PAUL

Réunion mensuelle du comité du musée historique de St-Paul, le 3e lundi de chaque mois au centre culturel. Info: 645-4800 (J.A.)



PETITES ANNONCES

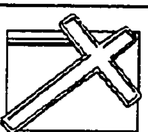
Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 20 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 3,50 $ pour l'encadrement. **Vous devez calculer 7% de TPS.**
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581** avant le lundi à midi.
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
Le Franco, 8923 - 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

EDMONTON

Nous recherchons une gardienne qui viendrait à domicile à St-Albert à partir de septembre, heures flexibles, salaire à négocier. Info: 459-9226 ou 456-8094 (10-7)

Enseignante de piano qualifiée et expérimentée accepte des inscriptions pour le mois de septembre. Pour plus d'information, composez le 462-2348. (3-7)

Je quitte le Canada fin juillet et je vends une oldsmobile Delta 88 (achetée neuve en sept. 1986): 6000 $; un bateau 14' en fibre de verre avec moteur Mercury 9.9 (moteur de 1987) et remorque: 1800$/ un lave-vaiselle et des meubles. Appeler Jean-François Roederer au Consulat de France au 425-0665 ou au 463-2387 (domicile). (14-7)



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la **PRIÈRE AU ST-ESPRIT** dans **LE FRANCO.** Vous devez inclure avec votre demande la somme de 21,40$ (TPS comprise). n'oublier pas d'inscrire vos initiales.

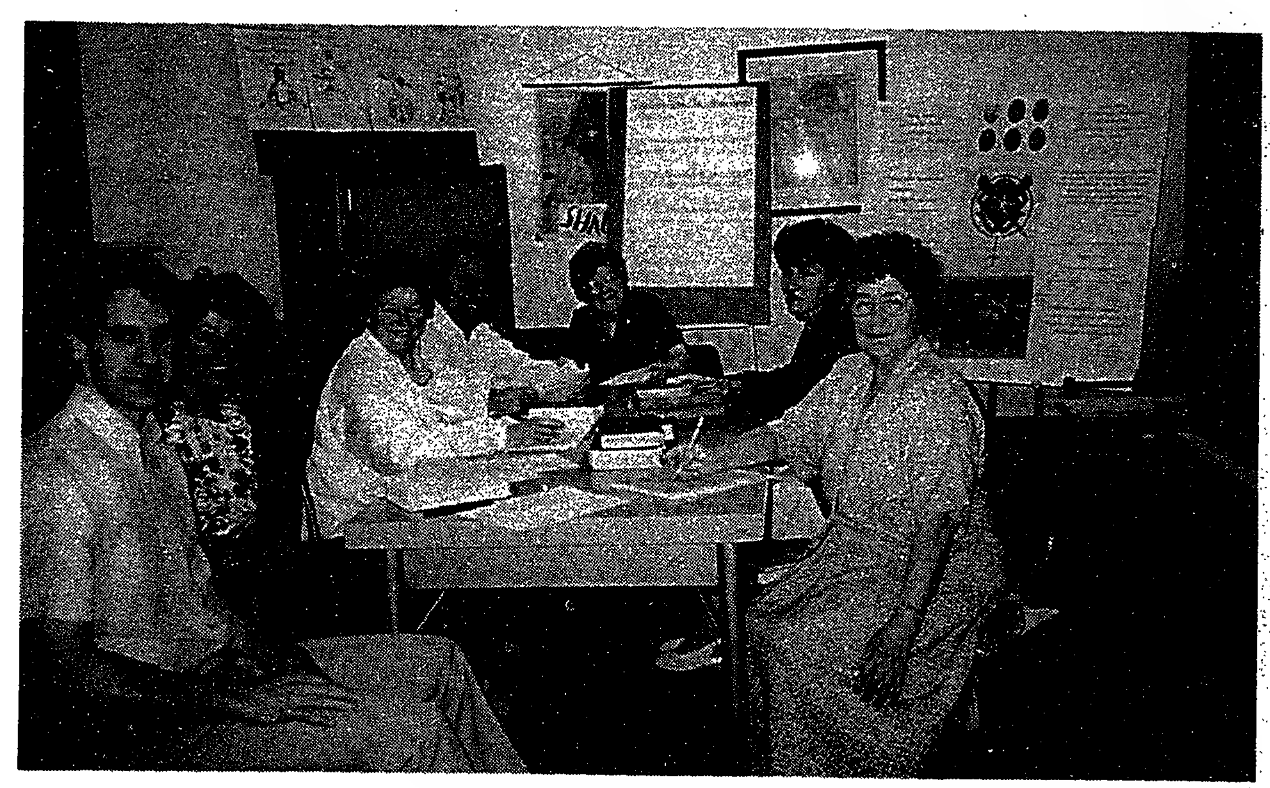
LE FRANCO
8923 - 82 Avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

Le Franco 465-6581

CARTES D'AFFAIRES

• Les SASV dans l'Ouest

Où sont les SASV aujourd'hui



Groupe d'associés S.A.S.V.

Fidèles au charisme initial de leurs fondateurs et fondatrices, les Soeurs de l'Assomption continuent encore aujourd'hui, sous différentes formes, l'oeuvre pour laquelle la Congrégation a été fondée: l'éducation.

Depuis les débuts, elles ont voulu répondre aux besoins du peuple de Dieu, spécialement des pauvres. Notre raison d'être, dans l'Église d'aujourd'hui, c'est comme le proclame notre Énoncé de mission:,«être prophètes de l'amour du Christ dans une mission d'éducation auprès de son peuple, avec une option préférentielle pour les jeunes, les femmes, les personnes appauvries.»

Concrètement, ceci se réalise à travers les différentes formes d'engagement des Soeurs: enseignement dans les écoles, éducation de la foi aux niveaux paroissial et/ou diocésain, initiation aux arts (musique, dessin, théâtre), pastorale paroissiale et diocésaine, travail social, vie missionnaire, etc.

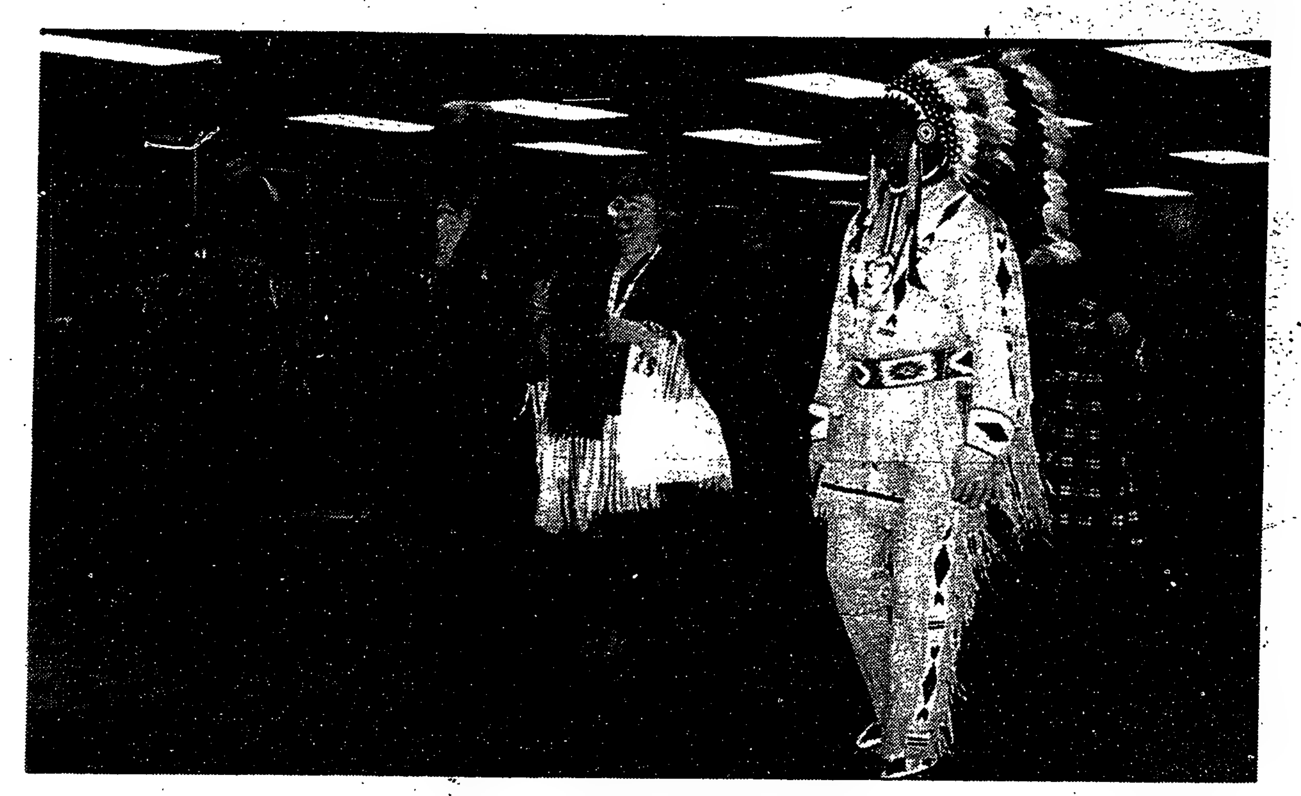
L'âge de la retraite favorise, pour plusieurs, un engagement plus marqué pour la vie de prière et le bénévolat. Il n'est pas rare de retrouver les Soeurs âgées auprès des vieillards, des immigrants, des malades, où elles sont une présence bienveillante qui rayonne la spiritualité d'espérance propre aux Soeurs de l'Assomption.

En 1991, nous retrouvons 1100 religieuses de l'Assomption dans cinq pays différents: le Canada (divisé en 6 provinces religieuses et un secteur), les États-Unis, l'Équateur, le Brésil et le Japon. La plupart des SASV sont Canadiennes françaises mais nous comptons aussi, parmi les membres de la congrégation 36 Japonaises, 9 Brésiliennes, 4 Équatoriennes et au-delà de 125 Américaines.

Depuis quelques années, l'Institut s'associe à des membres séculiers soucieux d'approfondir le sens de leur vie chrétienne et d'en élargir le rayonnement. Ces laïcs, hommes et femmes, partagent la spiritualité propre aux Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge et participent, selon leur disponibilité, à la fin apostolique que la congrégation a reçue de ses fondateurs. En 1990, le nombre de membres associées se chiffre à 202 tandis que 73 aspirants se préparent à un engagement prochain.

À cette époque où la relève des congrégations se fait rare, les SASV accueillent aujourd'hui des jeunes filles dans cinq maisons de formation: dans la ville de Québec, pour les aspirantes de cette province, à Ottawa pour les autres provinces canadiennes, à Worcester aux États-Unis, à Hirosaki au Japon et à Varzea Nova au Brésil.

Si tu es intéressée à connaître davantage les Soeurs de l'Assomption oeuvrant dans la province de l'Alberta, tu peux t'adresser à Sr Margot Génier, supérieure provinciale, 9728 Riverside Drive, Edmonton, Alberta, T5N 3M6, tél.: (403) 453-3167.



Danse indienne avec M.Bruno et Floyd Buffalo.

LE DEVOIR

Montréal, samedi 13 juin 1992

FRANCOPHONIE CANADIENNE

Combler les espaces

C'ÉTAIT plus simple au temps du Canada français. Du début du siècle jusqu'aux abords de la Révolution tranquille, nous étions soudés, parents, amis de coeur. Les batailles des uns étaient proches de la conscience des autres, « l'unité nationale » avait une langue, le français, et sa survivance était l'objectif commun. Puis le temps s'est accéléré, les rythmes se sont diversifiés, les intérêts se sont contredits, et nous sommes entrés en tension. Nous n'en sommes jamais ressortis. Les mots se sont fragmentés, on n'y reviendra plus. On dit le Québec français, on dit les communautés francophones du Canada, on dit la communauté acadienne.

Tout au long, LE DEVOIR est resté proche de cette vie française, mais il n'a pu tout suivre. En publiant aujourd'hui cette édition spéciale, nous avons voulu combler les espaces. Donner aux lecteurs québécois une heure un peu plus juste que celle du vieux cadran où ils se reportent encore trop souvent. Renouer avec les lecteurs du Canada qui s'interrogent sur le message du Québec et qui (à cause de la dégradation du service de Postes Canada !) ne sauraient compter au jour le jour sur un quotidien qu'ils pouvaient autrefois fréquenter partout au pays. Nous savons gré à l'Association de la presse francophone de cette aventure commune, qui pourrait avoir des lendemains.

Il le faudrait, car on verra que tout est loin d'être lumineux entre nous. L'un des thèmes principaux de ce cahier, l'évolution de la relation entre le Québec et les francophones acadiens et canadiens, s'enchevêtre dans le dossier constitutionnel et souvent se perd. L'intérêt commun semble devenu, pour l'essentiel, institutionnel. Les leaders de la francophonie suivent à la trace les moindres et nombreuses circonvolutions du gouvernement québécois sur la future « clause de dualité linguistique ». Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Gil Rémillard, fait de l'exégèse de vieux textes pour habiller une politique toute nue, et qui se voit aussi à l'oeil nu : dans la réflexion constitutionnelle du Québec, les francophones des autres provinces ont rencontré autant de méfiance que d'indifférence dans celle du Canada. Le juridisme est devenu notre langue de bois ; nous nous parlons, au fond, par jugements passés, présents, futurs et appréhendés.

Et la vie, et l'amitié ? Ce n'est pas non plus dans les thèses passéistes du Parti québécois sur la *diaspora* qu'on la retrouvera, gratuite comme elle devrait l'être. Il nous manque encore, à nous tous, une idée de la francophonie qui se définisse hors des calculs collectifs. Par quels réseaux nourrir l'éducation française, quand les provinces qui violent leurs engagements dans l'espoir d'épuiser les francophones, auront fini par lâcher ? Par quelle forme de coopération continue aurons-nous accès aux créations des uns et des autres ? Comment saurons-nous, tout simplement, ce qu'il advient des uns et des autres ?

L'ancien paternalisme, entre le Québec et le Canada français, avait au moins quelque chaleur. Il s'agira de la recréer dans l'égalité, une fois les hostilités politiques terminées, et aussi bien se dire dès maintenant qu'il vaudrait mieux ne pas trop compter sur les gouvernements. Ils ont pris trop de place dans « l'organisation » de la francophonie, et ont massacré la communication. Ce n'est pas dans le réseau politique qu'apparaîtront les mouvements d'avenir, ni qu'on saura déceler la nouvelle figure de la francophonie, multiple à Vancouver comme à Toronto, comme à Montréal, comme à Moncton.

LE DEVOIR ose croire qu'on en trouvera quelques fils conducteurs ici, et vous engage à les suivre.

— ***Lise Bissonnette***

Ce cahier spécial sur la francophonie canadienne sera également encarté dans les hebdomadaires régionaux suivants : *La Boîte à nouvelles* (Iroquois Falls), *Le Voyageur* (Sudbury), *Le Rempart* (Windsor), *Le goût de vivre* (Penetanguishene), *Le Nord de Hearst* (Hearst), *Le Nord de Kapuskasing* (Kapuskasing), *Édition Prescott-Russell* (Rockland), *Express d'Orléans* (Orléans), *Le reflet d'Embrun* (Embrun), *Journal de Cornwall* (Cornwall), *Agricom* (Clarence Creek), *Le Soleil de Colombie* (Vancouver), *Le Franco-Albertain* (Edmonton), *L'Eau vive* (Régina), *La liberté* (Saint-Boniface-Winnipeg), *L'Aurore Boréale* (Whitehorse), *L'Aquilon* (Yellowknife), *Le Madawaska* (Edmonston, N.-B.), *Pro-Kent* (Richibouctou, N.-B.), *Le Moniteur Acadien* (Shediac, N.-B.), *L'Aviron* (Campbelton), *La Voix Acadienne* (Summerside), *L'Action Régionale* (Grand-Sault), *Info-Affaires* (Richibouctou), *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse* (Yarmouth), *Le Caboteur* (Stephenville), *L'Acadie Nouvelle* (Caraquet) et *Le Carillon* (Hawkesbury).

ILS SONT VENUS IL Y A 285 ANS ET ILS SONT RESTÉS !

La communauté francophone de l'Alberta salue tous ses cousines et cousins québécois !

La communauté francophone de l'Alberta c'est 65 000 personnes, dix écoles françaises, une faculté universitaire (Faculté Saint-Jean), des centres culturels, une centaine de clubs et d'associations francophones, des professionnels, des entreprises, un hebdomadaire, des librairies, des artistes, etc. Nous continuons à lutter avec acharnement pour l'épanouissement du français en Alberta.

Comme communauté vivant en situation minoritaire, nous avons cultivé de bonnes relations avec les autochtones et les communautés culturelles de notre province.

Nous reconnaissons que vous constituez un modèle au Canada pour le traitement de votre communauté de langue officielle et nous espérons qu'un jour le même traitement nous sera accordé par notre gouvernement provincial avec l'appui du gouvernement fédéral.

Nous appuyons la reconnaissance du Québec comme société distincte. Il est essentiel que le Québec et la communauté franco-albertaine obtiennent des garanties constitutionnelles pour pouvoir grandir, s'épanouir et se développer ensemble sur le continent nord-américain !

FORT MCMURRAY
MCLENNAN
GIROUXVILLE
PEACE RIVER
FALHER
DONNELLY
GRANDE PRAIRIE
BONNYVILLE
ST-PAUL
FORT SASKATCHEWAN
LEGAL
MORINVILLE
ST-ALBERT
HINTON
EDMONTON
BEAUMONT
RED DEER
CALGARY
MEDECINE HAT
LETHBRIDGE

LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE DE L'ALBERTA

Municipalités dont plus de 250 personnes sont francophones

Pour plus de renseignements:

Association canadienne-française de l'Alberta
8923 82e avenue,
Bureau 200,
Edmonton, Alberta
T6C OZ2

Téléphone : 403-466-1680
Télécopieur : 403-465-6773



RAYMOND BISSON

Pour le respect de la dualité linguistique

Yves Lusignan

« On nous écoute beaucoup plus aujourd'hui qu'on ne le faisait il y a six mois ».

Même s'il ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), M. Raymond Bisson, pense que les minorités francophones sortiront gagnantes, à long terme, de l'épopée constitutionnelle, si tous les gouvernements s'engagent à favoriser l'épanouissement et le développement de la minorité linguistique.

C'est que les communautés francophones reviennent de loin dans le présent débat. Mis de côté dès le départ de la « ronde Canada » par un gouvernement fédéral toujours soucieux de ne pas faire de vagues linguistiques, éclipsés un temps par le départ-canon des leaders autochtones qui monopolisaient le débat national par des actions spectaculaires, obligés de se battre avec le bureau du ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, pour avoir le droit de participer en février à la conférence de Toronto portant sur la clause de la société distincte et la dualité linguistique, les francophones ont quand même réussi à ce jour à s'inscrire, sans coup d'éclat, dans le débat constitutionnel.

Finalement, c'est sans tambour ni trompette qu'ils ont tiré leur épingle du jeu constitutionnel lors de la rencontre multilatérale de Toronto à la fin du mois de mai, puisque les provinces, sauf le Québec, ont accepté de nouveau que la charte soit interprétée de façon à assurer le développement et l'épanouissement des minorités linguistiques. Il faut dire que la FCFA privilégie depuis longtemps le lobbying politique, plutôt que la confrontation ouverte. Pour reprendre la formule d'un leader francophone de l'Ouest : « Les autochtones sont dans les médias, nous, on est dans les corridors ».

« On a beaucoup plus d'appuis et beaucoup plus de respect de la part de tous les gouvernements, même si on se sent à l'écart au gouvernement fédéral », estime aujourd'hui le président de la FCFA. Car M. Bisson ne cache pas que le gouvernement fédéral n'a pas fait de cadeau aux francophones dans le cadre du processus constitutionnel.

Même dans ses pires cauchemars, le président de la FCFA, n'a jamais imaginé devoir voyager autant d'un bout à l'autre du pays pour vendre la dualité linguistique. Au moment de réaliser cette entrevue pour LE DEVOIR il y a un mois, celui qui préside aux destinées de la Fédération depuis le mois de juin 1991 venait de se taper en quelques jours 7500 kilomètres en avion d'un bout à l'autre du pays.

« Jusqu'à maintenant nous avons rencontré les premiers ministres de neuf provinces, et il ne nous reste qu'une seule province à rencontrer... l'Alberta ! ». On attend encore un rendez-vous avec Don Getty, comme on attend que le bureau du premier ministre Brian Mulroney donne suite à une demande similaire qui date... du 16 mars. Mais les rencontrer pour leur dire quoi au juste ? « Pour leur parler de nos revendications et de l'état des communautés francophones de l'extérieur du Québec », explique M. Bisson.

Si le président de la FCFA connaît maintenant tous les aéroports des capitales provinciales, c'est bien parce que le gouvernement fédéral a refusé de vendre le concept de la dualité linguistique aux provinces et a cédé cette responsabilité à une association sans but lucratif. « Il n'y a pas eu énormément d'intervenants à l'extérieur de nos communautés qui sont venus nous donner le coup de main dont on avait besoin », déplore avec une pointe d'amertume M. Bisson, « surtout au niveau du gouvernement fédéral », prend-il le soin d'ajouter.

Mais comme il y a deux côtés à une médaille, M. Bisson constate que ces rencontres servent à tout le moins à éduquer les premiers ministres à la réalité francophone. « Quand je leur dis que nous représentons un million de personnes, ils sont tout à fait surpris » assure M. Bisson.

« Il y a des premiers ministres qui ont rencontré pour la première fois des représentants de leur communauté francophone dans leur province parce que la Fédération avait servi d'instrument dans l'organisation d'une rencontre. Quand je suis allé à Vancouver, c'était une rencontre historique » Pourquoi ? « Parce que la communauté francophone de la Colombie-Britannique ne se souvenait pas d'avoir rencontré un premier ministre ! ».

Officiellement, une majorité de provinces sont tout à fait d'accord pour que les gouvernements aient l'obligation constitutionnelle de voir à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue française et anglaise au Canada, comme le suggère le rapport Beaudoin-Dobbie. Mais la partie est loin d'être gagnée et ça, M. Bisson en est tout à fait conscient. C'est que le Québec préfère pour l'instant s'en tenir à la formulation de l'entente du lac Meech, qui donnait aux provinces l'unique responsabilité de « protéger » les minorités de langue officielle.

Mais la grande hantise des communautés francophones, c'est de servir de monnaie d'échange. Le reste du pays veut tellement que le Québec soit réintégré dans le giron constitutionnel, explique M. Bisson, que les provinces pourraient bien être tentées de céder aux exigences du Québec en ce qui concerne la dualité linguistique. Voilà pourquoi les francophones canadiens veulent faire partie de la délégation canadienne, lorsque les premiers ministres se réuniront pour conclure un nouveau pacte constitutionnel. « Si on n'est pas dans la délégation canadienne, le gouvernement fédéral nous aura donné un message et nous en aurons un, en retour, à donner au fédéral », menace M. Bisson.

Il souhaite même que les provinces s'assurent d'une représentation francophone au sein de leur délégation et que les premiers ministres parlent également au nom des francophones de leur province lors des discussions constitutionnelles.

« Ce qui est sûr et certain, ajoute M. Bisson, c'est que dans le débat constitutionnel et en ce qui concerne le débat linguistique, on ira jusqu'au bout ». Et aller jusqu'au bout, cela veut aussi dire que la FCFA ne gardera pas les bras croisés s'il y a un référendum national



Raymond Bisson, président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

La grande hantise des communautés francophones, c'est de servir de monnaie d'échange. Le reste du pays veut tellement que le Québec soit réintégré dans le giron constitutionnel que les provinces pourraient bien être tentées de céder aux exigences du Québec en ce qui concerne la dualité linguistique. Voilà pourquoi les francophones canadiens veulent faire partie de la délégation canadienne, lorsque les premiers ministres se réuniront pour conclure un nouveau pacte constitutionnel.

et qu'elle fera campagne pour sensibiliser les Canadiens à la réalité francophone. Pour ce qui de participer à un éventuel référendum québécois, M. Bisson est plus ardent dans ses propos. « On ne dit pas non à une intervention dans le débat du Québec, tout simplement parce que nous sommes Canadiens et que l'avenir de nos communautés est rattaché à l'évolution à la société québécoise ».

On a toutefois compris avec le temps que les intérêts politiques du Québec peuvent diverger d'avec les intérêts des francophones canadiens. « C'est évident qu'on vit des réalités politiques différentes. Ma réalité au Manitoba comme Franco-Manitobain ce n'est pas la même que pour celui qui vit dans la ville de Québec ». Mais, ajoute M. Bisson, « Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas coexister, qu'on ne peut pas établir des partenariats, qu'on ne peut pas collaborer avec le Québec ».

Que le Québec intervienne selon ses propres intérêts, « en autant que ce ne soit pas toujours à l'encontre de nos intérêts », M. Bisson laisse entendre que cela ne fait pas problème, en autant que les règles du jeu soient claires pour tout le monde. Ainsi lors de sa récente tournée dans l'Ouest canadien, Robert Bourassa a invité le président de la FCFA à lui faire part de ses inquiétudes si le Québec posait des gestes allant à l'encontre des aspirations des communautés francophones au pays. Une invitation qui, selon M. Bisson, « démontre une certaine maturité ».

Les défis de la francophonie canadienne

LA FCFA n'investit pas du temps et de l'énergie uniquement en fonction du débat constitutionnel. On pense aussi à l'avenir. Après l'éducation et la culture, qui ont été de tout temps les deux chevaux de bataille des communautés francophones, M. Bisson croit que les francophones doivent prendre leur place dans tous les secteurs de la société.

Dans son projet de société intitulé « Dessein 2000 », la FCFA affirme la volonté des francophones de contrôler et de prendre en charge leur avenir dans les domaines politique, économique, culturel, institutionnel et des communications.

Dans le domaine politique, les communautés francophones devraient être impliquées à tous les niveaux, tant au fédéral et au provincial, qu'aux niveaux municipal et scolaire. « Ça ne veut pas nécessairement dire qu'il faut des élus francophones. Mais il faut exercer de l'influence sur les gens qui sont élus », précise M. Bisson.

L'économie devrait aussi prendre une plus grande place dans les préoccupations des communautés francophones. Sauf en Acadie, il n'existe pas une conscience économique au sein des communautés francophones. « Je pense qu'on est mûr pour cela. C'est pour ça qu'on est en train de penser à un sommet économique pour les francophones ». M. Bisson rêve même à un miracle économique à la sauce beauceronne dans les communautés francophones : « On doit devenir une force économique ».

L'intégration des immigrants francophones est aussi un défi qui attend la francophonie canadienne. La Fédération a déjà lancé un appel aux communautés francophones pour qu'elles s'engagent sans plus tarder dans un processus d'ouverture à leur endroit. « Dans certaines communautés, les nouveaux arrivés ne s'intègrent pas à la communauté francophone. Ils vont s'intégrer à la communauté anglophone », constate le président de la Fédération.

M. Bisson déplore que les communautés francophones n'aient pas toujours facilité cette intégration. « Il y a plusieurs nouveaux arrivés qui ont de la difficulté à s'intégrer à l'intérieur de la communauté canadienne-française ». Dans les assemblées annuelles des associations francophones, on ne voit en effet pas beaucoup de francophones d'origine européenne ou africaine. « Je pense qu'on doit exercer une plus grande ouverture de ce côté-là... mieux vaut que ces gens-là s'identifient à la communauté francophone s'ils demeurent en milieu minoritaire. »

M. Bisson a beau penser à l'avenir, il s'inquiète quand même de la montée en flèche du Reform Party et du Confederation of Regions (CoR) au Nouveau-Brunswick, qui pourraient faire perdre aux francophones canadiens les acquis des 20 dernières années. « On devrait s'inquiéter de tout parti politique qui veut travailler à l'encontre de nos aspirations ».

Et l'élection plus que probable de députés du Reform Party et du Bloc québécois lors des prochaines élections fédérales, surtout si ces deux partis détiennent la balance du pouvoir et font une alliance stratégique, est une perspective qui effraie M. Bisson. « Ils ont quand même un objectif en vue : c'est une seule langue pour leurs citoyens. Il se trouve que ce n'est pas la même langue ».

Que veut dire venir de Moncton ?

Que veut dire venir de nulle part ?

Michel Cormier

CES PAROLES du poète acadien Gerald LeBlanc saisissent dans toute son ironie, son incertitude, sa fragilité la question de l'appartenance et de l'identité des minorités francophones du Canada.

Qu'est-ce que ça veut dire être Canadien-Français, Acadien, Franco-Ontarien au moment ou le Québec est à nouveau tenté par l'aventure de la souveraineté ? Qu'est-ce que ça implique de se dire francophone dans un monde qui se déplie à vue d'oeil et qui invite à une mega-identité culturelle globale, définie, en grande partie, dans les studios américains? Tels sont les grands défis qui se posent aux francophones minoritaires aujourd'hui.

Le maintien de l'identité a été, depuis des générations, un combat quotidien, qui se livre dans les communautés, dans les cours d'écoles comme à la maison, avec, toujours, l'oeil rivé sur le sablier de l'assimilation. La présence du Québec dans le Canada a fourni, et fournit toujours pour l'instant, aux minorités francophones un poids démographique et un support psychologique importants.

Mais la perspective de tomber à 5 % de la population canadienne advenant la souveraineté du Québec amène les francophones à se définir non plus en fonction du Québec, mais en fonction de leurs spécificités particulières, qu'ils soient de l'Acadie, de l'Ontario ou de l'Ouest. Le moment charnière est survenu l'an dernier, lorsque la Fédération des francophones hors-Québec a changé de nom pour la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

« Le fait de ne plus nous définir négativement, c'est-à-dire comme des non-Québécois, marque un virage symbolique et psychologique important, dit Marc Godbout, le directeur-général de la FCFAC; nous sommes en mesure d'établir une relation plus saine avec le Québec, mais également de nous préparer à affronter l'avenir dans un Canada sans le Québec, avec tout ce que cela comporte d'incertitudes. »

Il s'agit donc d'affirmer, de reconnaître l'existence de communautés francophones distinctes. Ce sont des spécificités que l'on reconnaît immédiatement à la langue. Depuis le début de l'aventure française en Amérique, la sonorité de la langue s'est en effet transformée, s'est moulée à même les contours du paysage, engendrant la douceur rythmique du parler acadien, l'accent rocailleux du nord ontarien, les harmonies éoliennes du fransaskois, en passant par le franc-parler de la rue montréalaise.

Aujourd'hui, ces parlers reflètent des réalités, voire des identités différentes, qui appellent à des stratégies d'affirmation différentes. Le Québec est le seul pour qui l'idée d'un territoire souverain est encore une option. Ailleurs, les minorités doivent décider entre un repli sur le ghetto, avec tout ce que cela implique de limitations, et une adaptation à la réalité nord-américaine, avec tout ce que cela comporte de risques.

Mais même le repli sur le ghetto francophone s'offre de moins en moins comme stratégie de survie de l'identité. Les communautés francophones isolées, hermétiques, avec leur majorité démographique et leurs institutions distinctes, font de moins en moins partie de la réalité. L'identité francophone, qui s'est d'abord exprimée dans l'idée d'une nation canadienne-française, trouve ainsi davantage son sens aujourd'hui dans l'expérience individuelle.

« Un Acadien de Saint-Jean, ville unilingue anglophone du Sud du Nouveau-Brunswick, est très différent d'un Acadien de Caraquet, qui vit dans un environnement totalement francophone, dit Euclide Chiasson, le directeur de la revue culturelle et politique *Vent d'Est*. « Ils sont tous deux Acadiens, mais leur identité francophone s'exprime dans des contextes très différents ».

Pendant longtemps, ajoute Euclide Chiasson, la stratégie des francophones a été de vouloir assurer leur survie en maîtrisant un territoire donné. Dans les années 1970, au Nouveau-Brunswick, cela a donné lieu à l'émergeance du Parti Acadien et à son projet d'une province acadienne. Euclide Chiasson était le président fondateur du Parti Acadien, quoiqu'il n'ait jamais cru en son projet autonomiste.

« C'était une solution d'arpenteur, précise Euclide Chiasson. Un territoire est loin d'assurer la survie d'une culture. La meilleure stratégie pour maintenir notre identité est d'occuper des espaces, économiques, culturels, de s'impliquer dans toutes sortes de champs d'activité ».

Un sondage mené récemment par la Fédération des jeunes Canadiens-Français révèle d'ailleurs que les jeunes francophones s'identifient de moins en moins à leur province d'origine. Plus de 35 % d'entre eux s'identifient comme bilingues. 20 % se définissent comme Acadien, Franco-Manitobain, etc. Moins de 5 % se disent francophones.

Que le tiers de ces jeunes définissent leur identité à partir d'une catégorie linguistique, le bilinguisme, peut-être interprété comme un autre signe d'assimilation. Mais cela reflète aussi la réalité quotidienne de bien des francophones, qui naviguent entre plusieurs univers linguistiques. Du français à la maison, à l'anglais dans la rue ou au travail. L'identité se définit moins aujourd'hui en fonction du lieu qu'on habite que par un engagement à vivre cette identité peu importe ou l'on se trouve.

Comme bien des francophones de la région de la capitale fédérale, je vis dans un milieu majoritairement francophone, l'Outaouais québécois, mais je travaille dans un milieu anglophone à Ottawa. Quotidiennement, je passe d'un milieu social majoritairement francophone à un milieu de travail totalement anglophone. La question de l'identité pour moi ne tient plus seulement à mes origines acadiennes. En vivant au Québec, je partage la mentalité majoritaire francophone, mais en traversant la frontière ontarienne, je redeviens minoritaire, réalité qui se mesure instantanément dans l'expérience d'acheter un timbre dans les bureaux de postes d'Ottawa.

Les francophones d'Amérique ne sont pas les seuls à s'interroger sur leur avenir dans un monde dominé de plus en plus par la culture anglophone. Un intellectuel catalan interviewé récemment sur la question européenne disait que la clé de la survie, pour les cultures minoritaires, est de s'inventer plusieurs niveaux d'identité. À l'identité fondamentale d'origine, celle qui nous définit tous, on peut ainsi superposer une capacité de communiquer au niveau de la culture populaire anglophone qui s'impose aujourd'hui comme dénominateur commun, et enfin se donner une conscience planétaire sur des questions comme l'environnement. On évite ainsi, disait-il, le choix entre un retranchement dans un nationalisme étroit, qui n'a plus sa place, et l'aculturation.

C'est une stratégie qui demeure pleine d'incertitude, mais c'est peut-être la seule qui puisse nous permettre de concilier notre double identité francophone et nord-américaine.

Un processus croissant de minorisation

Dans le contexte actuel, la survivance surprend plus que l'assimilation

Roger Bernard

Ph.D., Sociologue
Université d'Ottawa

À L'INTÉRIEUR du Canada français nous assistons, impuissants, à la naissance de nouvelles solitudes : ils sont Québécois, Acadiens, Franco-Ontariens, Franco-Manitobains... Depuis la rupture de la Révolution tranquille, la méconnaissance s'approfondit et l'indifférence s'enracine. Alors que nous devrions construire de nouvelles alliances pour lutter pour la même cause (la culture française en Amérique), le fossé se creuse davantage entre les Québécois et les Canadiens francophones parce qu'ils vivent des réalités très différentes.

Pour bien comprendre la situation des francophones hors Québec, il faut d'abord détruire certains mythes : les francophones de l'Acadie, de l'Ontario... ne sont pas une diaspora qui rêve un jour de regagner la mère patrie; nous ne sommes pas tous assimilés; la culture ne se réduit pas à un objet du patrimoine; l'assimilation ne s'explique pas par un manque de volonté et de fierté. Ensuite, il faut dévoiler les conditions sociales et démographiques qui diffèrent grandement d'un milieu à l'autre : la francophonie canadienne n'est pas monolithique.

Le population du Canada, comme celle des pays occidentaux, vieillit : les pyramides d'âge deviennent de plus en plus rectangulaires. Dans le cas des francophones hors Québec, ces tendances s'accentuent au point de compromettre le renouvellement des générations : les pyramides s'inversent.

Le capital démographique

LE FAIBLE POIDS démographique des francophones est sans contredit le premier phénomène qui se dégage de l'analyse des données du recensement de 1986 (1). La population totale de langue maternelle française (français seulement) ne dépasse pas 50 000 dans les provinces et les régions suivantes : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Dans ces milieux, les francophones représentent moins de 5 % de la population totale; lorsque nous considérons la population ayant le français comme langue parlée à la maison, les effectifs diminuent et la proportion baisse à moins de 3 %. Dans ces situations, ce n'est pas l'assimilation qui surprend, mais la survivance.

En Ontario, la population francophone atteint presque le demi-million (424 720), mais elle ne représente que 5,3 % de la population totale. Au Nouveau-Brunswick, le quart de million d'Acadiens (225 590) forme 33,5 % de la population provinciale. Dans plusieurs régions de l'Acadie, dans une région de l'Est de l'Ontario (Prescott-Russell) et dans quelques villes et villages (Hearst, Fauquier, Sturgeon-Falls...), les francophones vivent des situations de majorité linguistique et culturelle qui s'apparentent à celles des Québécois.

Comme nous pouvons le constater, le capital démographique des Acadiens du Nouveau-Brunswick est très différent de celui de l'ensemble des autres francophones minoritaires du Canada : ils forment un tiers de la population de la province; plus de la moitié d'entre eux habitent des divisions de recensement où ils constituent plus de 60 % de la population; ces divisions où ils sont majoritaires sont contigües; de fait, elles forment une région acadienne. Cette conjoncture démographique et sociale ne se retrouve pas ailleurs au Canada francophone à l'extérieur du Québec. En effet, un tiers des francophones hors Québec (276 500) se retrouvent dans des régions où ils forment moins de 5 % de la population totale.

Dans plusieurs milieux, la population francophone est très minoritaire et le processus de minorisation s'accentue d'un recensement à l'autre; dans toutes les provinces, à l'exception du Québec, la part relative de la francophonie à l'intérieur de chaque province diminue constamment depuis 1951. L'urbanisation a intensifié ce processus. Très souvent, les francophones sont dispersés aux quatre coins de la ville; ils ne sentent pas le besoin de se regrouper dans des quartiers qu'ils associent facilement à des ghettos.

Les pyramides d'âge

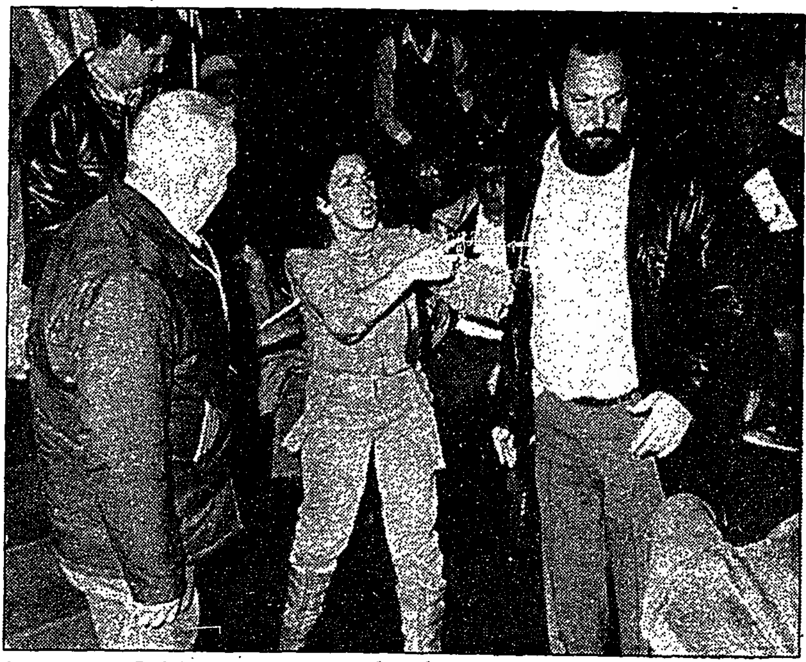
POUR L'ENSEMBLE du Canada, il y avait en 1986, 624 010 jeunes francophones de moins qu'en 1971, une baisse de 21,7 %. Lorsque nous considérons les jeunes francophones hors Québec (24 ans et moins), la perte est de 156 355, une baisse des effectifs de 36,8 %.

De façon générale, le recul des jeunes est plus prononcé dans les régions à faible concentration de francophones; une minorisation et une dispersion poussées entraînent un recul critique. Les jeunes de moins de 15 ans connaissent une baisse encore plus marquée que celle des groupes plus âgés.

Le population du Canada, comme celle des pays occidentaux, vieillit : les pyramides d'âge deviennent de plus en plus rectangulaires. Dans le cas des francophones hors Québec, ces tendances s'accentuent au point de compromettre le renouvellement des générations : les pyramides s'inversent.

En Colombie-Britannique, les jeunes francophones de moins de 20 ans ne représentent que 9 % de la population francophone, alors que les jeunes anglophones forment 30,8 % de la population de langue anglaise. En Saskatchewan, ces proportions sont respectivement de 12,2 % et de 36,6 %. Par ailleurs, les francophones de 45 ans et plus constituent 43,4 % des Franco-Colombiens, mais chez les Anglo-Colombiens cette proportion est à 27,7 %; en Saskatchewan le vieillissement de la population francophone est encore plus prononcé en regard de la population anglophone, les pourcentages étant respectivement de 47,6 % et de 23,3 %. La situation se résume comme suit : trois fois moins de jeunes et deux fois plus de personnes de 45 ans et plus chez les francophones que chez les anglophones.

Dans les autres provinces, nous observons les mêmes tendances, mais moins accentuées : plus les francophones se retrouvent en minorité, plus le vieillissement se fait sentir, et plus le renouvellement des générations est compromis. Au Nouveau-Brunswick, la structure de la population francophone est comparable à celle de la population de langue maternelle anglaise et analogue à celle du Québec.



Le rapport Poirier-Bastarache, déposé au début des années 80, proposait une dualité tellement poussée de la fonction publique néo-brunswickoise que le document a été rapidement mis sur les tablettes.

L'assimilation linguistique

Le vieillissement ne relève pas seulement de la dénatalité, mais s'explique en partie par l'assimilation linguistique. Il y a une relation étroite entre le capital démographique d'une population et son taux d'assimilation : plus le poids démographique augmente, moins l'assimilation a d'emprise.

Les francophones du Nouveau-Brunswick connaissent le taux d'assimilation linguistique le plus faible : neuf personnes sur 10 de langue maternelle française utilisait habituellement le français à la maison. En Ontario et en Nouvelle-Écosse, cette proportion est de six sur 10, mais elle baisse à trois sur 10 en Saskatchewan et à deux sur 10 en Colombie-Britannique.

Les taux d'assimilation varient considérablement selon les groupes d'âge et le milieu de résidence. Il y a très peu de mobilité linguistique chez les jeunes francophones qui ne sont pas encore d'âge scolaire. Les données du recensement détruisent le mythe qui veut que les jeunes s'assimilent plus que les adultes. En effet, les taux de transfert linguistique sont plus élevés chez les adultes que chez les jeunes, à partir de 35 à 39 ans, les taux de transfert linguistique ont tendance à se stabiliser; dans les régions très minoritaires, ce point de chute se fait à un âge plus avancé.

Le capital démographique, les pyramides d'âge et le taux d'assimilation varient beaucoup d'une région à l'autre. Il est évident que la francophonie canadienne n'est pas monolithique. Les milieux de vie française sont très diversifiés : dans certains cas, les conditions démographiques et culturelles ressemblent étrangement à celles que nous retrouvons au Québec; dans d'autres cas, les processus de minorisation et de dispersion sont achevés. Le défi du maintien de la langue et de la culture françaises est alors titanesque. Dans ces conditions difficiles, le courage de ceux qui résistent impressionne; la situation est critique et des mesures de redressement s'imposent. Il n'est pas trop tard, mais il est très tard !

(1) Bernard, Roger, 1990 *Le choc des nombres. Dossier statistique sur la francophonie canadienne*, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français, 311 pages.

Le « virage » économique acadien

Marc Poirier

DEPUIS une trentaine d'années, les Acadiens du Nouveau-Brunswick se font surtout connaître en raison de leurs succès au niveau social et politique.

Parallèlement à toutes ces luttes et à tous ces succès se dessinait une petite « révolution » presque « tranquille » tellement elle n'a pas fait de bruit : l'essor économique acadien. Et c'est dans ce secteur que les Acadiens du Nouveau-Brunswick risquent de faire le plus de bruit dans les années à venir, quitte à dépasser peut-être les revendications sociales et politiques.

L'un des plus bel exemple de ce « virage » économique acadien est la venue, il y a quelques années, du constitutionnaliste Michel Bastarache à la tête du Groupe Assomption, une compagnie d'assurance et société financière forte de 325 millions $ d'actif. Co-auteur du rapport Poirier-Bastarache, au début des années 80, qui proposait une dualité tellement poussée de la fonction publique néo-brunswickoise que le document a été rapidement mis sur les tablettes, le PDG de l'Assomption a donné un clan dynamique à cette société.

Présente dans toutes les régions acadiennes des Maritimes et certaines régions du Québec, Assomption Vie veut s'étendre dans tout le Québec et l'est de l'Ontario. Elle entend aussi percer le marché anglophone des Maritimes et même les États-Unis où elle a fait l'acquisition d'une compagnie d'assurance-vie, la Mountain States Life

La Fédération des caisses populaires acadiennes, grâce à ses 87 caisses et plus de 200 000 membres, vient d'atteindre le milliard $ en actif cette année et constitue la principale force économique de la région.

Insurance Company, qui a son siège social au Nouveau-Mexique et est présente dans 13 États américains.

L'autre grande force économique des Acadiens est la Fédération des caisses populaires acadiennes qui, grâce à ces 87 caisses et plus de 200 000 membres, vient d'atteindre le milliard $ en actif cette année.

Mais l'essor économique acadien c'est aussi (et surtout) la multitude de petites et moyennes entreprises qui ont vu le jour depuis les dernières années. Aucune étude en a déterminé le nombre jusqu'à maintenant, mais on est unanime pour dire que les Acadiens égalent et dépassent même l'entrepreneurship des anglophones de la province.

« Au Nouveau-Brunswick, les membres dynamiques au niveau économique, ce sont les jeunes entrepreneurs francophones », clame fièrement le ministre du Développement économique et du Tourisme, Denis Losier, lui-même Acadien qui a déjà occupé les fonctions de directeur général de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick.

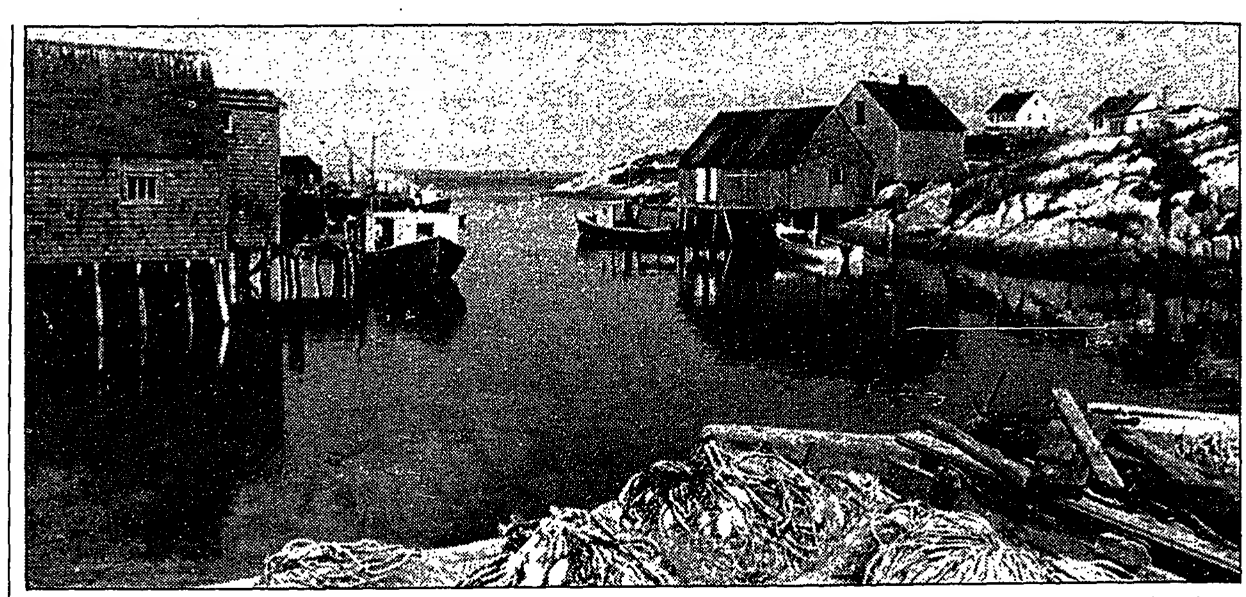
Dans la Péninsule acadienne, dans le Nord-Est de la province, ce dynamisme s'est réalisé dans le secteur des pêches. Les usines de transformation, autrefois contrôlées par des intérêts étrangers et anglophones, sont devenus, dans les années 80, propriétés d'Acadiens uniquement.

C'est également dans la Péninsule acadienne qu'est venue l'initiative de l'organisation de sommets économiques partout dans la province. Le sommet de la Péninsule a eu lieu ce printemps, et malgré la décision du gouvernement provincial d'ignorer l'aspect social, celui-ci a néanmoins donné son accord à plusieurs des recommandations à caractère économique.

Comment expliquer cette « révolution économique » ? Le ministre Losier l'attribue à l'Université de Moncton qui a formé une génération d'entrepreneurs complète provenant de toutes les régions francophones et qui transmettent de plus en plus leurs connaissances aux entreprises.

Contrairement aux entreprises anglophones plus vieillies où « il y a un certain conservatisme qui s'est installé », M. Losier voit dans les entreprises acadiennes une plus grande ouverture aux réalités et aux défis d'aujourd'hui. « Ce sont des entreprises plus jeunes, dans des marchés nouveaux, donc qui ont pris soin d'intégrer tout de suite la technologie ».

Un autre responsable indéniable du dynamisme acadien est le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, un regroupement d'entreprises francophone ayant vu le jour en 1979 et qui compte maintenant 1150 membres. Celui-ci a fait en sorte qu'il n'est plus honteux pour un Acadien de dire qu'il est en affaires, comme cela pouvait se passer jusqu'à une quinzaine d'an-



Fini le folklore : le tourisme et la pêche ne suffisent plus. Les Acadiens travaillent à se doter d'une structure économique moderne.

nées passées.

Son directeur général, Jean Nadeau, affirme que les entrepreneurs acadiens ont atteint une telle maturité qu'ils se permettent même de critiquer l'approche des gouvernements envers les problèmes économiques des leurs, qui amène selon lui les abus dans l'assurance-chômage et les programmes d'emplois.

Il donne comme exemple le comté de Kent, à majorité acadienne, où le gouvernement avait initié deux projets il y a 10 ans. Le premier était la venue d'une grande entreprise, la Mitel, qui devait créer 1500 emplois, et le second était la création de l'agence ADEL-Kent ayant comme objectif d'effectuer des prêts et de la consultation aux petites entreprises. Malgré l'injection de plus de 10 millions $ et la construction d'un édifice, le projet Mitel ne s'est jamais matérialisé. ADEL-Kent, lui, avec un budget initial d'environ 700 000 $, a aidé à créer ces 1500 emplois dans des petites entreprises. C'est la victoire de la tortue sur le lièvre.

« L'approche du gouvernement à coups de millions, ça ne marche pas. Tu as une petite approche, cas par cas, qui, tranquillement, a bâti sur les gens de la place et a réussi des choses supérieures ».

L'envers de la médaille, c'est que ces petites entreprises ont de la difficulté à faire leur propre recherche et développement. Heureusement, plusieurs centres de recherches existent à l'Université de Moncton pour y pallier, que ce soit en alimentation, en micro-informatique, en pêches etc.

Autre problème : le capital. Il n'y a pas de tradition d'investissement en Acadie. Là aussi, il y a des initiatives. Le Mouvement coopératif acadien a fondé la Société d'investissement acadien et le Groupe Assomption a créé l'an dernier Placements Louisbourg qui gère présentement plus de 200 millions $. Placements Louisbourg pourrait devenir une force économique importante si il réussit à obtenir une partie des milliards $ des fonds de retraite du gouvernement provincial avec qui il négocie actuellement.

Mais peut-on espérer une économie acadienne forte sans géants économiques ? A-t-on besoin d'un Irving acadien ? « Pas du tout, répond Denis Losier. On a actuellement tout le potentiel nécessaire pour devenir suffisamment important dans le développement économique sans avoir de très grandes entreprises. Le réseau de petites entreprises qui a simplement besoin d'être encouragé et développé. Il faut leur fournir le financement en capital de risque nécessaire, la formation nécessaire, et on va être dans la *game* ». Petit train va loin ».

Les gens d'affaires se regroupent

Marc Poirier

MALGRÉ le fait qu'ils soient plus nombreux que les Acadiens du Nouveau-Brunswick (250 000), les Franco-Ontariens sont très loin derrière au niveau économique. Le problème ? L'Ontario est trop grand et trop peuplé. Les Franco-Ontariens ne constituent que 5,3 % pour cent de la population et sont éparpillés dans un vaste territoire.

Il y a par contre des signes encourageants. La Chambre économique de l'Ontario, en gestation depuis quelques années, a accueilli ses premiers membres ce printemps. Il existait déjà quelques regroupements de gens d'affaires francophones ici et là mais pas d'organisme provincial.

« La Chambre veut faire un pas de plus et se positionner davantage politiquement », fait valoir la coordonnatrice, Francine St-Jean.

Constitué déjà d'une soixantaine de membres, la Chambre économique de l'Ontario consulte ses effectifs afin de se définir une orientation plus claire, plus précise.

« Les gens semblent vouloir se prendre en main. Ils semblent vouloir s'affirmer davantage », ajoute Mme St-Jean, citant en exemple les quelque 2400 gens d'affaires qui se sont inscrits dans un tout nouveau répertoire francophone à être publié dans quelques jours.

Ironiquement, c'est un Franco-Ontarien qui est à la tête de l'un des plus grands succès financier au Canada-Français. Mais Paul Desmarais n'est plus à Sudbury. Il n'est même plus en Ontario. Il n'y a cependant pas d'exode de Franco-Ontariens au Québec. Plusieurs, par contre, quittent les régions francophones pour s'établir dans des centres plus importants, la plupart du temps à Toronto, où ils font face à l'assimilation.

« La langue des affaires ici c'est l'anglais », souligne Pierre Cléroux, économiste à la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, à Toronto. « Si tu veux avoir un emploi, c'est l'anglais et pour les gens pour qui la culture est peut-être moins importante, l'effort de parler deux langues devient moins intéressant. Après une génération, on vient qu'on parle seulement une langue ».

Pour contrer ce problème, il faudrait améliorer le système d'éducation post-secondaire. Il n'y a qu'un seul collège francophone (d'autres étant bilingues) et que des universités bilingues.

« Non seulement les Franco-Ontariens ne contrôlent pas d'institutions post-secondaires, mais bien souvent, les cours ne sont pas disponibles en français. Ils sont donc obligés de s'instruire en anglais ou d'aller au Québec », déplore M. Cléroux.

Tout le monde s'entend pour dire que l'éducation a un impact direct sur l'état de l'économie. C'est pourquoi la Fédération des caisses populaires de l'Ontario est de la bataille pour la création d'institutions d'enseignements post-secondaires francophones.

« On se rend compte que les Franco-Ontariens sont un peu sous-scolarisés par rapport à leurs compatriotes anglophones. Cela a un impact sur leur situation économique », soutient le directeur général de la Fédération, Pierre Lacasse.

L'existence même de la Fédération prouve par contre qu'il existe un certain pouvoir économique franco-ontarien. Avec ses 46 caisses, 1,3 milliard $ d'actif et près de 190 000 membres, la Fédération est consciente de son impact.

Mais elle est encore timide quand vient le temps de s'impliquer directement dans l'économie franco-ontarienne. Contrairement aux Acadiens du Nouveau-Brunswick, il n'est pas question ici de se lancer dans le capital de risque. « Ça été discuté mais c'est demeuré pour l'instant au stade de projet. On a un premier projet de faire un fonds de développement, mais non pas pour des entreprises en général mais pour notre propre entreprise, pour les caisses elles-mêmes », explique M. Lacasse.

Frank, Bob, Joe et les autres . . .

Chantal Hébert

De notre bureau d'Ottawa

LA PREMIÈRE FOIS qu'une minorité francophone a voulu savoir si la nouvelle Charte des droits de la constitution lui donnait le contrôle de ses écoles, l'Ontario s'est retrouvé au banc des accusés. Au milieu des années 80, Queen's Park a farouchement défendu son droit de faire gérer les écoles françaises par des élus scolaires anglophones... et a perdu à plate couture.

Il y a deux ans, quand les Franco-Albertains ont posé la même question à la Cour Suprême du Canada, le Québec s'est présenté à son tour pour plaider contre une interprétation libérale de l'article 23 qui garantit les droits linguistiques et scolaires des minorités. Une intervention faite sur le tard. À une exception près, des tribunaux de toutes les provinces avaient déjà donné raison à leurs minorités. Ce que la Cour suprême a confirmé dans son jugement.

L'Ontario entretemps était passé dans le camp des gagnants. Les conservateurs partis du pouvoir, Queen's Park affichait désormais, avec des panneaux bilingues flambants neufs, une nouvelle mentalité. Le Québec aussi : il était devenu remarquablement distant.

Car depuis 1982, la Charte des droits a produit de la bisbille entre minorités francophones et gouvernement québécois. Au cours de la dernière décennie, les nombreuses batailles entourant la Charte ont fait dégringoler Québec de son piédestal de protecteur bienfaisant des minorités, qu'il a sacrifié aux impératifs de la défense de ses propres objectifs linguistiques.

Invoquant des raisons domestiques, en plus de plaider contre une expansion de leurs droits scolaires, Québec est intervenu contre l'imposition de nouvelles obligations en matière de bilinguisme au Manitoba et est resté muet quand deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan ont abrogé par décret leurs obligations en matière linguistique.

Le débat du lac Meech a fait le reste. Jusqu'à la toute fin, les communautés francophones ont hésité à appuyer un accord qui leur faisait une bien petite place. Pour plusieurs dans leurs rangs, l'Accord consacrait leur statut de parents pauvres. Alors que Québec allait promouvoir sa société distincte, le Canada s'engageait seulement à « préserver » les minorités. Les relations avec Québec en ont pris un coup. « Gil Rémillard a toujours rêvé d'être ministre des colonies », raconte un ancien cadre de la Fédération au sujet des remontrances privées administrées par Québec au fil des tractations du lac Meech. Une anecdote dont le ton en dit long sur l'arrière-goût d'amertume qui perdure au terme de l'expérience.

Il y a un an, à la veille d'un nouveau débat sur l'unité canadienne, les communautés francophones du reste du pays ont largué le Québec de la raison sociale de leur fédération. Le sentiment qu'il y avait déjà un bon bout de temps que ce dernier les avait jetées par-dessus bord était répandu.

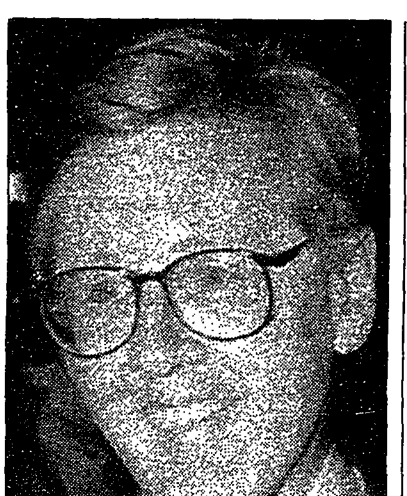
À tout évènement, sur le plan constitutionnel, l'absence actuelle de Québec de la table constitutionnelle a donné aux minorités encore une autre bonne raison d'aller chercher des appuis ailleurs.

Devenue Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, l'ex-Fédération des francophones hors Québec a trouvé des alliés. Ils s'appellent Joe, Bob et Frank, et ils ont de bonnes raisons de vouloir le maintien de la dualité linguistique canadienne.

— Joe, c'est pour pour Joe Ghiz, de l'Île-du-Prince-Édouard : peu de gens savent que c'est à l'Île qu'on retrouve la plus importante proportion d'écoliers à fréquenter les classes d'immersion en langue française. Et alors que le climat actuel dans le reste du pays en incite plusieurs à avoir le bilinguisme discret, depuis le mois dernier, la minorité francophone de Charlottetown, roule carosse dans un nouveau centre communautaire et scolaire co-financé par les gouvernements fédéral et provincial.



Frank McKenna



Bob Rae

— Bob, c'est pour Bob Rae, de l'Ontario: depuis la ronde constitutionnelle de 1981, l'Ontario n'est pas devenu officiellement bilingue. Au contraire, les libéraux qui l'avaient promis, puis les néo-démocrates qui l'avaient réclamé ont tous deux, une fois au pouvoir, fini par juger la bouchée trop grosse à avaler pour l'opinion publique ontarienne.

Mais Queen's Park a quand même mis les francophones sur la carte de la province. À Toronto comme dans une vingtaine d'autres régions ontariennes, on affiche bilingue et on est tenu, sur papier tout au moins, d'offrir des services en français.

— Frank, c'est pour Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick: récemment, c'est la seule province bilingue au pays qui a fini par faire une place à la table constitutionnelle aux représentants des minorités francophones, exclus par le gouvernement fédéral des négociations multilatérales des derniers mois. Frank McKenna s'est allégrement dispensé d'avoir la même courtoisie pour le CoR, ce parti qui a chevauché l'opposition au bilinguisme, jusqu'au rang d'opposition officielle à Fredericton.

Au plan linguistique, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont désormais tout à gagner du maintien de la dualité linguistique canadienne, davantage que le Québec, calcule-t-on de plus en plus. À un moindre degré, des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard aussi.

Car, le climat linguistique est précaire au Nouveau-Brunswick. L'échaffaudage bilingue de l'Ontario est encore fragile. L'immersion qui a rendu le français populaire à l'Île-du-Prince-Édouard est un phénomène en régression au pays. Dans les trois cas, battre en retraite sur le front du bilinguisme, c'est encaisser d'importantes pertes sociales.

Ce qui ne veut pas dire, admet-on à regret dans les milieux francophones hors Québec, que les minorités linguistiques pèsent aussi lourd qu'elles le voudraient dans les préoccupations de ces provinces.

À la table constitutionnelle, aussi bien Joe Ghiz que Bob Rae ont placé la cause autochtone en tête de liste de leurs priorités pour la ronde actuelle, loin devant la question linguistique.

Sur le plan provincial, les dossiers linguistiques les plus importants piétinent. En Ontario, le réseau d'institutions post-secondaires que réclament les francophones n'existe encore que sur papier. Les premiers conseils scolaires franco-ontariens sont handicappés par d'importantes carences au niveau du financement.

Au Nouveau-Brunswick, avec la présence du CoR dans son assemblée législative comme rappel quotidien de ce qu'il y a des risques à jouer trop fort la carte du bilinguisme, Frank McKenna n'a pas encore mis à exécution sa promesse d'enchâsser dans la constitution la loi qui consacre l'égalité de statut du français et de l'anglais dans sa province.

Et cet hiver, alors que personne ne voulait se tasser pour faire une place aux francophones du reste du Canada à la table constitutionnelle élargie, plusieurs d'entre eux en étaient à se demander s'ils n'étaient pas devenus les bébés-phoques du débat canadien actuel : la bonne cause d'une autre époque.

Québec n'a pas intérêt à se couper de sa périphérie

Sylvain Simard : « Nous avons l'obligation d'aider les francophones canadiens »

Jocelyne Richer
De notre bureau de Québec

LE PRINCIPE : un État comme celui du Québec, qui parle une langue partagée par quelque 2 % des habitants du continent, n'a vraiment pas intérêt à se couper de sa périphérie. La réalité : le Québec n'a pas toujours fait tout en son possible pour tisser et consolider les liens qui lui permettraient de participer à l'émergence d'une solidarité francophone canadienne.

Au cours des dernières décennies, disent plusieurs personnes qui ont suivi l'évolution du dossier, le Québec a eu tendance à consolider son propre État, à bâtir ses institutions, sa fonction publique, et à se donner un cadre législatif pour promouvoir l'usage du français en ses murs, bref, à agir en tant que « majorité », mettant sous le boisseau ses connivences avec les « minorités » francophones du pays.

Il est cependant temps que les choses changent, disent de plus en plus de voix conscientes qu'il est d'abord et avant tout dans l'intérêt du Québec de cultiver de bonnes relations avec ses amis francophones *from coast to coast.*

Des voix comme celle de Sylvain Simard, président du Mouvement national des Québécois, qui considère que le Québec a boudé le Canada-français depuis assez longtemps. « Il y avait du brouillage, dit-il, dans les relations entre les minorités francophones et les Québécois », « brouillage » en partie dû au fait que les uns et les autres ne partagent pas nécessairement la même vue de la question constitutionnelle.

« Le Québec a fait comme si le problème n'existait pas », dit M. Simard, dans une sorte de mea culpa collectif à l'endroit des communautés francophones du pays. Les souverainistes, particulièrement, déjà inquiets de la survie du français au Québec, avaient tendance à croire qu'ailleurs au pays la langue de Molière avait déjà disparu. Mais ce temps doit être révolu, dit-il. « Le Québec a l'obligation d'aider les communautés francophones canadiennes. »

Mais depuis la commission Bélanger-Campeau et surtout depuis une rencontre, en janvier 1991, entre les leaders des francophones canadiens et ceux du mouvement souverainiste québécois, ajoute-t-il, les ponts commencent à apparaître dans le décor.

« Le Québec souverain aura besoin d'appuis, dont celui de la population qui est le plus près de lui : la communauté francophone canadienne, poursuit M. Simard. Le Québec a tous les intérêts du monde, économique, culturel et politique, à entretenir ces liens. Ce seront les premiers en dehors du Québec à acheter notre culture. »

Sous-entendu : en y voyant d'abord leur propre intérêt, les Québécois auront d'autant plus tendance à cultiver de bons rapports avec leurs voisins francophones. « Tous les peuples cherchent à avoir une diaspora », dit-il. De là à prétendre que les francophones du pays sont des Québécois égarés, il n'y a qu'un pas que le président du MNQ ne franchit pas vraiment, tout en disant considérer « qu'en bonne partie, cette population est issue de nous ».

Ils ne sont donc pas, à ses yeux, des « Québécois déplacés », mais le Québec réserverait à ces Canadiens « condamnés chez eux à être minoritaires » un « accueil chaleureux », si d'aventure il leur prenait l'envie de résider dans un Québec francophone et souverain, explique-t-il.

La souveraineté, croit M. Simard, est la meilleure garantie que les minorités francophones puissent espérer pour se développer. « Plus le Québec sera fort, plus elles pourront faire des gains linguistiques », dit-il, dans une entrevue au DEVOIR.

Cette ouverture, cette attitude accueillante, ne se traduisent pas nécessairement encore dans les faits. Que penser, par exemple, de la fermeture récente du Secrétariat permanent des peuples francophones après 13 ans d'activités orientées vers la concertation et la solidarité entre francophones du pays ?

Ce bureau, qui n'avait visiblement de permanent que le nom, servait pourtant de point d'ancrage à de nombreux professeurs de français canadiens qui venaient parfaire leur formation au Québec. De plus, on y donnait de l'information à quelque 2000 personnes chaque année.

La fermeture ne s'est pas faite sans grincement de dents. Surtout que la décision devenait effective au moment où un certain premier ministre de l'Ouest (Don Getty, de l'Alberta) réclamait rien de moins que l'abolition de la loi sur les langues officielles.

Malgré la disparition récente du Secrétariat permanent des peuples francophones, les liens demeurent nombreux et heureusement trop long à énumérer. Et le gouvernement du Québec continue d'accorder quelque deux millions de dollars d'aide directe annuelle aux organismes francophones du pays.

Par exemple, l'Ordre des francophones d'Amérique, institué en 1978 par le Conseil de la langue française, reconnaît chaque année le mérite d'une douzaine de personnes qui se sont consacrées à l'épanouissement de la vie française en Amérique. Le Conseil de la langue française a toujours cherché à conserver un lien réel avec les francophones de l'Amérique, donc d'abord du Canada, voulant être « attentif à leurs problèmes, à l'écoute de leurs aspirations légitimes et solidaire de leurs luttes pour affirmer leur vitalité », disait le président de l'organisme, M. Pierre Étienne Laporte, lors de la remise de l'Ordre aux récipiendaires en 1990.

Mais ces liens, comme on le croit à la Fédération des communautés francophones et acadienne, doivent d'abord servir à augmenter la connaissance que nous avons les uns des autres.

Qui savait, par exemple, au Québec, que le Yukon comptait une minorité francophone active et organisée ? Les Québécois d'une autre époque attirés là par la traite des fourrures et la ruée vers l'or se sont installés et ont aujourd'hui leur association, leur propre journal (*L'aurore boréale*), leurs écoles et une loi qui leur garantit l'accès à des services gouvernementaux en français à compter de 1993. Comme le dit un document de l'Association franco-yukonnaise, « tous les espoirs sont permis pour la francophonie de la dernière frontière ». Et pour celle plus au sud aussi, souhaitons-le.


Sylvain Simard, président du Mouvement national des Québécois.

Qui savait, par exemple, au Québec, que le Yukon comptait une minorité francophone active et organisée ? Aujourd'hui, ils ont leur association, leur journal, leurs écoles et une loi qui leur garantit l'accès à des services gouvernementaux en français à compter de 1993.

Un verre à moitié plein ou à moitié vide ?

L'opinion des Québécois sur l'avenir des francophones du Canada

Jocelyne Richer

De notre bureau de Québec

70 % des Québécois francophones affirment que le Québec a un rôle à jouer auprès de la communauté francophone hors Québec. Cependant, un Québécois sur cinq croit que le Québec n'a pas à se mêler de ce dossier et un sur dix ne sait pas quoi répondre.

LES FRANCOPHONES du Canada ont encore sur le coeur les déclarations de l'écrivain Yves Beauchemin et de l'ex-premier ministre du Québec, René Lévesque, à l'effet qu'ils ne seraient que des « cadavres chauds » et des « dead ducks ».

Avouons que les qualificatifs ne sont pas des plus flatteurs. Et dans quelle mesure reflètent-ils la réalité de l'opinion publique québécoise ? La francophonie canadienne est-elle aux yeux du Québec une cause perdue, une vue de l'esprit ? Ou serait-elle plutôt perçue comme la preuve tangible et rassurante de la survivance du fait français en Amérique ?

Les sondages d'opinion, à cet égard, présentent un verre à moitié vide ou à moitié plein. Interrogés sur leur perception de l'avenir du fait français au Canada — en dehors du Québec — les Québécois ne débordent pas d'optimisme, mais n'ont pas non plus baissé les bras. À tout prendre, ils semblent relativement peu intéressés à ce qui se passe à l'est ou à l'ouest, le nez peut-être trop collé sur leur loi 101 et ses fragiles acquis.

Le dernier sondage en lice effectué en avril dernier auprès d'un millier de personnes par la firme SOM et la société Nadeau, Beaulieu et associés, d'Ottawa, confirme l'ambivalence des Québécois.

Solidarité oblige, quelque 70 % des Québécois francophones y affirment que le Québec a un rôle à jouer auprès de la communauté francophone hors Québec. C'est bien, mais ça laisse un Québécois sur cinq qui croit que le Québec n'a pas à se mêler de ce dossier, et un sur dix qui ne sait pas quoi répondre.

La majorité des personnes interrogées (57 %) croient que les gouvernements, règle générale, tiennent peu compte des revendications des communautés francophones, en matière constitutionnelle. La ronde actuelle nous dira s'ils ont raison.

Quant à savoir si la francophonie a de l'avenir hors les murs du Québec, les Québécois hésitent : 44 % sont d'avis que la francophonie canadienne est appelée à demeurer stable ou à s'accroître, et 47 % à diminuer ou à disparaître. Bref, on est raisonnablement optimistes ou modérément pessimistes...

Ce qui est peut-être l'élément le plus significatif du sondage est l'ignorance avouée du phénomène francophone canadien. Un Québécois sur quatre refuse de se prononcer sur le nombre estimé de francophones hors Québec, ne sachant pas quel nombre indiquer. De plus, 28 % des personnes sondées fixent le nombre de francophones hors Québec à moins de 100 000. Chez les personnes ayant 12 ans et moins de scolarité, 83 % disent ignorer leur nombre. Un Québécois sur cinq ayant plus de 16 années d'études a répondu qu'ils étaient moins de 100 000, ce qui est bien sûr bien en deça de la réalité, et qui en dit long sur leur perception négative de la question.

Sont-ils appelés à disparaître ? Plus on est scolarisé, plus on est pessimiste, 56 % ayant plus de 16 ans de scolarité croient que leur nombre va diminuer ou que le français va carrément disparaître. Il n'y a qu'un Québécois sur deux à dire que la situation des francophones hors Québec est pire que celle réservée aux anglophones du Québec. Et un sur dix à n'en avoir aucune idée.

Fait intéressant dans le contexte d'une comparaison à établir entre la minorité anglophone québécoise et les minorités francophones du pays : la majorité des anglophones québécois interrogés (60 %) sont d'avis que la situation des francophones hors Québec est « mieux » ou « comparable » à la leur.

La perception des Québécois à ce chapitre semble plutôt stable, comme le démontre un autre sondage effectué il y a près d'une dizaine d'années (en 1983-1984) pour le compte du ministère des Affaires intergouvernementales canadiennes.


PHOTO JACQUES NADEAU

Yves Beauchemin

Il révélait que deux fois plus de personnes (34 % contre 16 %) pensaient que la situation des francophones hors-Québec s'était détériorée, au cours des dix années précédentes.

On pouvait noter que le pessimisme croissait avec le niveau d'instruction des personnes sondées. Chez ceux qui avaient moins de neuf ans de scolarité, 22 % seulement étaient d'avis que la situation se détériorait, alors que cette proportion grimpait à 42 % chez ceux qui avaient plus de 16 ans de scolarité.

À savoir si le Québec devrait exiger pour les minorités francophones du pays les mêmes droits que ceux accordés aux anglophones québécois, 81 % se montraient favorables ou très favorables. On peut difficilement être contre la vertu.

Par ailleurs, sur la question de la loi canadienne sur les langues officielles, perçue au Québec comme une véritable police d'assurances pour les minorités, 59 % disaient qu'elle devrait demeurer telle quelle. Aussi, 79 % étaient d'avis que si jamais elle était abolie (comme le réclamait récemment certains, tel le premier ministre de l'Alberta, M. Don Getty), cela aurait des conséquences « assez » ou « très importantes » sur l'avenir du français au pays.

Plus ou moins ignorants, plutôt préoccupés, les Québécois semblent toucher du bout des doigts la question de la francophonie canadienne, peut-être pour mieux exorciser leurs propres fantômes linguistiques.

Travailler aujourd'hui pour demain

Projet de Centre scolaire communautaire à Kingston

Annie Bourret

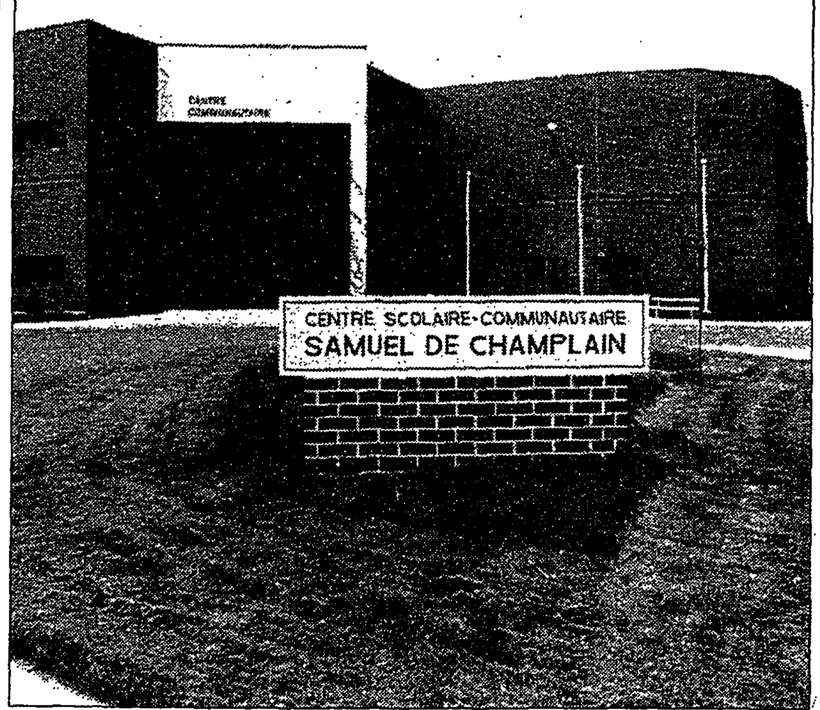
LE DISCOURS pessimiste habituel sur la minorité franco-ontarienne ne rend pas compte de l'élan dynamique qu'elle connaît, parce que ce mouvement repose sur des éléments plus difficiles à comptabiliser que des taux de transfert linguistique. En même temps qu'on qualifie l'Ontario français de « cadavre encore chaud », les francophones de cette province consolident leurs réseaux — en éducation, dans le mouvement des femmes et au plan culturel — et travaillent activement à établir l'infrastructure nécessaire au maintien de la langue et de la culture françaises en Ontario.

Grâce au projet du groupe de transition du Centre scolaire communautaire de Kingston, l'Ontario comptera peut-être bientôt sa première institution scolaire et communautaire complètement gérée par des francophones. En effet, après trois ans de concertation et de démarchage, le groupe de

transition attend une réponse du ministère de l'Éducation de l'Ontario pour l'automne 1992 : soit une allocation de fonds aux sections de langue française des deux conseils scolaires de la région qui leur permettra d'acheter un terrain, soit le statut de projet-pilote. Après cette étape, le groupe de transition pourra se présenter au palier fédéral, qui ne bougera que lorsque le gouvernement de l'Ontario s'engagera.

Kingston ne compte pas assez de francophones pour avoir le statut de région désignée selon la *Loi sur les services en français* de l'Ontario : dans tout le comté de Frontenac, on dénombre seulement 5000 francophones sur une population totale de 112 000 personnes (il en faudrait 6000). Il n'existe aucune structure gouvernementale pour assurer des services en français dans la région, à l'exception de l'éducation. Pour le reste, la communauté francophone de Kingston doit compter sur elle-même et, malgré qu'elle soit fortement minoritaire, elle comprend plusieurs groupes culturels et communautaires, comme la troupe de théâtre amateur Les Tréteaux, le chapitre local de l'Association canadienne- française de l'Ontario et La Route du savoir, un groupe d'alphabétisation. Le Centre Frontenac regroupe tous ces organismes, ainsi que le groupe de transition.

Les retombées de l'établissement d'un centre scolaire communautaire seraient fort importantes à Kingston : en assurant un toit commun aux élèves du palier secondaire des secteurs catholique et public, ainsi qu'aux organismes communautaires et culturels, on établit un espace pour vivre véritablement en français dans une communauté où, à l'extérieur de l'école, la langue anglaise domine, parfois même à la maison. La qualité des installations scolaires pour le palier secondaire augmenterait spectaculairement : les élèves du secteur catholique suivent leurs cours dans des classes portatives, sans toilettes ni eau courante !



Le Nouveau-Brunswick possède déjà plusieurs centres scolaires communautaires, dont le Centre Samuel de Champlain, à Saint-Jean.

Dans sa démarche, le groupe de transition du Centre scolaire communautaire a bénéficié jusqu'à un certain point de la malheureuse expérience de Sault-Ste-Marie. Cette communauté franco-ontarienne, divisée sur les critères d'admission scolaire et faisant face à une grande opposition de la majorité anglophone, a préféré abandonner son projet de centre scolaire communautaire à la fin de 1989, au profit de l'harmonie. Après les résultats d'une étude de faisabilité qui concluait à la viabilité d'un centre scolaire communautaire à Kingston, un groupe de transition s'est constitué et s'est assuré les services d'un coordonnateur, chargé de faire la liaison entre les membres de la communauté, les organismes communautaires et les sections de langue française des deux conseils scolaires ainsi que le démarchage auprès des dirigeants politiques. Le groupe de transition a ensuite procédé à une consultation de six mois de toutes les parties intéressées. Cette consultation a permis d'élargir la base et d'établir un consensus durable sur les objectifs et le financement du centre, ainsi que sur la cohabitation harmonieuse des organismes communautaires et des conseils scolaires.

Mais malgré tous les acquis, les obstacles à surmonter demeurent nombreux. Après trois ans, la communauté francophone de Kingston s'essouffle : une réponse concrète de la part du gouvernement provincial constituerait une reconnaissance importante de la valeur effectué, pour gagner de la crédibilité et continuer à avancer. On doit aussi composer avec la majorité anglophone, particulièrement les élus. Les députés provincial et fédéral appuient le projet de centre scolaire communautaire, mais la mairesse de Kingston s'y intéresse de façon plutôt polie. Quant aux conseillers scolaires de langue anglaise, ils ne voient pas d'un bon oeil l'autonomie des sections de langue française. Enfin, il faut ménager l'opinion publique de la communauté anglophone dans une région qui constitue le berceau de l'*Alliance for the Preservation of English in Canada* (APEC). La prudence s'impose : si la communauté anglophone de Kingston s'opposait au centre, elle pourrait nuire sérieusement à son établissement, comme à Sault-Ste-Marie.

L'absence d'autres centres scolaires communautaires en Ontario ajoute à la complexité de coordonner les dimensions scolaire et communautaire, parce que le projet de Kingston ne répond pas aux critères de la bureaucratie provinciale. Par exemple, la propriété des installations scolaires revient légalement au ministère de l'Éducation. Si le Centre Frontenac, qui regroupe tous les organismes communautaires et culturels de Kingston devient co-propriétaire, le centre scolaire communautaire deviendrait « illégal ». Pour contourner cette complication légale, le centre devra avoir un statut de projet-pilote.

S'il se concrétise, le centre scolaire communautaire constituera un symbole important dans la gestion de l'éducation en langue française en Ontario, et galvanisera les autres communautés franco-ontariennes. Si en plus les relations entre anglophones et francophones demeurent harmonieuses, cela créerait un précédent où les anglophones pourraient comprendre que le bien-être linguistique et culturel de leur minorité de langue française ne les menace pas. Mais surtout, et avant même sa réalisation, ce projet de centre scolaire communautaire comporte déjà un bilan non négligeable en milieu minoritaire : l'acquisition d'un savoir-faire politique au plan provincial, fédéral, communautaire et médiatique ainsi qu'en mobilisation de fonds; l'élaboration d'un processus mobilisateur sur le plan communautaire; et le développement d'un solide partenariat écoles-organismes communautaires. À cet égard, la démarche de Kingston illustre bien ce mouvement de leadership qu'on observe en Ontario français, dont la philosophie se trouve résumée dans ce vers d'une chanson de Paul Demers : « Notre place... aujourd'hui pour demain ».

Les communautés francophones ont besoin de nous comme nous avons besoin d'elles — Gil Rémillard

Gilles Lesage

De notre bureau de Québec

« NOUS AVONS besoin des communautés francophones du Canada, et elles ont besoin de nous. »

Ainsi s'exprime M. Gil Rémillard, au cours d'une entrevue avec LE DEVOIR, il y a dix jours, pour ce cahier spécial sur la francophonie canadienne.

Le ministre de la Justice et délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, responsable à ce titre, depuis décembre 1985, des relations avec les francophones hors Québec, estime que le gouvernement Bourassa a « une politique qui est très claire ». Il s'inscrit ainsi en faux contre l'affirmation suivante — relevée dans le mémoire que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a présenté, le 14 mai, devant la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle : « Le Québec n'a pas encore défini une politique claire quant à son rôle envers la francophonie canadienne. »

« Le Québec, répond M. Rémillard, doit jouer son rôle comme partenaire majeur de la fédération canadienne. Il est bon qu'il puisse s'appuyer sur des communautés francophones, partout au Canada, des plus vives et solides possible. C'est un principe important. Le gouvernement l'a démontré à plusieurs reprises par des gestes bien concrets, par des programmes de collaboration et de coopération avec les francophones de chacune des provinces et, surtout, dès le départ des discusions constitutionnelles. » Le ministre rappelle que, dès le 9 mai 1986, le gouvernement Bourassa avait fait de la reconnaissance de la dualité canadienne l'une des conditions, la sixième, de son retour dans le giron canadien. De fait, après avoir fait état des cinq conditions qui ont mené à l'accord du lac Meech et à ce qui s'en suit depuis cinq ans, M. Rémillard avait ajouté : « En somme, nos revendications pour adhérer à la loi constitutionnelle de 1982 se fondent sur trois objectifs principaux : la rendre acceptable pour le Québec, la bonifier au profit de l'ensemble de la fédération canadienne et améliorer la situation des francophones hors Québec.

> **« Le Québec doit s'appuyer sur des communautés francophones des plus vives et solides possible, partout au Canada. »**

« Ce dernier aspect nous est particulièrement important, ajoutait le ministre délégué. En effet, la situation des francophones hors Québec sera l'une de nos préoccupations majeures pendant ces prochaines négociations constitutionnelles. Leur situation pourrait grandement être améliorée en précisant par exemple au paragraphe 3B de l'article 23 que l'expression « établissement d'enseignement de la minorité » comprend le droit de gérance. C'est ce qu'a déjà décidé la Cour d'appel de l'Ontario. Mais la cause, qui était une demande d'avis du gouvernemnent ontarien, n'a pas été portée en appel.

« Pourquoi ne pas profiter de nos négociations constitutionnelles pour préciser ce point si important pour la survie des francophones hors Québec ? Il serait peut-être opportun aussi de s'interroger sur ce fameux concept de « nombre suffisant ». Cette limite au droit des minorités à l'instruction dans leur langue est-elle toujours appropriée ? Nous voulons discuter de ces questions et de bien d'autres avec le gouvernement fédéral et les autres provinces pour tenter d'améliorer la situation des francophones hors Québec », ajoutait M. Rémillard.

Qu'en est-il, six ans plus tard ? « On l'a pas fait pour rien, explique le ministre. On croyait, dans la mesure où on croit à ce pays, qu'il y a un élément intéressant dans la charte canadienne des droits, à savoir tout ce qui concerne la dualité linguistique. Il y a deux aspects dans la reconnaissance de cette dualité :

— l'un qui concerne le Québec et le reste du Canada, prenant en compte l'évolution du phénomène national québécois depuis la Révolution tranquille, en vertu duquel les Québécois se réfèrent à eux-mêmes avant de se référer au Canada; la Commission Laurendeau-Dunton a reconnu ce phénomène, et la Commission Pépin-Robarts a confirmé ce qu'on appelle depuis la société distincte et donné droit de cité au concept d'asymétrie fédérale;

— l'autre aspect de la dualité, c'est la réalité francophone-anglophone, selon la vieille théorie des deux peuples fondateurs.

« Nous, on dit que les deux concepts vont de pair et qu'il n'y a pas de conflit entre les deux, dans la mesure où on sait établir la juste balance entre les deux, ajoute M. Rémillard. C'est comme ça qu'on a négocié Meech, et la société distincte et la dualité, comme ça qu'il y a des programmes en place et des subventions. On y croit à la francophonie hors Québec. »

Il n'y a pas eu abandon de l'objectif de mai 1986, assure le ministre. Au contraire, il a été intégré à celui de la société distincte et de la reconnaissance de la dualité canadienne, les deux faisant l'objet du même article, en deux paragraphes, du lac Meech. « Entre les deux, insiste M. Rémillard, il y a cette relation, cette symétrie, cette harmonie, cet équilibre entre la société distincte et la dualité. Pour la première fois, dans un texte juridique, il y avait la reconnaissance de l'existence légale des communautés francophones, et l'on se référait à l'obligation des gouvernements fédéral et provinciaux de les protéger. D'un côté, il y avait la société distincte et la responsabilité de l'Assemblée nationale de la protéger et de la promouvoir. De l'autre, il y avait la dualité et l'obligation de la protéger. »

Dans son mémoire aux députés québécois, à la mi-mai, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada faisait valoir que la société québécoise est en mesure de participer davantage à l'épanouissement de ces communautés, sur deux volets : le premier, de nature constitutionnelle,

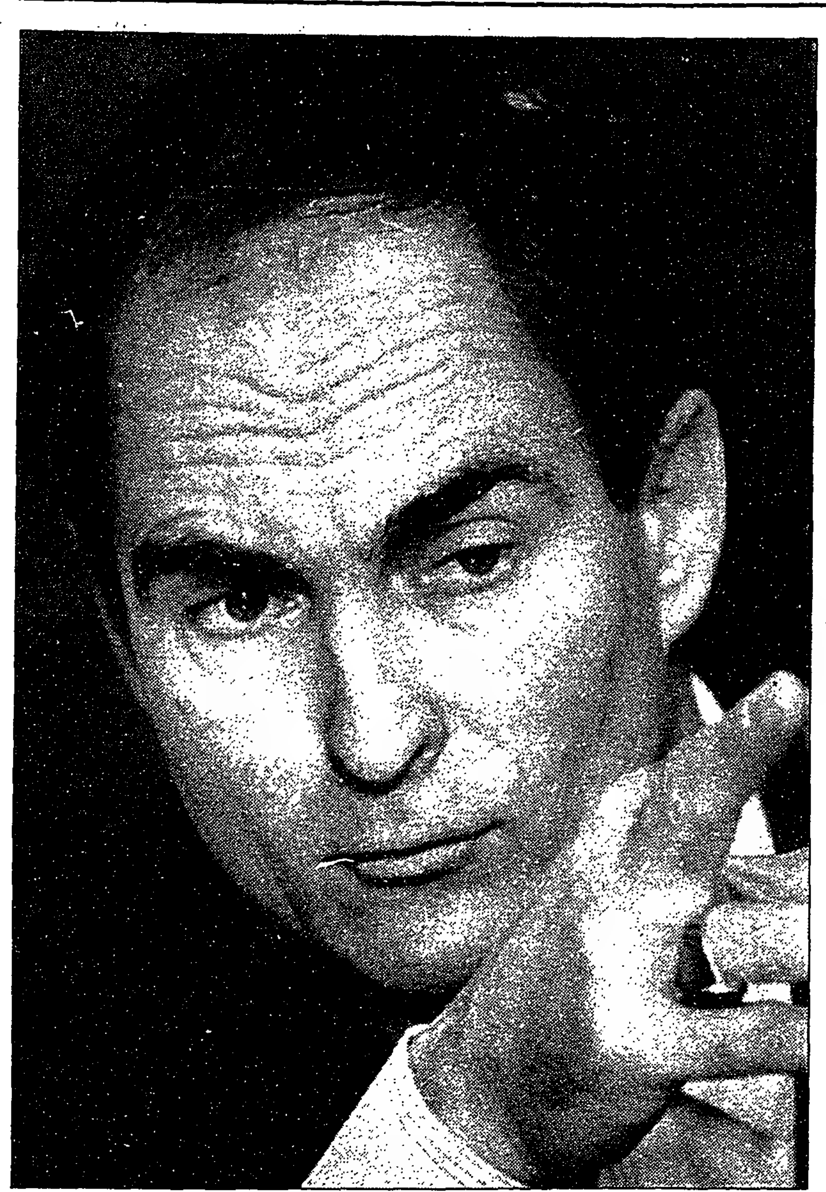


PHOTO JACQUES NADEAU

Gil Rémillard

Il n'y a rien de comparable entre la situation des francophones hors Québec et celle des anglophones du Québec.

par l'enchâssement d'une généreuse clause de développement de la dualité linguistique; le second, par la mise en place d'une politique, en matière de francophonie canadienne, qui établisse un véritable partenariat entre le Québec et ces communautés. Sur le premier point, M. Rémillard répond qu'il ne saurait se prononcer tant que le Québec n'aura pas reçu et analysé le texte final des « offres » d'Ottawa. Sur le deuxième, il estime que le partenariat en question existe déjà (voir autre papier).

Le ministre de la Justice revient sur un point capital : il n'y a rien de comparable entre la situation des francophones hors Québec et celle des anglophones du Québec. De la même manière que le Québec peut exprimer pleinement son identité francophone, de la même manière, la communauté anglophone du Québec a le droit d'évoluer et de s'exprimer. Toutefois, ajoute M. Rémillard, le contexte canadien et nord-américain n'est pas le même pour les anglophones que pour les francophones; les deux groupes n'ont pas les mêmes moyens et l'environnement n'est pas du tout comparable. Le problème des francophones hors Québec et des anglophones du Québec ne se pose pas dans les mêmes termes, dit le ministre. Il y faisait ainsi allusion dans son discours de mai 1986 : « Nous voulons assurer aux anglophones du Québec les droits linguistiques auxquels ils ont droit. Ces droits doivent se situer évidemment dans le contexte du caractère francophone de la société québécoise et du ferme désir du gouvernement d'en assurer le plein épanouissement. »

Il y a une dizaine d'années, le ministre péquiste Jacques-Yvan Morin élaborait, selon un terme alors à la mode, le concept de « non indifférence et de non ingérence » dans les affaires des francophones hors Québec. Qu'en est-il pour le gouvernement Bourassa ? « Pour nous, c'est plus que cela, assure M. Rémillard. Notre politique est basée sur notre pensée fédéraliste. Comme partenaire de la Fédération, le Québec peut d'autant plus jouer un rôle important qu'il s'appuie sur les francophones un peu partout au Canada, pas seulement au Nouveau-Brunswick et en Ontario, mais partout au pays.

« Le rapatriement et la constitution de 1982 ont suscité un regain de vie et d'énergie des communautés francophones. Pour la première fois, le bilinguisme, jusqu'alors dans une simple loi, était inscrit dans la constitution. Celle-ci prévoyait des services dans les deux langues au plan fédéral et au plan des provinces. Ce qui a permis aux francophones de réclamer des écoles et le droit de les administrer. Ce qui a suscité aussi un engouement des Canadiens anglais envers le français, comme le révèle le phénomène de l'immersion en classe ou en milieu francophone. »

Il y a là, conclut M. Rémillard, un facteur d'harmonie et d'équilibre à retrouver. Il n'y a pas de conflit entre ce que le Québec veut être et exprime, et les aspirations des francophones hors Québec. Établir la balance entre la société distincte et la dualité, dans le même concept, ce n'est pas facile, c'est un défi, attendons les textes d'Ottawa...

Une seule francophonie canadienne

Louis J. Robichaud
Sénateur

IL NE PEUT y avoir, à mon avis, qu'une seule francophonie canadienne, et sa règle fondamentale doit être l'agissante solidarité de toutes ses composantes. Vous verrez que le vieux tigre que je suis, n'a pas perdu ses dents, ni son espoir de convaincre.

Comme Acadien, et ancien premier ministre d'une province, je ne suis pas porté à sous-estimer l'importance de nos identités particulières, ni des contraintes qu'impose la vie en fédération. Je comprends donc les aspirations du Québec à occuper sa pleine place au soleil. Je dirais même à vouloir contrôler lui-même ce qu'il juge essentiel à son épanouissement présent et futur. Où en serions-nous tous, par exemple, s'il n'avait pas fait sa Révolution tranquille ?

Mais je ne suis pas convaincu, ni dans son propre intérêt, ni dans celui des communautés, qu'il réaliserait mieux ses objectifs en dehors, qu'au sein de la fédération. Je pense même le contraire, en voyant le chemin que les uns et les autres avons parcouru en vingt-cinq ans, et ceci malgré les problèmes qui subsistent. Ce n'est pas la Bosnie-Herzégovine ici ! Fondamentalement, notre dualité linguistique et culturelle est mieux reconnue, et notre partenariat franco-anglo, fait envie au reste du monde.

Nous avons besoin de vous, et pas seulement de bonnes paroles et de quelques oboles. Et vous avez plus besoin que beaucoup de monde le croient, du presque un million de francophones que nous sommes. Ils font mentir bien des prophètes de malheur, et donnent à notre langue une assise continentale. Une éventuelle séparation briserait notre élan. Elle pourrait même nous être fatale. Malgré les efforts exceptionnels de la Fédération des communautés francophones et acadienne, y a-t-il eu un débat là-dessus au Québec ? Mais, comme le disait C.D. Howe : « What's a million ? » Sauf qu'à nous tous, Québécois compris, nous ne sommes pas beaucoup de millions !

Après un siècle d'oubli presque total, nous sommes entrés, au cours des années 60 dans une phase prometteuse à laquelle je suis heureux d'avoir pu contribuer. Ottawa s'intéressait enfin à nous. Il obtenait même en 81, — dans des circonstances combien pénibles pour le Québec, — l'aval des autres provinces pour garantir les droits minoritaires en éducation. Ce cahier spécial fera état d'autres progrès de tous ordres, malgré des problèmes démographiques que nous partageons, au moins en partie, avec le Québec.

L'attitude de beaucoup de nos soeurs et de nos frères québécois nous désole. On ne voit de nous que le négatif de la photo.

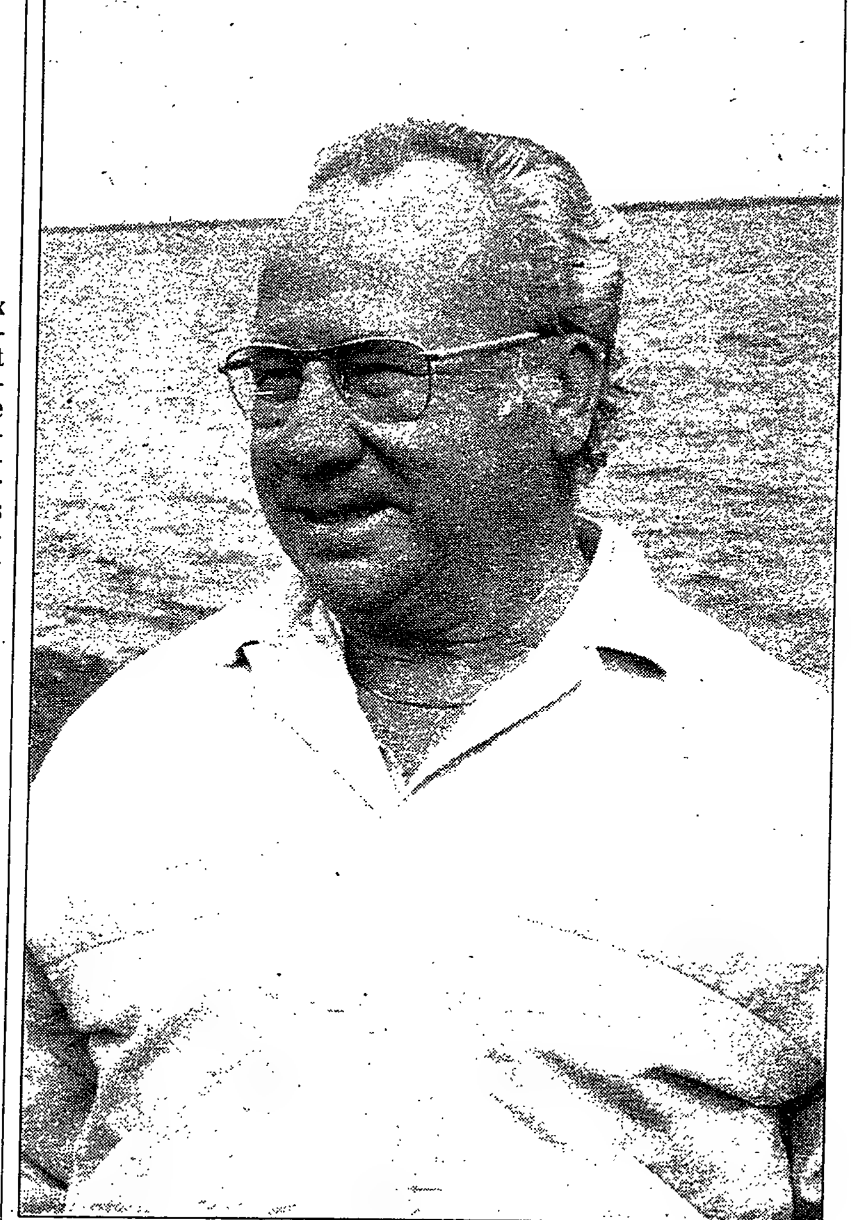
Nous nous sentons otages de l'ignorance et de l'indifférence. L'ignorance pousse à croire que nous sommes une espèce en voie de disparition. Nous sommes passés en une décennie du statut de *dead ducks*, à celui de « cadavres encore chauds ». Comment peut-on être aussi méprisant ? L'indifférence suggère qu'il n'y a plus guère de place dans la conscience d'un grand nombre de Québécois politiquement engagés, pour une aussi nécessaire solidarité de l'histoire, du coeur et de l'esprit.

Il y a eu quelque aide du Québec, mais aussi son incroyable plaidoyer en Cour suprême en fait contre la gestion par les communautés minoritaires francophones de leurs propres écoles, alors que les anglophones ont toujours joui de ce droit au Québec. On ne semble pas avoir entendu les appels, pourtant bien clairs, des communautés devant l'opinion et les diverses instances québécoises.

Quelle place devrait occuper l'avenir de ces communautés dans l'équation constitutionnelle ? Personne ne demande au Québec de sacrifier son avenir sur l'autel des minorités. Mais n'est-on prêt à payer aucun prix, à offrir aucune réflexion cohérente là-dessus ? Après les « *dead ducks* » de René Lévesque, préoccupé par trop de dossiers urgents, se contentera-t-on d'un simple « Bye Bye ! » à la Dominique Michel ? Je ne le crois pas. Je fais encore confiance à la profonde générosité des Québécois, — pas toujours manifeste chez leurs leaders. Elle a encore été démontrée dans un récent sondage du DEVOIR. Mais le temps presse.

À mon avis, le Québec doit continuer à protéger sa minorité anglophone, — sa loi sur l'affichage lui a donné bien mauvaise presse au Canada anglais — comme il l'a traditionnellement fait. Autant par goût de l'équité que par intérêt mutuel, et dans n'importe quelles circonstances ! Mais alors, dans ces conditions, ne serait-ce pas le comble de l'absurde qu'il s'estime impuissant à défendre aussi les droits des communautés francophones et acadienne partout au Canada ? Il ne suffit pas de constater une réelle différence d'intérêts entre les Québécois qui souhaitent limiter les pouvoirs du fédéral, et ceux des communautés qui jugent indispensable le maintien des pouvoirs à leur égard. Il existe sûrement pour de bons négociateurs des formules satisfaisantes de compromis. Le Québec ne peut plus, en bonne conscience, simplement continuer d'omettre le sort de ses frères de langue de son équation politique. Je fais ici appel, à titre personnel, à ce même sens de la justice, qui l'a souvent caractérisé.

La même logique suggère l'impérieuse nécessité, comme la directrice de ce journal l'a proposé avec insistance, que le Québec mette au point un programme de coopération digne des parties en cause. Un tel programme engagerait son gouvernement, mais aussi, de leur propre gré, toutes les strates de la société québécoise, pour que vive et croisse toute la francophonie canadienne.


Le sénateur Louis Robichaud, ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick.





La francophonie canadienne à l'heure d'un nouveau partenariat avec le Québec

Linda Cardinal et J.-Yvon Thériault

Professeurs de sociologie à l'Université d'Ottawa, ils sont les auteurs de « Les francophones hors Québec face à la souveraineté du Québec », dans Les obstacles à la souveraineté : l'opinion des experts.

Le Québec est un lieu de passage obligatoire pour les artistes de la francophonie.

DEPUIS la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, les traditionnalistes n'ont cessé de lancer des cris d'alarme et de proposer les scénarios de l'apocalypse en ce qui concerne l'avenir de la francophonie canadienne voire aussi québécoise. D'autres, qu'on pourrait nommer les autonomistes, ont décidé de ne pas réduire la vitalité des francophones hors Québec à une question de taux d'assimilation, de baisse de taux de natalité et de calcul statistique entre la langue maternelle et la langue d'usage. Pour eux, la francophonie représente un ensemble de communautés réelles avec des dynamismes divers; un enjeu politique et social sur lequel il faut réfléchir et non seulement s'apitoyer. C'est à partir de ces derniers préalables que nous pensons que la francophonie hors Québec doit se situer dans le débat constitutionnel actuel et face à une éventuelle souveraineté du Québec. Selon nous, les enjeux pour la francophonie canadienne se situent à deux niveaux : identitaire et politique. D'une part, souveraineté ou non, il est impératif que les francophonies québécoise et canadienne comprennent leur commune appartenance à une même ère culturelle; qu'elles se donnent des bases pour des relations plus égalitaires et moins caractérisées par le paternalisme et le ressentiment des uns par rapport aux autres. L'apport proprement culturel de près d'un million de francophones canadiens n'est pas négligeable et sera toujours important sinon nécessaire au rayonnement d'un Québec français.

La fin du peuple canadien-français

LA CRISE que vivent les milieux de la francophonie canadienne et acadienne dans le débat constitutionnel actuel est un prolongement de la fragmentation de l'identité canadienne-française déjà réalisée au début des années 60. Cette rupture annonçait que désormais les revendications des francophones hors Québec ne passeraient plus par une identification indéfectible au projet québécois (qui était, rappelons-le, jusqu'aux années 60, un projet canadien-français). Elle disait aussi que les intérêts de la francophonie canadienne passeraient par le maintien de leur lien avec le fédéral et que ses membres ne pouvaient plus voir dans le Québec, le sauveur des minorités.

Longtemps camouflée au sein de la francophonie canadienne cette crise s'est accentuée au cours des dernières années. Seulement récemment, la francophonie canadienne tente-t-elle d'accoucher d'un nouveau discours dans lequel les francophones hors Québec assumeraient leur canadienneté et le fait qu'ils ne partagent pas les intérêts du Québec. C'est d'ailleurs la même crise identitaire qui était exprimée lorsque la Fédération des francophones hors Québec, en juin 1991, vota son changement de nom pour la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Lise Bissonnette écrivait que « le nouveau nom est un concept torturé ». Il marque néanmoins un changement d'attitude pour le mieux définissant pour la première fois l'identité des communautés sans référence au Québec. En fait, les prises de position récentes des principaux leaders de la francophonie hors Québec en faveur d'un fédéralisme centralisé rend particulièrement visible aujourd'hui cette fragmentation identitaire du Canada-français.

S'il faut admettre que dans la conjoncture actuelle ces deux communautés ont des intérêts divergents, il faut aussi rappeler que tant leur origine historique que leur présence minoritaire sur le territoire nord-américain nouent entre eux, à un autre niveau, une communauté de destin. Voilà, il nous semble, le dilemme dans lequel se situe la francophonie hors Québec dans le débat sur le statut du Québec. Voilà aussi pourquoi ses porte-parole peuvent à la fois tenir le discours du fédéralisme centralisé et déclarer à la Commission Bélanger-Campeau que la société québécoise « est la mieux placée pour ne pas dire la seule, à pouvoir identifier ses besoins collectifs et elle assume elle-même les conséquences de ses décisions (1) ».

Mais, comme leur nouveau nom, leur situation demeure torturée. Faut-il pousser le réalisme des intérêts jusqu'à favoriser une fermeture du Canada hors Québec vis-à-vis les demandes historiques du Québec, fermeture qui aurait comme conséquence de pousser le Québec vers la souveraineté. C'est la difficulté qui guette le discours actuellement tenu par les leaders des minorités francophones et acadienne du Canada. Ils se refusent à envisager que leur choix pour un fédéralisme centralisé pourrait conduire à un Canada fort sans le Québec. C'est pourtant vers cette direction que nous dirige le constat d'une divergence d'intérêt entre les deux versants de l'ancien Canada français.

Un nouveau partenariat

RIEN n'empêche des groupes qui ont des intérêts différents d'engager un dialogue entre eux. Il n'est même pas impossible de croire que le Québec et la francophonie canadienne pourront devenir des partenaires dans un Canada sans le Québec. Et, malgré les apparences, dans plusieurs domaines ou secteurs, des liens existent déjà entre le Québec et la francophonie hors Québec.

Entre autres, les Francophones hors Québec ont tissé des liens avec le mouvement coopératif Desjardins qui appui leurs efforts dans le domaine de la coopération entre autres en Acadie et en Ontario-français. Des liens existent dans le domaine de l'éducation avec le nouveau regroupement des groupes d'alphabétisation qui inclut des groupes du Québec. Sur le plan culturel, le Québec est un lieu de passage obligatoire pour les artistes de la francophonie canadienne et acadienne.

Dans un nouvel arrangement politique où les deux francophonies reconnaîtraient à la fois leur identité distincte et leur communauté de destin, le prolongement de ces collaborations pourrait prendre la piste d'accords de réciprocité. Au-delà de l'approche juridique actuelle, ces accords permettraient au Québec d'avoir une porte ouverte au Canada par sa présence culturelle auprès des communautés francophones et acadiennes. Les services institutionnels que le Québec mettrait ainsi à la disposition des communautés francophones et acadienne seraient en quelque sorte échangés contre des services réciproques que le Canada hors Québec mettrait au service de la communauté anglophone du Québec (par exemple, Radio-Québec/Radio Canada, le Conseil des Arts, et autres). Dans la meilleure des hypothèses une telle « réciprocité » entre le Québec et le Canada envers leur minorité linguistique respective pourrait résulter hors Québec dans l'acroissement de certains services en langue française.

On ne peut être qu'en accord avec Lise Bissonnette lorsqu'elle soulignait dans son éditorial du 18 juin 1991 (2), que dans les relations entre le Québec et les communautés francophones canadiennes la balle est dans le camp du Québec. Les porte-parole des milieux minoritaires francophones acceptent le choix du Québec vers une plus grande autonomie et ils refusent d'être des détracteurs de la souveraineté. Mais, ils le font en sachant très bien que l'option autonomiste prise par les différents gouvernements du Québec depuis le début des années 60 conduit ultimement à opposer les intérêts du Québec français et ceux des groupes minoritaires canadiens et acadiens. S'ils acceptent le choix du Québec, ils ne peuvent sans esprit suicidaire travailler allégrement à sa réalisation. Nul ne peut leur reprocher de ne pas travailler sur les scénarios du post-fédéralisme. C'est seulement le Québec qui peut et qui a intérêt à effectuer une telle démarche. C'est du Québec que l'idée des « accords de réciprocité » peut faire partie d'une éventuelle entente Québec-Canada. La francophonie canadienne minoritaire n'aura ainsi pas tout perdue dans l'affirmation politique d'un Québec français.

1 — FFHQ, *Mémoire présenté par la Fédération des francophones hors Québec*, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Ottawa, FFHQ, 1990, p. 13.

2 — Lise Bissonnette, « L'ère des otages est terminée », LE DEVOIR, éditorial du 18 juin 1991.

Rémillard: on se comprend mieux mutuellement

Gilles Lesage

De notre bureau de Québec

LES RELATIONS entre le Québec et les communautés francophones et acadienne du Canada sont excellentes, estime le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Gil Rémillard a pu le vérifier, le mois dernier, en faisant une tournée rapide dans les quatre provinces de l'Ouest avec le premier ministre. Il y a quatre ans, en raison des ondes de choc du lac Meech et de la réticence du Québec à prendre position en leur faveur, les communautés francophones étaient plutôt réfractaires au Québec. Et le premier ministre, M. Robert Bourassa, l'avait appris à ses dépens, en revenant de sa visite en Californie. Rien de tel, le mois dernier, rapporte le ministre de la Justice, qui accompagnait le chef du gouvernement. « On se comprend mieux de part et d'autre et on partage le même désir de travailler ensemble », confie M. Rémillard. Partout, la réception a été cordiale.

Il en donne comme preuve l'ouverture récente d'un bureau du Québec à Vancouver. Il ne s'agit pas d'un petit bureau avec une seule personne, explique-t-il; il y a là un attaché politique qui va s'occuper de la francophonie en Colombie-Britannique. Pour le Québec, ces deux antennes dans l'Ouest sont un investissement important. Il en est de même à Edmonton, où le Québec maintient aussi un bureau « senior » depuis des années, note le ministre, qui vient d'y dépêcher M. Michel Brûlé, un haut fonctionnaire remarquable et compétent, ci-devant directeur général du Secrétariat permanent des peuples francophones. De plus, le Québec a contribué à la création d'une Maison de la francophonie à Vancouver. Ce qui permet au ministre de dire que le Québec est extrêmement attentif aux besoins des communautés francophones, dans la mesure de nos moyens, ajoute-t-il toutefois.

Outre les deux bureaux mentionnés, le Québec maintient aussi une présence depuis plusieurs années à Ottawa, à Toronto et à Moncton. Ce sont des bureaux bien organisés, avec des spécialistes des relations fédérales-provinciales. Le partenariat souhaité par la Fédération existe déjà, fait valoir le ministre. Il se dit disposé à améliorer les moyens mis en place, avec la collaboration des communautés elles-mêmes. « Le Québec ne veut pas s'immiscer dans leurs affaires, ajoute-t-il, ni dans les affaires intergouvernementales des autres provinces. » Il ajoute toutefois que ces bureaux hors Québec sont en « ligne directe » avec lui.

Le Québec a contribué à la création d'une Maison de la francophonie à Vancouver. Ce qui permet au ministre Gil Rémillard de dire que le Québec est extrêmement attentif aux besoins des communautés francophones, dans la mesure de ses moyens. Le gouvernement provincial maintient aussi une présence depuis plusieurs années à Ottawa, à Toronto et à Moncton.

Mais pourquoi donc a-t-on fermé le Secrétariat, établi par le premier ministre Lévesque en 1979 ? Le gouvernement doit rationaliser son administration, répond le ministre et développer des mesures différentes, avec l'aide d'autres organismes. Ainsi, l'Université Laval assume une partie de la relève en organisant conférences et colloques pour les francophones d'Amérique; le Musée du Petit séminaire de Québec a récupéré les archives; le Mouvement Desjardins met sur pied un Salon et un Forum de la francophonie. Il y a donc des interventions multiples et, croit le ministre, plus dynamiques que par un Secrétariat, dont le budget n'était que de 300 000 $ l'an.

M. Rémillard explique que l'activité du Québec envers la francophonie se fait sur trois plans : international, avec l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), dirigée par M. Jean-Louis Roy et qui a permis au Québec de jouer un rôle important dans les Sommets francophones depuis février 1986; extérieur, via les Affaires internationales, auprès des pays non francophones, notamment les États-Unis; et, finalement, interne, par le truchement du Secrétariat, que dirige M. Rémillard.

Si la francophonie est si importante, comment se fait-il qu'il n'en fut même pas fait mention lors de l'étude récente des crédits budgétaires ? Les députés n'ont pas manqué d'intérêt, mais de temps, ironise M. Rémillard, qui n'a dû alors répondre qu'à des questions exclusivement constitutionnelles.

Le rapport Allaire, le rapport Bélanger-Campeau, ne sont-ils pas aussi étrangement discrets — à peine quelques lignes, dans les deux cas — au sujet des communautés francophones hors Québec ? Peut-être, reconnaît le ministre responsable. Mais la Fédération qui les représente a eu l'occasion de se faire entendre devant les commissions issues de la loi 150, et elle pourra probablement le faire encore.

Rappelons ici trois textes importants dans ce dossier névralgique.

— Dans son programme de 1985, le Parti libéral de MM. Bourassa et Rémillard se faisait fort d'assumer un rôle de leader à l'égard des communautés francophones hors Québec et de les épauler efficacement dans leur lutte pour la défense de leurs droits et pour leur développement. « C'est non seulement une question de solidarité mais aussi, dans notre conception de la dualité canadienne, une de nos responsabilités en tant que principal foyer de culture française en Amérique du Nord. »

— « Le Québec a un rôle à jouer dans la défense du fait français en Amérique, plus particulièrement en ce qui a trait aux droits légitimes des communautés francophones hors Québec, écrit le rapport Allaire de janvier 1991, intégré au programme du PLQ, le parti gouvernemental. Peu importe le scénario constitutionnel retenu, le gouvernemnent du Québec devra les assurer de son support et de son appui. Elles devront pouvoir compter sur une ouverture et une collaboration spéciale de la part du gouvernement du Québec. »

— Si les institutions québécoises et le gouvernement québécois soutenaient plus activement les activités des francophones hors Québec autrement que par un appui devant les tribunaux, le Québec et les Québécois sauraient mieux contribuer au dynamisme francophone au Canada », concluait le court paragraphe, au conditionnel, le rapport de la Commission sur l'avenir du Québec, fin mars 1991.

Au total, en 1991-92, le gouvernement québécois a versé environ 1,4 million $ aux francophones hors Québec, pour la réalisation de 148 projets.

Un avenir prometteur mais très incertain

Georges A. Arès

L'AVENIR de la communauté franco-canadienne pourrait être très prometteur et encourageant pour tous ceux et celles qui espèrent toujours que l'on reconnaisse la pleine légitimité du fait français au Canada.

Les exemples de la détermination de ces Canadiens de survivre, de s'épanouir et de se développer dans leur langue et leur culture abondent. En Alberta, on n'a qu'à se souvenir de l'Affaire Piquette à la législature albertaine, de la cause Mahé à la Cour suprême pour la gestion scolaire, des petites communautés telle Saint-Paul, Legal, Plamondon, etc., qui se battent depuis des années pour obtenir leurs écoles francophones. Il y en a beaucoup trop pour tous les énumérer. Ce sont des actes de courage, de volonté inflexible, démontrant la vitalité de la communauté franco-canadienne et méritant le support inconditionnel des gouvernements fédéral et provinciaux.

Mais il y a plusieurs éléments importantes qui continuent d'assombrir cet avenir, notamment :

■ le manque de volonté politque et de support des gouvernements provinciaux (i.e. 10 ans après la constitutionnalisation du droit à la gestion scolaire la grande majorité des provinces ne respectent toujours pas ce droit);

■ le manque de volonté politique et de support ferme et concret du gouvernement fédéral manifesté entre autres des façons suivantes ;

■ nous devons nous débattre avec acharnement pour convaincre le fédéral de la nécessité de garanties constitutionnelles suffisantes pour assurer notre survie, notre épanouissement et notre développement;

■ abolition du programme de contestation judiciaire, programme essentiel afin d'obtenir le respect de nos droits;

■ refus de proposer la constitutionnalisation de son rôle et de sa responsabilité d'assurer la survie, l'épanouissement et le développement de la communauté franco-canadienne;

■ refus de mettre en oeuvre une entente de développement de la communauté franco-albertaine (entente que les Franco-Albertains essaient de négocier depuis l'abolition de leurs droits historiques par la Loi 60 en 1988);

■ la tendance du gouvernement québécois de nous abandonner dans les moments critiques et même parfois, de se ranger contre nous (Cause Mahé, Loi 2 en Saskatchewan, Loi 60 en Alberta, les modifications constitutionnelles, jusqu'à preuve du contraire !).

Atteindrons-nous un jour cet avenir prometteur ? La solution repose dans les mains de ces gouvernements. La communauté franco-canadienne a démontré sa volonté de survivre et de s'épanouir. Elle fait tout ce qu'elle peut faire toute seule.

Messieurs, Mulroney, Clark et Bouchard, Messieurs Bourassa et Rémillard, Messieurs les Premiers ministres Rae, Getty et compagnie : serez-vous à la hauteur ?

Cahier spécial FRANCOPHONIE

Mise en page : Yves d'Avignon

Publicité-Vente : Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Lucie Lacroix, Christiane Legault

Publicité-Production : Micheline Turgeon

Ce cahier spécial est édité par le journal LE DEVOIR sous la responsabilité de : Pierre Beaulieu, Directeur des publications spéciales

LE DEVOIR remercie pour sa collaboration le Secrétariat d'État et le ministère canadien des Communications.

Une innovation acadienne dans la quincaillerie des outils de développement

Martin Pitre

LE 14 MAI dernier, les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard inauguraient leur centre scolaire communautaire, le Carrefour de l'Île Saint-Jean de Charlottetown, qui devrait permettre une refrancisation de l'île. Plus tôt la même année, on coupait le ruban devant le Carrefour du Grand-Hâvre de Dartmouth en Nouvelle-Écosse, 14 ans après l'ouverture du premier centre scolaire communautaire des Maritimes, à Fredericton, capitale du Nouveau-Brunswick. À Terre-Neuve, en Alberta, en Saskatchewan et dans d'autres provinces, les minorités francophones luttent pour l'obtention de la gestion scolaire tout en caressant des projets de centres, sorte de forteresses contre l'assimilation en milieu urbain.

« Le premier ministre Joe Ghiz est très sympathique aux francophones », dit le député libéral Léonce Bernard, ministre démissionnaire du gouvernement insulaire et actuel directeur d'un vaste complexe touristique communautaire, dit le Village. « Il y a 10 ans, on n'aurait jamais imaginé l'ouverture d'un tel centre », ajoute l'ex-ministre responsable des affaires acadiennes, dossier aujourd'hui entre les mains du premier ministre. Le Carrefour de l'Île Saint-Jean (ancien nom de l'Î.P.E.), dispense l'éducation aux jeunes Acadiens et fournit un toit aux associations communautaires de Charlottetown auparavant dispersées aux quatre coins d'une ville anglaise.

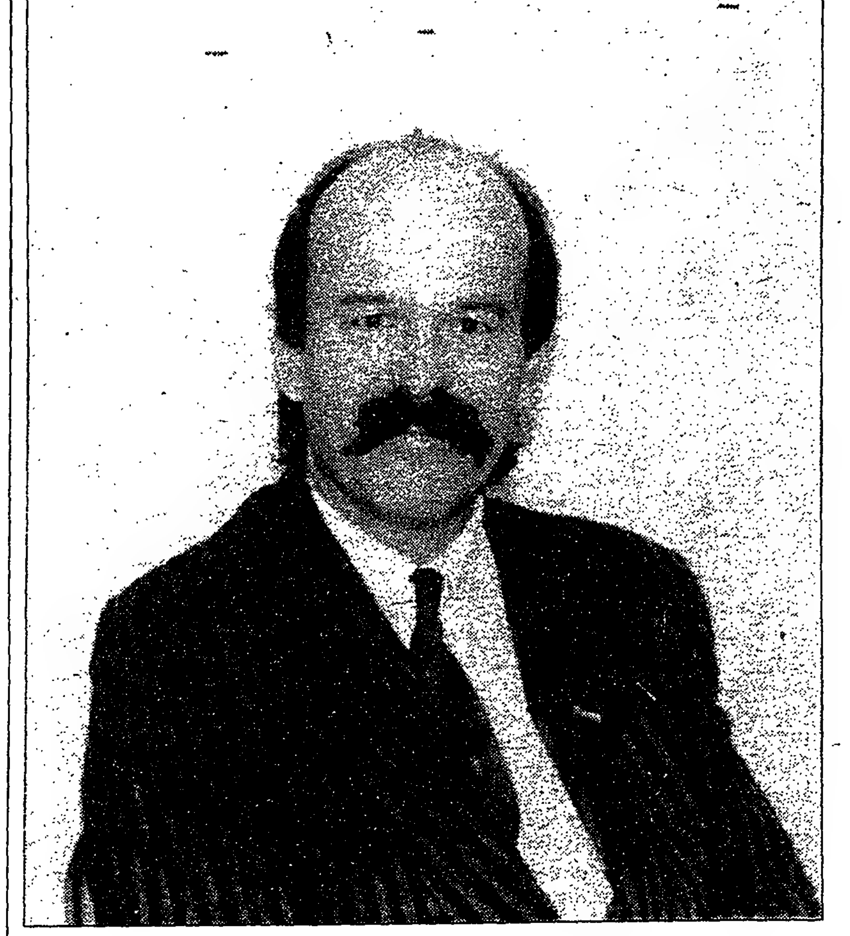
> **Les Acadiens produisent aujourd'hui des manuels scolaires et universitaires qui serviraient bien les Canadiens-anglais.**

Le cente scolaire communautaire

C'EST au Nouveau-Brunswick qu'est né le concept de centre scolaire communautaire avec l'ouverture, en 1978, du centre Sainte-Anne de Fredericton. Il sera suivi du Centre Samuel de Champlain dans la loyaliste ville de Saint-Jean et du Carrefour Beausoleil de Newcastle. Si, au Nord de la province, les Acadiens sont majoritaires et disposaient déjà de tous les outils d'éducation sur une base homogène et dualiste, le Sud se présentait alors comme une zone anglophone assimilatrice où les Acadiens rêvaient de se regrouper pour mieux fonctionner. Encore aujourd'hui, s'intégrer est synonyme d'assimilation.

« Nous ne faisons toujours pas partie de la ville », raconte Irène Guérette, la « mère » du Centre Samuel de Champlain de Saint-jean, sorte de territoire outre-anglophonie d'une Acadie plus au Nord du Nouveau-Brunswick. « Le temps n'est pas encore venu de s'ouvrir sur la ville », dit-elle encore, en esquivant le mot ghetto, tant qu'il est beau comme l'est son centre scolaire communautaire. « Westmount en est bien un, un ghetto », dit-elle.

Le président de la Société nationale des Acadiens voit dans les centres scolaires communautaires du Nouveau-Brunswick une innovation acadienne dans la quincaillerie des outils de développement collectifs.



Jean-Marie Nadeau

« Qu'une communauté soit très minoritaire dans un environnement anglophone ne doit pas empêcher d'y pourvoir les services », dit Roger Ouellet, à son retour de l'inauguration à Charlottetown du Carrefour de l'Île Saint-Jean.

Politicologue à l'Université de Moncton et président de la SNA, Roger Ouellet assiste avec satisfaction à l'élargissement de l'espace politique acadien en Atlantique. Il rappelle qu'on enseignait le français aux Acadiens avec des livres anglais. Ensuite, on les a traduits en français. Aujourd'hui, dit-il, les Acadiens produisent des manuels scolaires et universitaires qui serviraient bien les Canadiens-anglais.

Le cas de la Nouvelle-Écosse

L'ÉMANCIPATION politique des Acadiens est particulièrement visible en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement progressiste conservateur de Don Cameron ne tient qu'à l'élection de trois députés acadiens, tous ministres, dont le porte-feuille de l'Éducation. Les 50 000 Acadiens de la province ont dressé l'antenne de leur radio communautaire à Clare et songent maintenant à des projets de coopération avec les Îles de la Madeleine, là, au large, dit Paul Comeau de la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse.

« Nous devons appuyer le développement d'un réseau de radios communautaires francophones en Amérique, là où les communautés veulent se doter d'une voix locale », demandait récemment le député néo-brunswickois Jean-Paul Savoie à ses homologues de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunis à Winnipeg. Déjà, dans sa province, les radios communautaires CKRO de la Péninsule acadienne et CFAI au Madawaska tissent des interfaces et appuient la mise en ondes de projets de radios ailleurs en province. L'Association des radios communautaires acadiennes du N.-B. est née.

Cette coopération naissante entre communautés francophones et, surtout, ce pouvoir développé au sein des gouvernements provinciaux a permis récemment l'ouverture à Montréal d'un bureau de l'Acadie à vocation touristique. Les trois provinces des Maritimes ont











répondu à l'invitation d'investir dans la promotion touristique au Québec que leur lançaient la coopérative Tour Acadie et la SNA. C'est, dit Roger Ouellet, une intégration économique à l'acadienne, qui anime tant de débats au sein des gouvernements des Maritimes et des associations acadiennes provinciales.

En Saskatchewan comme en Alberta, le manque de volonté politique explique l'absence de centres scolaires communautaires, selon les associations francophones provinciales. « C'est le supplice de la goutte d'eau », lance Lyne Lemieux, agente d'information à l'Association canadienne-française de l'Alberta. « Ottawa a refusé notre projet d'entente Canada-Communautés, le 4 mars, et nous a donné 600 000 $ par année pour deux ans. De quoi boucher les trous ! On commence à devenir impatients », dit le président Denis Tardif.

« La présence de ces centres est compréhensible au Nouveau-Brunswick : il y a une volonté politique. Ici, c'est beaucoup moins évident », pense Marc Masson de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan. Les 23 000 francophones de cette province et les 65 000 de l'Alberta ont encore à faire : il leur manque la gestion scolaire. Ainsi, lorsque le premier ministre Robert Bourassa s'est présenté au printemps devant Don Getty de l'Alberta, celui-là même qui prône l'abolition de la loi sur les langues officielles, les francophones ont retenu leur souffle. « Le premier ministre du Québec a encouragé M. Getty à aller de l'avant avec la gestion scolaire », dit Mme Lemieux. « C'est un progrès, quand on songe qu'il avait apppuyé la loi 60 qui nous enlevait tous nos droits ».

Si, au Nord du Nouveau-Brunswick, les Acadiens sont majoritaires et disposent de tous les outils d'éducation sur une base homogène et dualiste, le Sud se présente comme une zone anglophone assimilatrice où les Acadiens rêvent de se regrouper pour mieux fonctionner.

Un pouvoir rural

LES FRANCOPHONES, qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, occupent surtout leur espace de pouvoir dans les zones rurales. Les francophones majoritaires de Beaver River, en Alberta, ont pourtant élu la Réformiste Deborah Gray, songeant davantage à la terre qu'à la mer... patrie. À Terre-Neuve, dit la présidente de la fédération francophone, le pouvoir municipal n'est pas reconnu dans la capitale. « Lorsque les maires des municipalités francophones font affaire avec le reste de la province, ils le font en anglais », précise Mireille Thomas. On attend toujours, sur l'île atlantique, l'aménagement en route du petit chemin de montagne qui doit permettre de lier entre elles l'Anse-aux-Canards, Grande-Terre et Cap Saint-George. Mais, quand on représente moins d'un demi pour cent de la population provinciale, on fait de la patience un mode de vie.

Un communauté florissante en Ontario

LES FRANCOPHONES d'Ontario constituent la plus imposante commmunauté française à l'extérieur du Québec, devant les 250 000 Acadiens du Nouveau-Brunswick. Leurs codes du travail se ressemblent. Le N.-B. a sa loi 88 sur l'égalité des deux communautés linguistiques; l'Ontario a sa loi 8 sur les services en français. Ils sont 500 000 franco-Ontariens à occuper 2200 associations et fédérations, à écouter deux télévisions et deux radios communautaires. Trois centres de santé communautaires francophones auto-gérés, trois commissions scolaires dont celle de Prescott Russell qui deviendra opérationnelle en septembre prochain, constituent une part du gain de cette communauté florissante.

« Nous ne sommes pas saturés de pouvoir », dit pourtant Suzanne Meunier de l'Association canadienne-française de l'Ontario. « L'an dernier, on a créé la Chambre économique de l'Ontario, ce qui nous permettra de sortir de la province et d'établir un partenariat avec le Québec et le Nouveau-Brunswick ».

La coopération entre Acadiens et Franco-Ontariens relève davantage de la course à savoir qui sera le premier dans la francophonie canadienne, affirme quant à lui Jean-Marie Nadeau. Il se souvient des difficiles débats au sein de la Fédération des francophones hors Québec dont les Acadiens voulaient modifier le nom pour les reconnaître. Ce n'est que sous la menace d'une scission qu'ils ont obtenu gain de cause et qu'on parle maintenant de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. Cet ancien secrétaire-général de la SNA et rédacteur en chef du quotidien néo-brunswickois *L'Acadie Nouvelle* prépare actuellement un essai sur le pouvoir. De retour d'un voyage de huit mois au Mexique, il prône la création d'un Parti nationaliste acadien, estimant que les nombreux députés et ministres acadiens du gouvernement de Frank McKenna ne livrent pas la marchandise.

Mais il ne faudra pas compter sur la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick pour se transformer en parti politique. Déjà, la SAANB a réussi le pari de réunir à l'intérieur du groupe Concertation les divers lobbys acadiens, depuis le Conseil économique du N.-B., la Fédération des Dames d'Acadie, les agriculteurs, les artistes, les enseignants, jusqu'aux juristes d'expression française. On est loin, cependant, d'une forme de gouvernement parallèle acadien dont rêve Jean-Marie Nadeau. Il se désole, en songeant à l'élection dans Beauséjour du chef libéral Jean Chrétien et conserve un goût amer de l'ère Trudeau qui a légué aux nationalistes acadiens la « subventionite » dont vit la SAANB.


Don Getty

« Les subventions, ça ne fait pas des nationalistes et des peuples bien forts », dit-il. Mais les subsides ne sont-ils pas le lot des communautés minoritaires, à moins de s'affranchir de cette notion du nombre par trop manichéenne ? On peut être minoritaire dans un ensemble provincial, mais majoritaire dans la moitié de celui-ci. La Péninsule acadienne, au Nord-Est du Nouveau-Brunswick, avec ses deux radios privées, sa radio communautaire, son quotidien, son centre universitaire, a parfois le goût à l'autonomie. Au printemps dernier, cependant, au terme de ce que les Acadiens voulaient être le Sommet socio-économique de la Péninsule, le gouvernement est venu saper les bulles au champagne et n'a parlé que de sommet économique dont il se garde d'annoncer les résultats.

Un Québec souverain sera plus utile aux francophones canadiens



Bernard Landry

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE QUÉBEC devenu souverain sera plus utile aux francophones canadiens qu'il ne l'est actuellement, notamment par son action à l'échelle internationale. En outre, aussi bien par intérêt économique et politique que par devoir moral, le Québec va continuer d'aider matériellement les parlants français du Canada, au moins autant qu'aujourd'hui.

Pour ces raisons, les Acadiens et les francophones du Canada « n'ont rien à craindre de l'indépendance du Québec », affirme en entrevue le vice-président du Parti québécois, M. Bernard Landry, le chef du parti, M. Jacques Parizeau, ayant décliné l'invitation du DEVOIR.

La doctrine péquiste au sujet des minorités francophones hors du Québec est encore en gestation et M. Landry admet que le PQ « n'a pas été exemplaire » ni comme gouvernement ni comme parti. Il promet que le programme du PQ sera enrichi à ce chapitre lors de son congrès en 1993.

Ce chapitre s'articulera autour de quelques axes :

La meilleure garantie qu'ont les francophones et Acadiens du Canada du soutien indéfectible du Québec souverain, selon M. Landry, c'est l'intérêt que le Québec a culturellement, matériellement et politiquement à avoir de tels amis à l'extérieur de ses frontières qui partagent notre langue et notre culture.

— le Québec a une responsabilité historique « un peu comme la France vis-à-vis les francophones du monde » et un intérêt envers les francophones et les Acadiens du Canada;

— le Québec maintiendra son aide financière et technique aux communautés, de sorte que « leurs organisations, après la souveraineté, n'aient pas moins d'argent qu'elles en ont présentement »; le Québec pourrait « remplacer au besoin le gouvernement du Canada par son argent » ou encore créer avec Ottawa des programmes conjoints de soutien des minorités francophones canadiennes et anglophone québécoise;

— le Québec utilisera son influence nouvelle au sein des organisations internationales, comme les Nations unies et l'UNESCO pour « donner à travers sa voix internationale, au besoin et souvent sur demande, une voix à ceux qui sont trop minoritaires ou trop dilués pour avoir accès directement à ces organisations »;

— le Québec peut faire beaucoup pour eux par l'exemplarité du traitement qu'il réservera à sa propre minorité de langue anglaise : « le jour où nous sommes tous les deux membres des Nations unies, ça va être gênant pour le Canada, devant

Les Acadiens et les francophones du Canada « n'ont rien à craindre de l'indépendance du Québec. La doctrine péquiste au sujet des minorités francophones hors du Québec est encore en gestation et M. Landry admet que le PQ « n'a pas été exemplaire » ni comme gouvernement ni comme parti. Il promet que le programme du PQ sera enrichi à ce chapitre lors de son congrès en 1993.

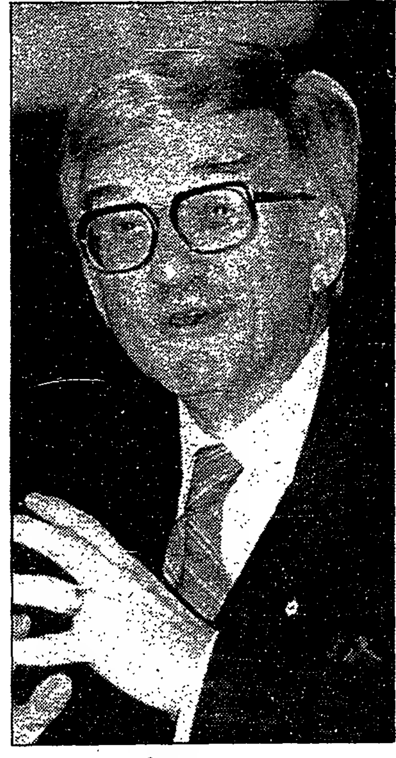
les comités qui s'occupent des minorités, d'offrir moins à ses francophones que le Québec à ses anglophones »;

— le Québec adoptera une « loi du retour » et un ensemble de mesures de nature financière (aide à l'achat d'une maison par exemple) pour faciliter l'établissement au Québec des francophones canadiens qui le désireront; la loi leur conférerait un statut juridique spécial; cette mesure est toutefois « en bas de la liste des priorités » du PQ qui ne veut pas inciter les francophones à venir au Québec car il « respecte parfaitement le fait qu'ils veuillent rester là où ils sont ».

La « meilleure garantie » qu'ont les francophones et Acadiens du Canada du soutien indéfectible du Québec souverain, selon M. Landry, c'est « l'intérêt que nous avons culturellement, matériellement et politiquement à avoir de tels amis à l'extérieur de nos frontières qui partagent notre langue et notre culture ».

Cet intérêt peut être « bassement économique », convient M. Landry, pour offrir des marchés au disque, au livre, au film québécois. Mais il y a plus, dit-il. « Il y a cet espèce de jeu d'antennes avancées qui permet d'émettre et de recevoir de l'information de l'extérieur, dans un courant d'échange qui est d'intérêt mutuel ».

Inversement, si le Québec a besoin d'eux, eux ont besoin du Québec, rappelle le vice-président du PQ. « D'abord pour les aider dans leur survie culturelle, dans leur approvisionnement de leur vie culturelle, dans les échanges, dans les chances données à plusieurs de leurs artistes qui sont obligés à toute fin pratique de venir au Québec des fois comme tremplin mondial parce que leur collectivité n'est pas toujours assez vaste ».



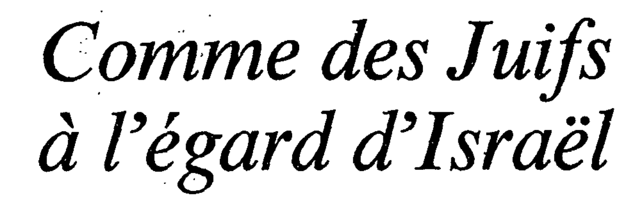
Jules Deschênes

M. Landry convient que les souverainistes n'ont pas toujours eu un comportement exemplaire envers les francophones et les Acadiens. Il rappelle comment l'ex-premier ministre René Lévesque les avait qualifiés de « dead ducks », dans les années 1970, et plus récemment l'écrivain Yves Beauchemin, de « cadavres chauds ».

« C'était malhabile et injuste. Quand on est sympathique à une communauté, on emploie des mots de vie et non des mots de mort. Tout en reconnaissant le péril d'assimilation — les chiffres récents m'ont bouleversé, dit-il —, j'aime mieux dire : tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir, et tant que ces gens-là voudront et pourront conserver leur langue et leur culture, ils pourront compter sur nous. C'est un devoir moral pour le Québec ».

M. Landry, enfin, rejette l'idée proposée récemment par l'ex juge en chef de la Cour supérieure Jules Deschênes de signer avec le Canada un traité de réciprocité pour assurer la protection de la minorité anglohone dans un Québec souverain en retour d'une protection équivalente pour les francophones du reste du Canada.

« Les droits des anglophones au Québec ne sont pas relatifs ils sont absolus, affirme M. Landry. Dès qu'on entre dans la réciprocité, ça veut dire que si l'autre fait le mal, je suis autorisé à faire le mal. Un anglophone de Montréal, Québécois comme vous et moi, en quoi ai-je le droit de mettre ses droits en balance avec la façon dont l'Alberta traite ses minorités francophones. On ne veut pas qu'aucun des deux groupes ne se sente l'otage aux fins de donner des droits à l'autre ».



Comme des Juifs à l'égard d'Israël

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES FRANCOPHONES du Canada qui sont contre l'indépendance du Québec « sont d'une certaine manière dans la position de Juifs qui sont contre l'État d'Israël », affirme en entrevue au DEVOIR le vice-président du Parti québécois, M. Bernard Landry.

L'ancien ministre admet que « toutes les analogies clochent ». Mais, dit-il, « que vous l'utilisiez ne me dérange pas parce qu'il y a une sensibilisation à faire ».

« Un Juif de Montréal, dit-il, est Montréalais et Québécois comme vous et moi. Mais il est ravi que le peuple auquel il se rattache historiquement ait un État souverain à lui. Et c'est ce qu'on souhaiterait que les francophones hors Québec fassent. Et que plusieurs d'entre eux font. »

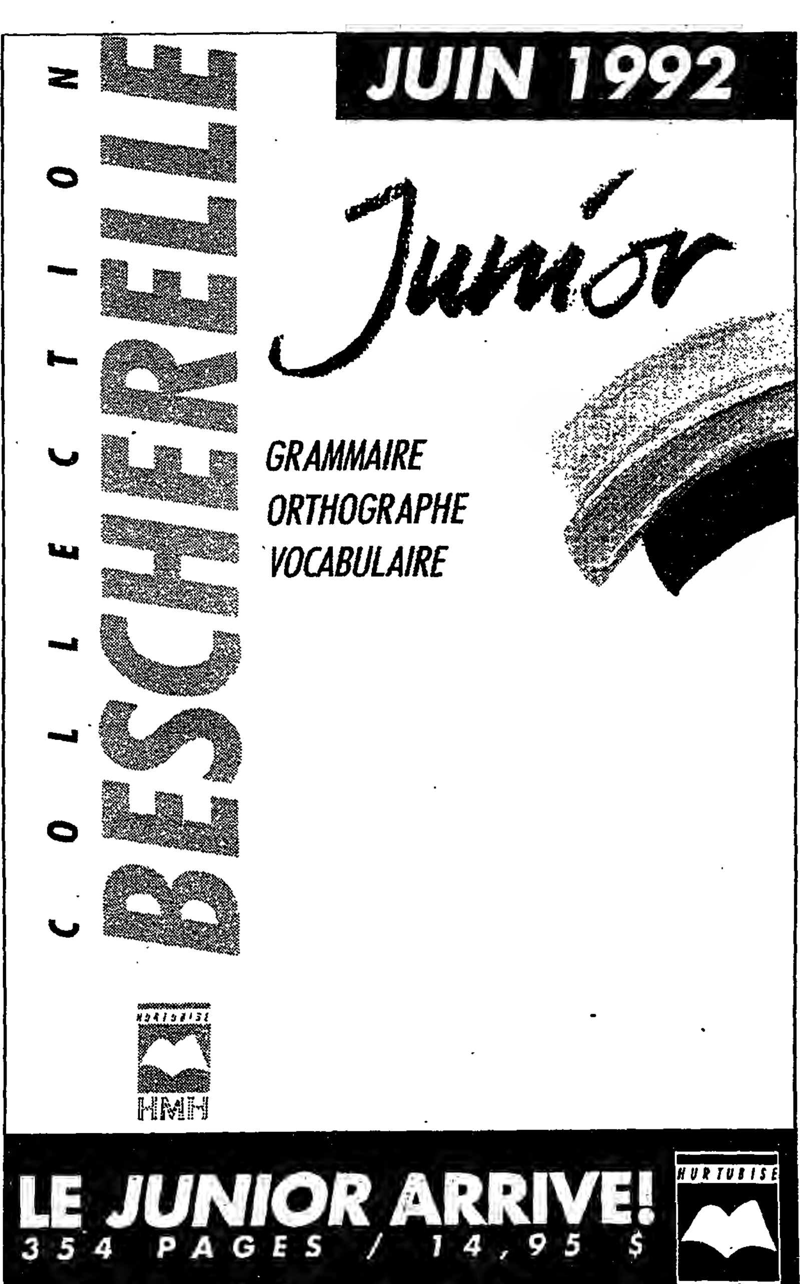
« Normalement, les Juifs dans le monde soutiennent l'État d'Israël, allègue M. Landry. Or, un certain nombre d'entre eux (les francophones hors Québec) sont contre l'indépendance du Québec. J'ai le plus grand respect pour eux et je les comprends totalement. Mais plusieurs d'entre eux voient le Canada à la manière de Pierre Trudeau parce que c'était la manière qui, sur le plan formel, les avantageait le plus. »

Cette analogie avec la diaspora juive, M. Landry n'est pas le seul à la véhiculer par les temps qui courent au sein du mouvement souverainiste. Dans une autre entrevue à ma collègue Jocelyne Richer, le président du Mouvement national des Québécois, M. Sylvain Simard, reprend lui aussi la comparaison, avec les nuances qui s'imposent, reconnaissant que les francophones hors Québec « ne sont pas des Québécois déplacés ».

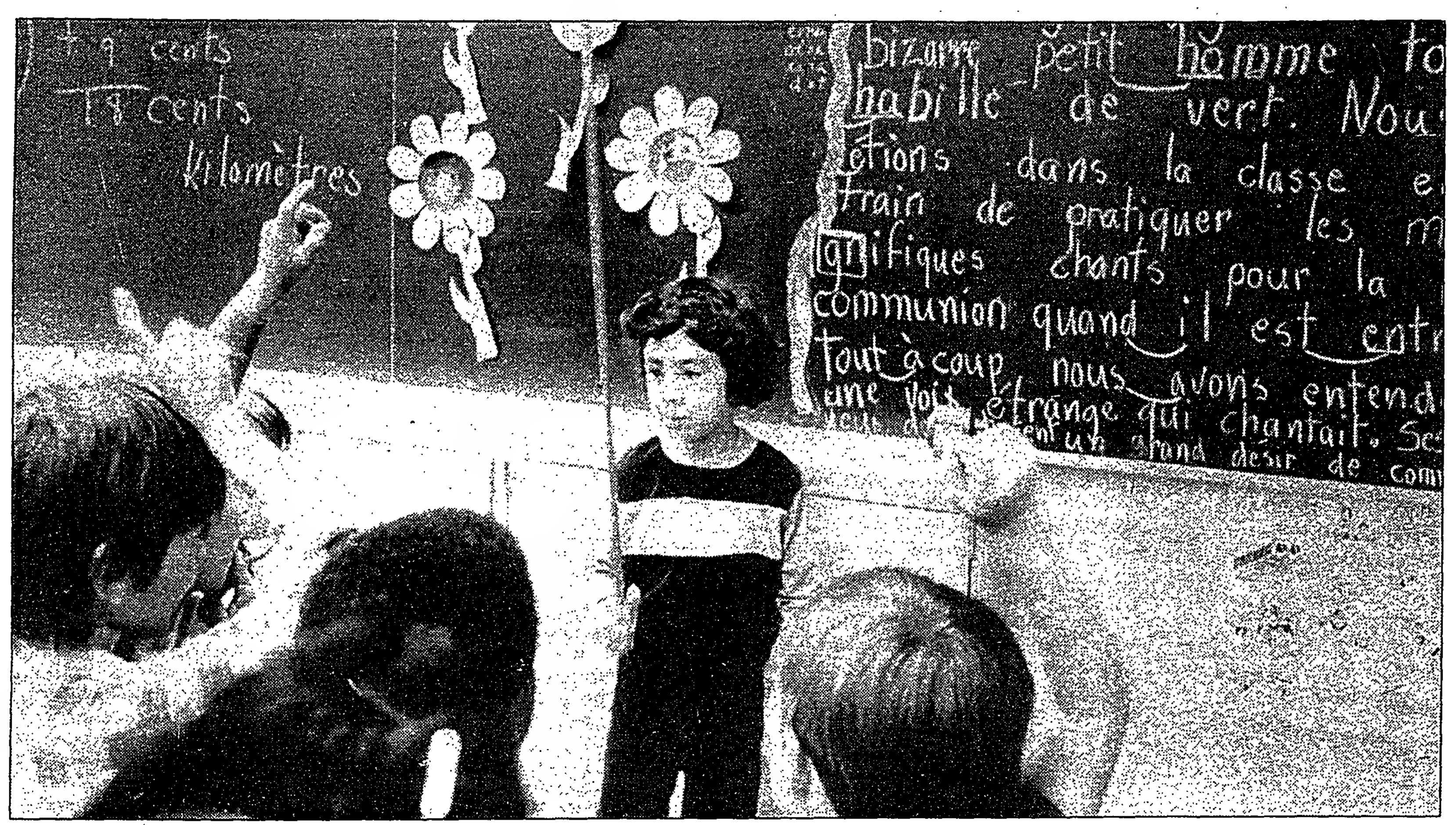
M. Simard soutient que plus le Québec sera fort, plus les francophones du Canada sont susceptibles de faire des gains. De la même façon que « depuis 1948, il faut constater que la création de l'État d'Israël a permis à la diaspora juive d'éviter les pogroms et les persécutions », dit-il.

Le vice-président péquiste convient que les francophones du Canada ne forment pas au sens propre une diaspora québécoise comme on parle de diaspora juive, puisque beaucoup d'entre eux n'ont jamais vécu au Québec. Cette réserve s'applique en particulier aux Acadiens qui « forment un peuple, une nation, de la même manière que le Québec ».

Dans le cas des Acadiens, il faudrait au contraire, reconnaît-il, parler de diaspora acadienne vivant au Québec. Lui-même, d'ailleurs, est issu d'une famille d'origine acadienne, déportée en Louisiane, revenue à pied pour s'arrêter près de L'Assomption non loin de Montréal, où elle a fondé, avec d'autres Acadiens, un village qui s'appelle Saint-Jacques de Montcalm, où Bernard Landry est né.



La gestion des écoles de la minorité, l'histoire de David et Goliath



La gestion des écoles signifie un contrôle politique par les parents et se fait concrètement par l'élection de commissaires.

Jean-Pierre Dubé

De Québec à Saint-Boniface, de Moncton à Plamondon, un même besoin de continuité historique en sol d'Amérique pousse à l'affirmation chez les francophones. Alors que le Québec cherche à établir une forme de souveraineté et que les Acadiens s'installent dans l'égalité politique, les communautés des autres provinces sortent des églises et du foyer pour planter leur drapeau dans le seul lieu qui leur garantit une survie : l'école française. Car la gestion de l'école française permet d'envisager un bilinguisme additif, là où il n'est pas trop tard, dans un pays où l'hostilité face à la langue française est solidement enracinée.

Six provinces continuent à violer impunément l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, même si la Cour suprême a reconnu aux minorités linguistiques le droit à la gestion de leurs écoles dans l'arrêt Mahé de 1990. Mais cela pourrait changer rapidement. « Dans un mois ou deux, souligne le président de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), Raymond Poirier, toutes les provinces pourraient tomber en ligne. On n'est pas loin, on est à une déclaration près du premier ministre ».

La Nouvelle-Écosse a pris les devants en présentant, le 29 mai, des modifications à la loi scolaire afin de la rendre conforme à l'article 23. Le ministre de l'Éducation, Guy Le Blanc, a présenté trois amendements pour garantir l'accès à l'école acadienne, gérée sous l'autorité d'un comité d'école de la minorité.

Essentiellement, la gestion des écoles signifie un contrôle politique par les parents, et se fait concrètement par l'élection de commissaires ou de conseillers scolaires par les citoyens titulaires des droits de l'article 23, ceux dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité linguistique, ou qui ont déjà reçu une instruction dans cette langue première.

La CNPF s'attend à ce que la décision de la Nouvelle-Écosse déclenche l'effet domino. Selon Raymond Poirier, « les gouvernements provinciaux ne contestent plus qu'ils agissent hors la loi. C'est gênant et indéfendable pour un gouvernement de vouloir une nouvelle constitution sans avoir respecté celle qui est en vigueur. C'est un élément de pression ».

L'optimisme des parents repose aussi sur le fait que des négociations sont en cours, entre le secrétariat d'État et les cinq provinces à l'ouest du Québec, en vue d'un financement généreux de la gestion scolaire. En réponse à une question du député Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) le 4 mai en Chambre, sur le rôle du fédéral face à l'enseignement dans la langue de la minorité, le secrétaire d'État Robert de Cotret a déclaré : « Nous tentons de signer avec chacune de ces provinces des ententes bilatérales pour nous attaquer justement à la question que le député d'en face a soulevée ». En d'autres mots, Ottawa ne veut pas que l'argent soit un irritant.

Car les provinces ont les talons plantés dans le ciment depuis 10

Six provinces continuent à violer impunément l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, même si la Cour suprême a reconnu aux minorités linguistiques le droit à la gestion de leurs écoles dans l'arrêt Mahé de 1990. Mais cela pourrait changer rapidement. « Dans un mois ou deux, souligne le président de la Commission nationale des parents francophones, toutes les provinces pourraient tomber en ligne. On n'est pas loin, on est à une déclaration près du premier ministre ».

ans. À la suite de l'adoption de la Charte, qui accorde le droit d'accès à l'enseignement dans des établissements de la minorité financés par l'État, là où le nombre le justifie, les gouvernements ont vécu dans des conditions économiques de plus en plus difficiles qui ont fait émerger une résistance farouche aux nouveaux droits. L'éducation française, comme le bilinguisme institutionnel, est devenue un irritant majeur, surtout dans les provinces de l'Ouest.

Pourtant, dans les années 70, des écoles françaises ont pu être fondées, un peu partout au pays, dans la foulée de la Loi sur les langues officielles et l'euphorie de la prospérité économique générale. Pendant que Joey Smallwood se disait en faveur d'une Terre-Neuve bilingue, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick élisaient un premier ministre très favorable au bilinguisme.

Au Manitoba d'Edward Schreyer, la Loi 113 de 1971 a enfin permis l'enseignement en français, levant une interdiction de 80 ans, et la première école française, Taché à Saint-Boniface, était créée en 1974. Au Nouveau-Brunswick de Richard Hatfield, la dualité était établie au sein du ministère de l'Éducation et la double carte électorale (une pour les anglophones et une autre pour les Acadiens) était mise en oeuvre à partir de 1973.

« La Loi a légitimé les revendications des francophones partout, explique le président de la CNPF. Dans les provinces où il n'y avait pas de droits historiques, ça a légitimé la demande. Avec l'euphorie est venu le « cash », comme le Programme des langues officielles dans l'enseignement (1970), qui soutient l'enseignement dans la langue de la minorité dans les provinces, Québec inclus.

« On a aussi obtenu les moyens pour faire de l'animation dans les communautés, et on s'est aperçu que les écoles anglicisaient les jeunes ». En effet, mises à part la clientèle des écoles françaises du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Ontario, la vaste majorité des francophones étaient encore en 1982 dans des écoles anglaises, bilingues et — o fléau ! — d'immersion. Ils y sont d'ailleurs encore nombreux de nos jours.

Car le bilinguisme fédéral a généré un véritable raz-de-marée de francophilie. S'il fallait se battre pendant sept ou huit ans pour créer une école française, il était par contre possible, pour les anglophones, d'établir des écoles d'immersion à la volée. (Au Manitoba, par exemple, environ 5000 sont inscrits à l'école française et 20 000 en immersion en 1992). La majorité anglophone se les donnait. Et même les francophones s'y inscrivaient. Dans les communautés isolées, l'école d'immersion s'est présentée comme la solution. Hélas, elle n'a offert qu'une langue dénuée de ses expressions culturelles et demeure le reflet de l'identité de la majorité anglophone. L'immersion engendre, pour les francophones, un bilinguisme soustractif, assimilateur.

Devant l'accès limité aux programmes de français, langue première, devant un enseignement de qualité douteuse et une allocation de ressources continuellement remise en question par les élus de la majorité, les francophones des provinces se sont tournés peu à peu vers la gestion de leurs écoles comme l'ultime solution. C'est ainsi qu'en 1982, le Parlement canadien enchâssait le droit à des établissements de la minorité et, ne pouvant s'ingérer dans les affaires des provinces, accordait des crédits supplémentaires au Programme de contestation judiciaire (PCJ) pour assurer les parents de faire valoir l'article 23 devant les tribunaux. Le David biblique apparaissait avec sa fronde, Ottawa se contentant de fournir les pierres à partir des estrades. La bataille juridique s'est engagée.


Ed Schreyer

« Depuis 1982, les choses ont avancé vraiment rapidement, souligne Raymond Potier. L'article 23 a changé toute la revendication. C'était à notre tour de prendre l'offensive, et on a eu des porte-flambeau dans presque toutes les provinces. Le juridique nous a permis d'avancer au niveau politique ».

On a donc assisté, grâce au PCJ, à la naissance de cas tels Marchand, Mercure, Hardy, Lavoie, Marleau et, le plus connu, le cas Mahé. Jean-Claude Mahé et Angéline Martel d'Edmonton sont les instigateurs d'une cause qui les a conduit en Cour suprême en juin 1989, après des demi-succès en Cour du banc de la Reine (1985) et en Cour d'appel (1987). Un troisième membre du groupe de parents, Paul Dubé, se souvient de l'opposition au projet de gestion en Alberta en 1982, où l'establishment francophone avait contracté la fièvre de l'immersion.

« Les francophones de l'Alberta se disaient : notre langue est enfin valorisée avec l'immersion ! Ils ne voulaient pas demander d'école française à cause du « *Backlash* ». Quand on a approché l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) en 1982, on nous a dit : si vous voulez une école française, occupez-vous en. L'ACFA ne nous a pas appuyés au niveau de la gestion lors des deux premiers procès ».

Même en Cour suprême, l'ACFA n'a donné à la gestion qu'un appui mitigé, après quoi elle a accusé le gouvernement du Québec de s'être prononcé contre les minorités francophones. Le Québec, comme on sait, n'est pas partie prenante de la Charte et s'est en effet présenté en Cour comme intervenant pour rappeler l'autonomie des provinces en matière d'éducation, ne souhaitant pas faire les frais d'une ingérence du fédéral. Et en faisant valoir l'ampleur des moyens dont profite sa minorité anglophone en matière d'éducation.

Si l'unité parmi les chefs de file a été difficile au cours des ans, la situation dans les tranchées n'est pas moins douloureuse. Il y a bien sûr des francophones qui choisissent l'école catholique anglaise puisque la langue d'enseignement n'est pas un obstacle à la vie éternelle. Mais il y a surtout, dans le contexte de taux d'assimilation élevés comme dans l'Ouest, des francophones profondément acculturés qui font la vie dure à ceux qui souhaitent s'épanouir en français.

Par exemple, au Manitoba, les meilleurs alliés de l'administration récalcitrante sont des francophones. Goliath est un monstre à deux langues. Le président de la Commission scolaire de la Montagne, Roland Rey, a nié catégoriquement le fait de l'assimilation dans sa région de Saint-Claude, alors qu'en réalité, l'absence d'une école française y fait bondir les taux. Dans la Division scolaire de la rivière Rouge, la seule qui regroupe une majorité d'électeurs francophones, on a refusé de désigner une seule école française, les parents préférant, au nom de la paix sociale, les programmes de français partiel et le partage des locaux avec l'immersion.

Mais comme dans les autres provinces, cette réalité n'empêche pas des progrès réels. Nombreux sont les parents qui ont compris qu'on ne peut pas bâtir un avenir dynamique avec une langue seconde.

« De 1982 à 1990, conclut Raymond Poirier, on s'est bien plus *astinés* sur ce que ça voulait dire, la gestion. On en a perdu du temps. Mais l'article 23 a pris de la valeur depuis que la Cour suprême l'a interprété en notre faveur. Ce ne sera pas long qu'on va l'avoir la gestion d'un bout à l'autre du pays ». La justice veut que David l'emporte enfin.



Pourquoi tant d'hésitations à Ottawa ?

Yves Lusignan

LE PRÉSIDENT de la Fédération des communautés francophones et acadienne ne sait pas pourquoi le gouvernement fédéral hésite tant à faire la promotion active du bilinguisme au pays. Mais il « présume » que la montée des partis Confederation of Regions au Nouveau-Brunswick et Reform Party dans l'Ouest n'est pas étrangère à cet attentisme. De toute façon, dit M. Raymond Bisson, « ce sont les gens qui sont contre le bilinguisme qui sont les plus vocaux et qui s'expriment davantage. Mais je pense qu'ils forment la minorité ».

Les sondages, rappelle-t-il, indiquent que « la grande majorité » des Canadiens appuient le bilinguisme au pays. Évidemment il croit, comme le Commissaire aux langues officielles, que le gouvernement fédéral devrait davantage informer les Canadiens sur sa politique linguistique.

Cet hiver, le gouvernement fédéral a donné ses premiers coups de sabre dans le budget alloué aux minorités linguistiques. L'abolition du Programme de contestation judiciaire, et le non renouvellement pour cinq autres années du programme de financement des radios communautaires, sont des décisions qui ont été mal accueillies dans les communautés francophones.

Compte tenu des compressions budgétaires, le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, qualifiant dans son « d'événement majeur » le simple fait que le gouvernement fédéral ait maintenu le niveau de financement aux communautés « à des niveaux sensiblement similaires » à ceux des dernières années.

Mais ce qui fait « très très mal », explique Raymond Bisson, c'est la décision annoncée dans le dernier budget fédéral d'abolir le Programme de contestation judiciaire.

Car, c'est en utilisant les fonds alloués par ce programme que les francophones d'Edmonton ont pu défendre avec succès devant la Cour suprême le droit des parents de gérer et de contrôler leurs écoles, tel que reconnu dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Résultat : les provinces recalcitrantes n'ont maintenant plus le choix que d'amender leur loi scolaire pour se conformer au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé, qui date du mois de mars 1990.

Mais maintenant, les francophones doivent y penser à deux fois avant de se lancer dans des poursuites judiciaires contre des gouvernements qui ne respectent pas leurs droits en vertu de la Charte. « Nos communautés n'auront plus accès à un mode de financement qui nous permet de nous assurer que nos droits soient respectés » déplore M. Bisson, qui parle d'un « effet désastreux » à long terme.

Des Maritimers ?

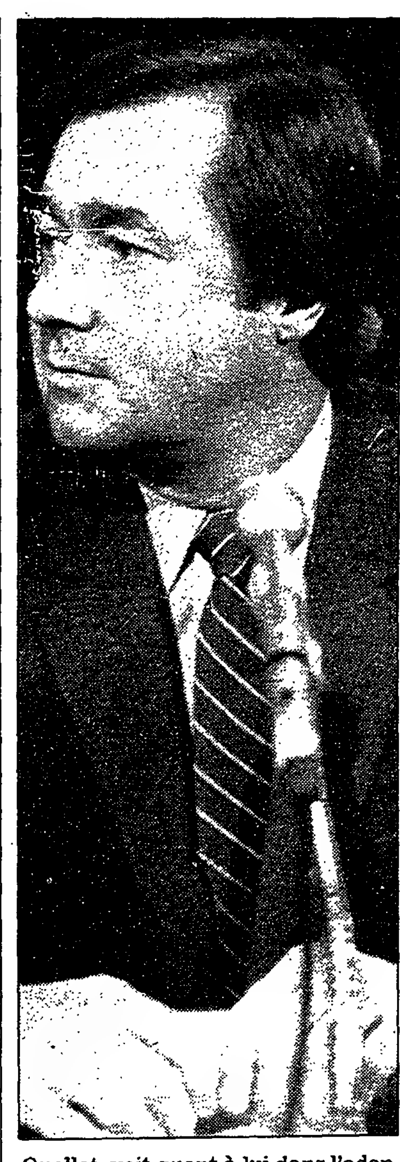
LES ACADIENS deviendront-ils des « Maritimers » ? Certes pas sans lutte, promet la Société des Acadiens et Acadiennes du N.-B. qui s'oppose au projet d'intégration économique des provinces Maritimes à l'union politique inéluctable par la suite.

L'union économique des provinces Maritimes est ressortie des tablettes poussiéreuses des années 1960 où l'avait relégué le premier ministre néo-brunswickois d'alors, Louis J. Robichaud. Cet Acadien inspiré de Kennedy et promu aux plus hautes sphères de l'appareil politique du N.-B. avait lu dans le rapport Deutsch que l'intégration économique conduit à l'intégration politique et qu'à cela, il ne pouvait se résoudre. Or, voilà que son héritier politique, le premier ministre Frank McKenna, se fait l'ardent défenseur de cette intégration, assurant qu'elle ne sera qu'économique.

« Nous sommes actuellement 33 % de la population du N.-B. et nous ne serions que 12 % de la population des Maritimes », dit le président de la SAANB, Réal Gervais. « Perdre notre poids démographique, c'est amenuiser notre poids politique », ajoute-t-il. Les Acadiens réclament l'enchâssement dans la constitution de la loi 88 qui garantit l'égalité des deux communautés linguistiques. Sans cet enchâssement, il n'y a pas d'intégration possible, estime-t-on.

Le Mouvement coopératif acadien, riche de son milliard $, a désapprouvé l'empressement du gouvernement McKenna à agir dans ce dossier. On nous consulte une fois le dossier monté, déplorait le président du MCA dans un mémoire sur la question présenté au premier ministre. « Toute modification aux institutions politiques, liée ou non à l'intégration économique, doit s'assurer du maintien de notre représentativité », ajoutait le MCA.

Mais le projet d'intégration n'a pas que des opposants. Certains vont même plus loin que le premier ministre McKenna. Ainsi, le député fédéral d'Acadie-Bathurst et ancien chef du parti libéral du N.-B., Douglas Young, qui fait de l'union politique des Maritimes en une seule province sa croisade moderne. Le président de la Société nationale des Acadiens, Roger Ouellet, voit quant à lui dans l'adoption par les législatures d'une loi-cadre sur la dispense des services en français un adoucissant.



Les Acadiens de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard sont davantage favorables au projet d'union que leurs voisins du N.-B. L'ajout de 250 000 Acadiens du N.-B., avec leur pouvoir et leurs gains ne peut que profiter, croit-on, aux 50 000 Acadiens de la N.-E. et aux 6000 de l'I.P.-É. Or, dit la SAANB, les Acadiens du N.-B. serviront mieux les intérêts de leurs voisins en étant forts chez eux, discours qui n'est pas sans rappeler celui des Souverainistes québécois à l'égard de l'Acadie.

La gestion d'un bout à l'autre du pays

VOICI un survol rapide des provinces permettant de faire état des progrès politiques et juridiques en matière d'enseignement dans la langue de la minorité officielle.

Colombie Britannique

LE GOUVERNEMENT a fait produire une étude et s'est engagé à présenter un projet de loi assurant la gestion scolaire. Seulement 2,4 % des 14 815 enfants admissibles (de 6 à 17 ans) selon l'article 23 sont inscrits dans les écoles françaises homogènes (1).

Alberta

LA PROVINCE s'est engagée à présenter un projet de loi dans les plus brefs délais sur la gestion. Environ 10 % des 21 093 enfants admissibles fréquentent des écoles françaises homogènes.

Saskatchewan

Un projet de loi serait sur le point d'être présenté, mais l'engagement du gouvernement à légiférer en matière de gestion est lié au financement d'Ottawa. 1,6 % des 10 722 enfants admissibles sont inscrits dans une école homogène.

Manitoba

LA PROVINCE a présenté un plan de gestion partagée entre une éventuelle division homogène et les divisions anglophones existantes, un projet jugé inconstitutionnel. 18,2 % des 17 754 élèves admissibles sont inscrits à l'école française.

Ontario

LA GESTION scolaire a été accordée dans trois régions jusqu'à présent : Ottawa-Carlton, Toronto et Prescott-Russell. Un rapport du gouvernement préconise la création d'une douzaine de conseils scolaires de la minorité. 109,9 % des enfants admissibles sont inscrits dans des établissements de la minorité.

Nouveau-Brunswick

LA GESTION a été accordée aux francophones dans les années 70 et les 46 086 élèves inscrits représentent 80,4 % des effectifs possibles.

Île-du-Prince-Édouard

LA GESTION complète a été consentie en 1990, avec la désignation d'un conseil scolaire chargé de l'éducation française sur l'ensemble du territoire. 22 % de la clientèle admissible de 2280 est inscrite.

Nouvelle-Écosse

LA PROVINCE a présenté des amendements permettant à la minorité de gérer les écoles. La gestion scolaire est déjà en vigueur au Centre scolaire et communautaire du Grand-Havre à Dartmouth. Les effectifs des écoles homogènes représentent 18,6 % des 10 516 enfants admissibles.

Terre-Neuve

UN COMITÉ ministériel doit faire sous peu une recommandation face à la gestion scolaire. 162 élèves sur un potentiel de 1117 sont inscrits aux programmes de français.

1 — Les données sont tirées de l'étude d'Angéline Martel, les Droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada : de l'instruction à la gestion, publiée en 1991 par le Commissariat aux langues officielles. Les chiffres sont toutefois de 1989.

Outiller les jeunes pour qu'ils prennent leur place

La Fédération des jeunes Canadiens français vient en aide aux 14-30 ans

Jacques Des Becquets

PAUL LAPIERRE, directeur général des la Fédération des jeunes Canadiens français l'avoue volontiers. L'organisme qu'il dirige, évolue plus souvent qu'autrement dans l'ombre. Mais ce rôle dans l'ombre des actions ou programmes qui viennent en aide aux jeunes de 14 à 30 ans, il s'y est fait, considérant qu'il porte fruit.

Rôle

FONDÉE en 1974, la Fédération a pourtant joué un rôle de premier plan comme représentante d'associations-jeunesse auprès d'instances gouvernementales fédérales tel le Secrétariat d'État. « À l'époque, résumait Lapierre en entrevue téléphonique, la Fédération représentait les jeunes dans divers dossiers. Il y avait aussi des rassemblements communautaires. » Au fil des ans, l'organisme a évolué pour jouer un rôle encore plus politique.

Aujourd'hui, neuf associations-jeunesse (par exemple, la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien, FESFO ou encore Direction Jeunesse) en sont membres : d'autres organismes sont plutôt membres associés. Ce sont elles pour qui la Fédération effectue du lobbying à Ottawa. La clientèle de ces regroupements, précise Lapierre, va de 14 ans à une trentaine d'années. Les 18 à 25 ans composent cependant la plus forte proportion des associations.

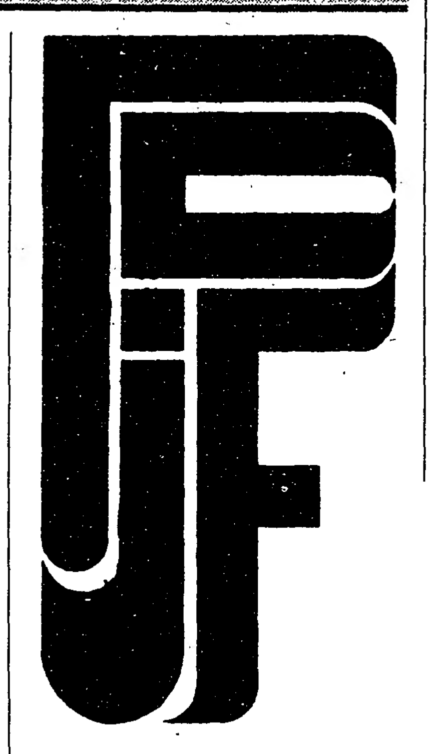
Les secteurs d'intervention de la Fédération sont variés. L'un des sujets de l'heure par exemple est l'implantation de collèges francophones en Ontario, après la Cité collégiale à Ottawa. Il y a quelque



Le rôle de la Fédération des jeunes Canadiens, bien qu'il évolue dans les coulisses, est de créer des programmes destinés aux jeunes de 14 à 30 ans.

Aux yeux de la Fédération des jeunes Canadiens français, quatre volets ne peuvent être considérés séparément si l'on souhaite l'épanouissement des jeunes par rapport au monde environnant. Il faut pouvoir réunir l'éducation, les possibilités d'entrepreneurship, les communications et les loisirs.

temps, la Fédération des jeunes Canadiens français a procédé à plusieurs démarches qui ont facilité la création d'un réseau de radios communautaires, et maintenant, explique le directeur général, ces nouveaux regroupements de coopératives volent de leurs propres ailes avec l'appui de leur communauté respective. La station de radio CFRH Radio-Huronie (à Penetanguishene, en Ontario) et sa légion de bénévoles sont ainsi devenus réalité. Depuis trois ans, la Fédération procède à des consultations partout au pays avec *Vision d'avenir*; il s'agit d'une vaste enquête qui porte sur l'assimilation des jeunes et des solutions que l'on peut y apporter. Le coût de cette étude est d'un million $.



« Notre mandat consiste à outiller les jeunes pour qu'ils prennent la place qui leur revient. Ils effectuent des stages, des projets concrets, ils travaillent à la radio. Notre mission, c'est de les exposer à des expériences langagières et culturelles », dit Lapierre, conscient que, pour que les jeunes se développent, il faut les mettre en présence de moyens et d'outils qui leur permettront de s'exprimer.

Quatre volets indissociables

AUX YEUX de la Fédération des jeunes Canadiens français, quatre volets ne peuvent être considérés séparément si l'on souhaite l'épanouissement des jeunes par rapport au monde environnant. Il faut pouvoir réunir l'éducation, les possibilités d'entrepreneurship, les communications (tel la radio mentionnée précédemment) et les loisirs.

Ce quatrième volet ne peut être traité à la légère. Paul Lapierre explique : « Le jeune doit bien sûr passer par l'éducation, des possibilités d'entrepreneurship et de communication, mais il doit pouvoir aussi s'amuser en français. À quoi cela sert-il d'offrir les trois composantes précédentes s'il ne peut se divertir dans sa langue maternelle ? La culture et les activités sociales c'est très important parce que tu les trouve partout; et nous voulons que le jeune évolue en français dans sa communauté. Il faut regarder les quatre volets dans leur ensemble parce qu'ils se complètent ».

Le dossier loisirs est appelé à acquérir encore plus d'importance dans les prochaines années au sein de la liste de priorités de la Fédération des jeunes Canadiens français. Les associations-jeunesse réparties à travers le Canada réalisent en effet que la demande est de plus en plus forte pour pouvoir tenir des Jeux francophones dans leur province respective, à l'instar des Jeux du Québec ou des Jeux de l'Acadie. Le Secrétariat d'État et le ministère de la Condition physique et du sport amateur se pencheront sur la question avec les gens de la Fédération, mentionne Lapierre. Les enjeux ne sont pas minces : sur le million de francophones hors Québec, 20 % ou 200 000, ont moins de 25 ans.

Autres dossiers

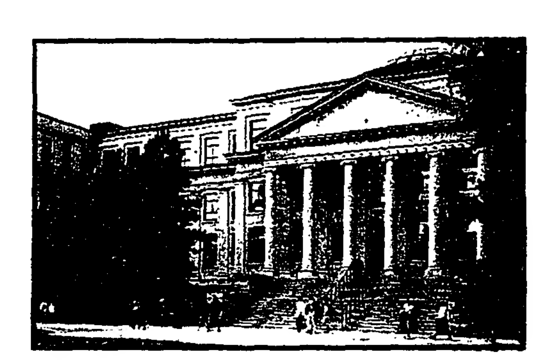
L'ÉDUCATION retient également l'attention de la Fédération, surtout celle du niveau postsecondaire. « Nous voulons jouer un rôle actif, explique Lapierre à ce sujet. Par exemple, un deuxième répertoire (à nous) de bourses sera bientôt disponible. Les francophones du pays ne savent pas qu'il existe de l'argent disponible pour étudier au postsecondaire. Plus d'un million $, à titre d'exemple, pour les jeunes francophones de la Colombie-Britannique. Plusieurs l'ignorent. »

Autre exemple, il existe plusieurs endroits au Canada où de jeunes francophones ne peuvent même pas espérer poursuivre le deuxième cycle d'études en sciences, en droit ou en médecine dans leur langue. Embûche connexe, les accréditations de cours ne sont pas uniformes d'un établissement à l'autre. « Tout Canadien a droit à l'éducation dans sa langue maternelle, selon l'article 23 de la Charte des droits et libertés », rappelle l'interlocuteur.

Lien d'appartenance

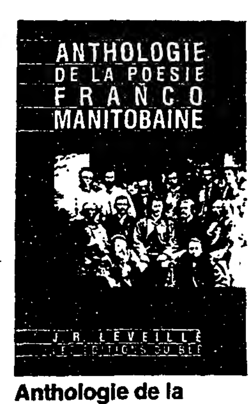
PAUL LAPIERRE juge essentielle une collaboration entre la Fédération (et ses associations-jeunesse membres) et le Québec. « La survie des francophones ne pourra se faire sans le Québec. Il faut que l'on collabore sous forme de partenariat pour partager nos expertises Québec — hors Québec. Ce n'est pas un cri de détresse que je lance. Mais il nous faut de la collaboration pour créer un réseau pancanadien pour le postsecondaire... Je respecte le débat politique (qui prévaut actuellement). Le lien d'appartenance avec le Québec varie (selon les groupes ou l'évolution des provinces), mais l'aspect linguistique nous rapproche. Il faut actualiser la collaboration, que ce soit au moyen des médias ou autres. Sait-on par exemple que MusiquePlus n'est pas diffusée à Vancouver ? Il faudrait l'autoriser à avoir une fréquence; les jeunes francophones manquent un élément culturel. »

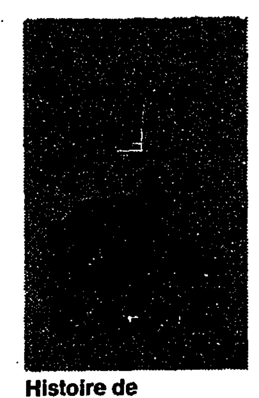
Le numéro de téléphone de la Fédération des jeunes Canadiens français est le (613) 236-8864.

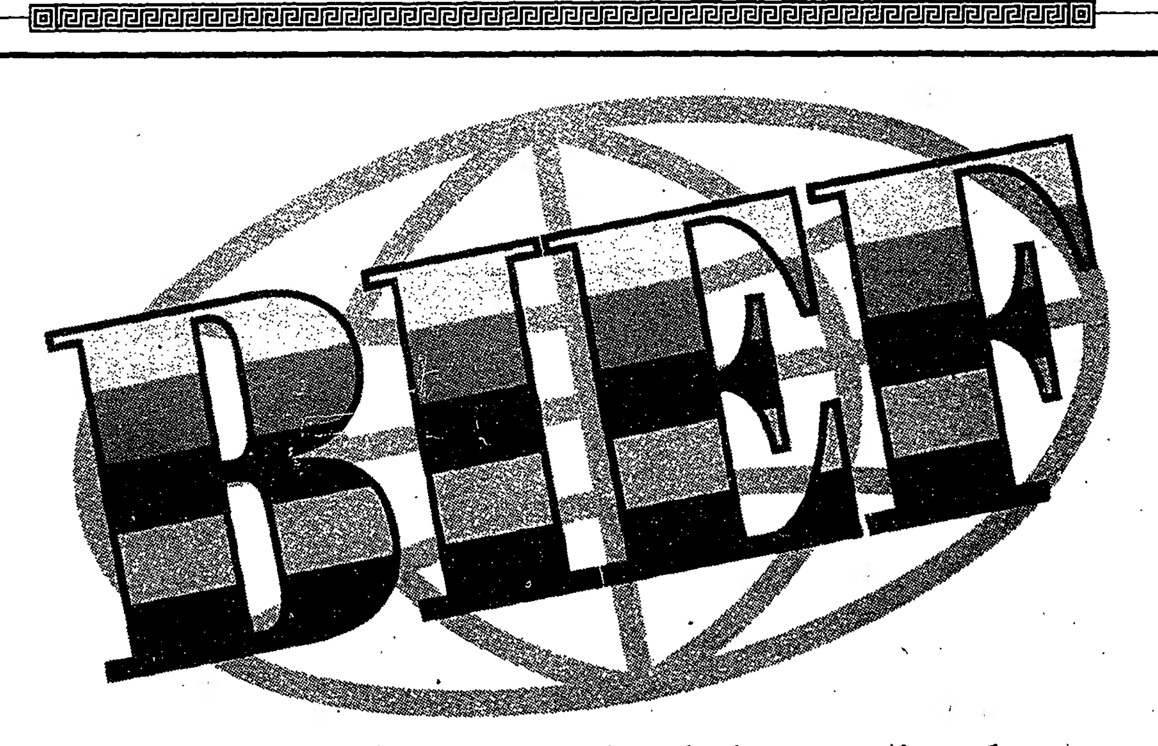














VICTOR GOLDBLOOM

Reconnaître la réalité humaine du Canada

Jacques Des Becquets

DÉPUTÉ de la circonscription D'Arcy McGee de 1966 à 1979, Victor Goldbloom a été le tout premier ministre de l'Environnement sous Robert Bourassa, au début des années 70. Pendant huit ans, il a été président-directeur général du Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs; pendant huit ans également, il fut président de l'Amitié internationale judéo-chrétienne, avant d'accepter le poste deCommissaire aux langues officielles.

Victor Goldbloom fait fi de ceux et celles qui voient en ce poste un rôle qui aurait perdu de l'importance depuis sa création en 1969. L'important, selon lui, n'est pas de jauger le poids que l'on a accordée à son poste à une époque ou à une autre, mais plutôt de « faire comprendre aux Canadiens que l'objectif de la Loi sur les langues officielles est de reconnaître la réalité humaine du Canada ».

Pour lui, les sept millions de Canadiens d'expression française ont le droit fondamental d'être servies dans leur langue, tout comme les anglophones peuvent être servis dans la leur.

Pour Victor Goldbloom, le Canada doit aussi reconnaître une troisième composante linguistique, présente bien avant l'arrivée des francophones ou des anglophones : les langues autochtones, à qui l'on doit un respect particulier. Aussi dans son rapport annuel, le Commissaire recommande-t-il que l'on fasse un effort pour préserver ces dialectes qu'un demi-million de Canadiens parlent encore. Il s'agira d'accorder à ces langues, dit-il, un statut comparable à celui au français et de l'anglais; cela est d'ailleurs déjà chose faite pour six de ces langues dans les Territoires du Nord-Ouest.



Victor Goldbloom, commissaire aux langues officielles.

Dualité linguistique

LA DUALITÉ linguistique est intrinsèque au Canada. En termes économiques, M. Goldbloom considère que le pays peut tirer profit de cette caractéristique « d'être distinct par rapport aux autres ». Le marché anglophone nord-américain représente 437 millions d'individus. Le marché francophone mondial, 112 millions. « Nous avons la possibilité, avec nos deux langues officielles, de rejoindre ces marchés-là de façon privilégiée », dit-il.

Faire respecter la dualité linguistique n'est pas chose facile, notamment en ce qui concerne la répartition des deux groupes linguistiques par provinces. « Nous n'avons pas en chaque province 50 % d'anglophones et 50 % de francophones. Même au Nouveau-Brunswick qui est officiellement une province bilingue, il y a 2/3 d'anglophones et 1/3 de francophones. Au Québec, il y a environ 87 % de francophones et 13 % d'anglophones. Cela veut dire que nous faisons face partout au Canada à une relation majorité-minorité. C'est dans le cadre de cette réalité que nous devons fournir des services. Nous devons nous assurer qu'un certain nombre de fonctionnaires fédéraux puisse répondre dans l'une ou l'autre des langues selon le besoin, aux requêtes nent des citoyens. »

Si une personne se sent lésée, elle peut toujours communiquer avec l'un des cinq bureaux régionaux (Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Edmonton) ou le bureau central; dans tous les cas, assure le Commissaire, le plaignant ou la plaignante conserve l'anonymat pour ne pas subir de représailles. L'an dernier, environ 2000 personnes ont communiqué avec le Bureau du Commissaire aux langues officielles. Selon M. Goldbloom, la grande majorité des plaintes étaient fondées.

Opposants

AUTANT le bureau du commissaire essaie de promouvoir les services fédéraux dans les deux langues, autant se trouve-t-il de personnes pour s'opposer au bilinguisme. On se souviendra de la sor-

tie, en janvier dernier, de Don Getty, premier ministe de l'Alberta. « M. Getty a suggéré que nous laissions la fourniture des services dans les deux langues, au bon vouloir des gens. Mais je ne suis pas convaincu que nous réussirions à offrir des services convenables. Après la proposition de Getty, il n'y a pas un premier ministre provincial qui s'est dit d'accord avec lui.

« Un mythe très répandu veut que l'objectif (de la Loi sur les langues officielles de 1969) soit de bilinguiser le pays d'un océan à l'autre et d'obliger tous les Canadiens à s'exprimer dans les deux langues. Il y a des gens qui croient que les portes de la fonction publique fédérale sont fermées s'ils ne sont pas bilingues et qui sont convaincus que si l'on n'est pas de langue maternelle française, on n'a pas de chance d'obtenir d'avancement. Je trouve cela extrêmement regrettable. La générosité d'esprit chez les Canadiens est très évidente; (nous avons) un respect de l'autre qui est différent de nous-mêmes. Cette considération est latente, elle dort dans l'esprit des gens. Il faut l'éveiller et c'est l'une des tâches que je me suis attribuées. »

« Nous avons la possibilité, avec nos deux langues officielles, de rejoindre le marché économique nord-américain de façon privilégiée. (...) C'est un mythe très répandu que l'objectif de la Loi sur les langues officielles de 1969 était de bilinguiser le pays d'un océan à l'autre et d'obliger tous les Canadiens à pouvoir s'exprimer dans les deux langues. »

Coûts

CERTAINS regroupements ou personnes s'attaquent aussi au bilinguisme en remettant en question ses coûts. Les sommes consacrées au bilinguisme se traduisent essentiellement en des paiements du niveau fédéral aux provinces pour fins d'éducation, pour la traduction de documents ainsi que la formation linguistique aux fonctionnaires, précise M. Goldbloom. La facture totale en 1991 était de 661 millions $. « Cela représente moins de 2/3 de 1 % des dépenses fédérales. Si l'on exclut les contributions aux fins d'éducation, on arrive à 335 millions $ pour les services, qui est 3/10 de 1 % des dépenses totales. Cela représente 13 $ par année par Canadien ou trois cents et demie par jour. Je reconnais que la conjoncture est difficile, mais ces sommes sont requises si nous voulons servir correctement les citoyens et citoyennes de ce pays ».

Pour ajouter aux propos du *Reform Party* qui préconise le français au Québec et l'anglais comme langue de travail ailleurs, Goldblom avance : « Il me paraîtrait profondément regrettable que nous adoptions une solution géographique. D'abord, on laisserait tomber presqu'un million de Canadiens francophones qui habitent les provinces et territoires à l'extérieur du Québec et on laisserait tomber 3/4 de million d'anglophones au Québec. En fait, contrairement à ce que pensent beaucoup de gens, on n'épargnerait pas grand chose ! Nous n'aurions pas changé l'équilibre mathématique. Ce serait un non-sens, un rejet de tout ce que nous avons essayé de réussir au cours de bientôt deux siècles et demi.

« Il y a un sentiment qui est très près de mon coeur, ajoute M. Goldbloom. La loi contribue à renforcer la langue française au Québec et ailleurs. Il me semble que l'existence d'une loi canadienne qui a pour but de protéger et appuyer la langue française et la vie en français est un instrument important lorsqu'on cherche des moyens d'assurer pour l'avenir la vitalité et l'utilité de la langue française entourée par la langue anglaise en Amérique du Nord. ».

Le Québec

Victor Goldbloom observe aussi attentivement ce qui se déroule au Québec. S'il est une action qui a envenimé les relations entre la belle province et ses consoeurs canadiennes selon lui, c'est la Loi 178 sur l'affichage; le Commissaire aux langues officielles se le fait d'ailleurs rappeler chaque fois qu'il se déplace au Canada anglais. « Il ya beaucoup de bonnes choses, des choses très justes et très généreuses qui ont été faites par le Québec en termes de soins de santé, de services sociaux, en éducation : tout cela en anglais est parfaitement reconnu et appuyé par les ressources publiques. J'essaie de donner un portrait équilibré du Québec lorsque je parle à des anglophones des autres régions du Canada. » Il tente de faire comprendre à ses vis-à-vis que les Québécois sont environ sept millions de personnes ayant les mêmes préoccupations et aspirations qu'eux.

Le chef du Bureau des langues officielles ne souhaite pas l'abolition pure et simple de la Loi 78, mais aimerait plutôt que le Québec se range du côté du jugement de la Cour suprême du Canada, jugement par lequel le français obtiendrait ce qu'il appelle la « nette prédominance » sur les affiches.

Beaucoup plus fondamentalement, Victor Goldbloom croit que la préservation d'une langue passe par l'éducation et par son renforcement comme langue de travail. À ce titre, il n'est pas tout de parler français dans son milieu de travail ou dans les établissements scolaires. Encore faut-il que les manuels d'apprentissage, les instruments ou encore les logiciels soient disponibles, dans ce cas-ci, en français.

Si le Québec décidait de faire cavalier seul dans les prochains mois, le Commissaire aux langues officielles croit que les communautés linguistiques minoritaires seraient les grandes perdantes. « J'ai de la difficulté à prévoir exactement comment le Canada maintiendrait les services aux communautés linguistiques minoritaires si le Québec ne faisait plus partie du pays. »

Communautés vivantes

APPELÉ à dresser le bilan de la Loi de 1969, Victor Goldbloom souligne qu'un progrès évident a été accompli dans « la qualité et la quantité de services disponibles à la minorité dans chacune des provinces et chacun des territoires ». Il attribue une partie du succès à la création des institutions qui ont permis la préservation et l'épanouissement de l'une des deux langues officielles. Il applaudit notamment la création de centres communautaires qui sont jumelés à des écoles au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse ou encore dans l'ouest.

Avenir

INTERROGÉ à savoir ce que réserve l'avenir à la francophonie canadienne, Victor Goldbloom croit que la dualité linguistique continuera d'être l'une des caractéristiques du Canada. Certains changements s'opéreront cependant. À son avis, les classes d'immersion produiront par exemple une génération de Canadiens qui « auront la capacité de fonctionner et de communiquer dans les deux langues, (ce qui portera à) moins de préjugés, moins d'idées fixes, moins d'idées négatives quant à la dualité linguistique. Ce seront des Canadiens qui évolueront dans les sphères politiques, d'affaires, éducationnelles ou professionnelles.

« Si je regarde la question à l'envers, je suis obligé de dire que si nous ne faisons pas, aujourd'hui et pour les décennies à venir, l'effort de conserver et de renforcer notre dualité linguistique, il est certain qu'à la longue, nous aurons perdu la langue minoritaire qu'est le français. » C'est pour la génération actuelle et celles qui suivront que M. Goldbloom déploie beaucoup d'efforts « en ce moment critique de notre histoire, pour expliquer, pour faire accepter et pour renforcer la dualité linguistique du Canada ».

Et cela, le Commissaire prétend pouvoir le faire de sorte que, même avec la dimension multiculturelle qui est propre au Canada, l'on puisse poursuivre « le respect de la diversité de nos héritages. Nous ne pourrons nous fondre en une seule identité culturelle. Il y aura toujours au moins trois composantes : francophone, anglophone, autochtone. Voilà un équilibre délicat équilibre que nous devons mettre en place; respecter la diversité mais distiller à même cette diversité un sentiment d'appartenance qui nous unit ».